



UNIVERSITÉ **PARIS II**
PANTHÉON - ASSAS

-

Mission orientation-emploi

PROGRAMMES DE COURS

DROIT

Année universitaire 2018-2019

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

SOMMAIRE

Capacité en droit 1re année (01101).....	2
Capacité en droit 2^{ème} année (01202).....	3
L1 Droit et L1 Science Politique- Parcours classique - Vaugirard 1 - (1110L).....	5
L2 Droit - Paris - (2110L).....	25
L3 Droit - Paris - (3110L).....	34
Licence en droit réservée aux sportifs de haut niveau (L3 en apprentissage) (3120L).....	45
L3 Droit mention administration publique (3120L).....	47
M1 Droit mention Carrières judiciaires et sciences criminelles (4155M).....	49
M1 Droit mention Droit des affaires (4165M).....	64
M1 Droit mention Droit européen (4131M).....	80
M1 Droit mention Droit international (4132M).....	91
M1 Droit mention Droit notarial (4191M).....	102
M1 Droit mention Droit privé (4145M).....	113
M1 Droit mention Droit public (4175M).....	127
M1 Droit mention Droit social (4190M).....	140
M1 Droit mention Relations internationales.....	152

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Capacité en droit 1re année (01101)

Droit civil 1 (1066)

Jean Garrigue, Maître de conférences

(Octobre 2018)

Téléchargez le programme de cours :



[garrigue_capacite_1ere_annee_droit_civil_plan_resume_2019.pdf](#) (318.23 ko)

Droit commercial 1 (1124)

Benjamin MORON PUECH, Maître de conférences

(sept.2018)

Téléchargez le programme de cours : 
[microsoft_word_-cours_droit_commercial_1_docx.pdf](#)
(160.49 ko)

Droit administratif 1 (2035)

Denis Giraux, Maître de conférences, HDR

- Organisation administrative de la France
- La justice administrative
- La Fonction publique.

Droit constitutionnel (2061)

Denis Giraux, Maître de conférences, HDR

(sept.2017)

Programme non communiqué à ce jour

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Capacité en droit 2^{ème} année (01202)

Droit administratif 2 (2036)

Denis Giraux, Maître de conférences, HDR

(mars 2014)

Le cours de droit administratif en deuxième année de capacité comportera l'étude des thèmes suivants :

- Les sources du droit administratif (sources constitutionnelles, internationales, législatives et réglementaires, jurisprudentielles)
- L'acte administratif unilatéral
- Le contrat administratif
- Le service public
- La police administrative
- Le contentieux administratif
- La responsabilité administrative

Droit civil 2 (1067)

Estelle FRAGU, maître de conférences

(novembre 2017)

Programme non communiqué à ce jour

Droit commercial 2 (1126)

M. Benjamin MORON PUECH, Maître de conférences

(septembre 2018)

Téléchargez le programme de cours :  [microsoft word -](#)

[cours de droit commercial 2 docx.pdf \(147.56 ko\)](#)

Droit fiscal (2085)

Mme ARIANE MEYNAUD-ZEROUAL

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit pénal, procédure pénale (1275)

Mme Diana Villegas Santiago

(novembre 2017)

Programme non communiqué à ce jour

Droit social (1315)

Isabelle Pétel-Teyssié, Maître de conférences

(août 2014.)

Etude des relations de travail dans l'entreprise privée: relations individuelles (conclusion, exécution, rupture du contrat de travail) et relations collectives (négociation collective, représentation collective, conflits collectifs).

Economie politique (4165)

M. Frédéric Zumer

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Procédure civile et voies d'exécution (1415)

Isabelle Pétel-Teyssié, Maître de conférences

(août 2014.)

Notions fondamentales - Organisation judiciaire - Compétence - Déroulement du

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

procès - Description sommaire des mesures
d'exécution forcée.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

L1 Droit et L1 Science Politique- Parcours classique - Vaugirard 1 - (1110L)

Economie Politique (4174)

Mme Marie-Pierre Merlateau, Maître de conférences en Sciences économiques

(sept.2018)

Ce cours s'adresse aussi bien aux étudiants ayant déjà fait de l'économie dans les années précédentes et désirant approfondir leurs connaissances qu'aux étudiants néophytes, n'ayant reçu aucune formation préalable. L'approche volontairement simplifiée ne nécessite pas de connaissances mathématiques.

L'objectif de ce cours est de donner les bases de la culture économique nécessaire à la compréhension des phénomènes économiques actuels à travers les deux approches suivantes :

- La première approche consiste dans une synthèse des grands courants de la pensée économique, des origines jusqu'à nos jours. Elle montre comment se sont construits les courants d'analyse actuels qui expliquent les phénomènes économiques contemporains.
- La deuxième approche approfondit le rôle et la structure de la sphère monétaire et financière, devenue fondamentale dans nos économies. Une étude institutionnelle décrit de façon précise l'organisation du système monétaire, bancaire et financier ainsi que son mode de fonctionnement (fonctions des banques et de la banque centrale européenne, fonctionnement des marchés financiers, analyse de la crise économique et financière de 2008 et de ses répercussions actuelles).

Droit civil (1381)

M. Antoine Gaudemet

M. Laurent Levener

M. Patrick Morvan

Equipe 1 : Pr. Sophie Gaudemet

Equipe 2 : Pr. Levener

Equipe 3 : Pr. Morvan

Cours du Pr. Patrick Morvan - Equipe 3 (sept.2018)

Au premier semestre, ce cours est une introduction aux droits, très loin de seulement embrasser le droit civil. De grandes notions de la philosophie du droit (morale, religion, histoire...) sont abordées. Le droit privé (civil, pénal, social, des affaires...), le droit public (administratif, constitutionnel...) et le droit européen (droit de l'UE et de la CEDH) sont mis à contribution afin d'illustrer les grandes problématiques des sources du droit (loi, jurisprudence, doctrine, hiérarchie des normes...). La matière recouvre aussi le droit de la preuve.

Le second semestre porte exclusivement sur le droit civil. D'une part, le droit civil des personnes : vie et mort de la personnalité juridique, identification de la personnalité juridique (le nom...), les droits de la personnalité (droit au respect de la vie privée...) et la protection des majeurs et mineurs. D'autre part, le droit civil des biens : les distinctions entre les biens, la propriété, la possession, les servitudes, le voisinage.

Droit constitutionnel 1 (2062)

M. Dominique Chagnollaud de Sabouret

M. Olivier Gohin

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M. Philippe Lauvaux

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Dominique Chagnollaud de Sabouret

Equipe 2 : Pr. Gohin

Equipe 3 : Pr. Lauvaux

Cours du Pr Olivier Gohin (éq. 2) (sept.2018)

 [plan du cours 18-19 dc i - 2062.pdf](#)
(118.72 ko)

Cours de M. Lauvaux - Equipe 3 (non communiqué à ce jour)

Cours du Professeur Chagnollaud - Equipe 1 (septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours du Professeur Chagnollaud ;
 [plan de cours 1er semestre corrigé.pdf](#)
(188.55 ko)

Droit constitutionnel 2 (2063)

M. Philippe Lauvaux

M. Olivier Gohin

M. Dominique Chagnollaud de Sabouret

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Dominique Chagnollaud de Sabouret

Equipe 2 : Pr. Gohin

Equipe 3 : Pr. Lauvaux

Cours du Pr Gohin - équipe 2 (sept.2018)

 [plan du cours 18-19 dc ii-2063.pdf](#)
(119.77 ko)

Cours de Pr Dominique Chagnollaud - équipe 1 (septembre 2018)

 [plan de cours 2eme semestre .pdf](#)
(210.76 ko)

Histoire contemporaine politique et sociale (3035)

(oct.2018)

Madame le professeur Audrey VIROT

Programme non communiqué à ce jour

Histoire du droit des personnes et des biens (3058)

Jean-Paul Andrieux, Maître de conférences, HDR

(septembre 2018)

« Le monde se divise en deux catégories... ».

La formule du scénario fameux de Sergio Leone pour *Le bon, la brute et le truand*, paraît bien avoir inspiré un grand nombre de juristes. Il faut bien reconnaître en effet que :

« Le monde se divise en deux catégories : ceux qui divisent le monde en deux catégories et les autres ». Les juristes se rattachent volontiers à ceux qui divisent. L'histoire du droit des personnes et des biens, dans cette volonté, propose une grande diversité de catégories qui s'affrontent deux à deux : personnes et biens, personnes morales et personnes physiques, personnes mortes et personnes vivantes, personnes privées et personnes publiques, biens privés et biens publics, biens meubles et biens immeubles... Ce cours qui se portera aux origines de l'Histoire, aux débuts des écritures,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

interrogera ces divisions et leurs fondements. Mais cette division en deux catégories se refuse parfois à sévir : la divinité (personne ou bien ?), le cadavre (personne ou bien ?), le roi (personne privée ou personne publique ?), la monnaie (bien privé ou bien public ?), l'animal (personne ou bien ?), le navire (bien meuble ou bien immeuble ?)...

À ceux qui veulent diviser le monde en deux catégories, ce cours présente une mise en garde : et s'il existait plus de deux catégories...

Partie I. Les personnes et les biens de l'ordre public

Titre I. Les personnes de droit public

- Chapitre I. Le modèle divin
- Chapitre II. La personne souveraine

Titre II. Les biens de droit public

- Chapitre I. Les biens publics
- Chapitre II. Les appropriations publiques

Partie II. Les biens et les personnes de l'ordre privé

Titre I. Les biens de droit privé

- Chapitre I. Les appropriations privées
- Chapitre II. Les biens privés

Titre II. Les personnes de droit privé

- Chapitre I. La personne humaine
- Chapitre II. Le modèle social

Contrôles des connaissances

- Epreuve orale

Informations complémentaires

Unité d'enseignement complémentaire 2
(Optionnel)

Histoire du droit et des institutions (3040)

Mme Céline Combette

M. Anthony Mergey

M. Pascal Gourgues

Plan de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (sept.2018)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. La question de l'émergence de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, sera le principal objet de ce cours qui comportera 3 parties :

- La décadence de la notion d'État (Ve-XIIe s.)
- La reconstruction de l'État (XIIIe-XVe s.)
- Le triomphe de l'État (XVIe-XVIIIe s.)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Plan de cours de Mme Combette - 2016

Ubi societas, ibi jus.

Ce cours se divise en 3 parties :

Première partie :

Elle est consacrée aux origines même de notre droit et de nos institutions. Deux périodes sont analysées au cours de cette première partie : d'une part, la période romaine, d'autre part, la période franque. La période romaine commence avec la fondation légendaire de Rome (753 av. J.-C.), et se termine à la chute de l'Empire romain d'Occident (476 ap. J.-C.). Date très théorique. L'Empire romain d'Occident est en crise depuis le IIIe siècle ; une crise due, en grande partie, aux assauts de peuples germaniques. Ces peuples s'infiltrent progressivement à l'intérieur des frontières de l'Empire, le faisant tout d'abord vaciller avant de provoquer son déclin. Il sera important de dégager l'apport romain sur notre construction juridique et institutionnelle ; c'est surtout à travers la notion de *res publica* que cet apport sera souligné. De même, c'est au cours de cette période qu'apparaît le christianisme. Le christianisme va avoir une influence considérable sur notre système juridique et institutionnel. On verra ainsi qu'après avoir été ignoré par les Romains, viendra une période de persécution puis, enfin, de reconnaissance du christianisme ; le christianisme deviendra une religion d'État.

Vient le temps de la période franque. Depuis 476, l'Occident est partagé, d'un point de vue ethnique, entre les sujets d'origine germanique et l'ancienne population romanisée-les Gallo-Romains en Gaule-. Des Gallo-Romains qui subissent cette occupation. Les problèmes que pose la présence barbare vont dominer l'histoire de l'Occident de la fin du Ve siècle à la fin du IXe siècle. Mais ces difficultés doivent être envisagées différemment entre les temps mérovingiens (fin du Ve siècle-751) et la dynastie carolingienne (751-888). La période

mérovingienne est marquée par la coexistence de différentes ethnies ; ces ethnies ne se sont pas encore fondues. Symptomatique de cette période, les lois. Chaque ethnie est soumise à sa propre loi. On parle de personnalité des lois. Mais cette période est également marquée par une conception patrimoniale du pouvoir. La notion de *res publica* tend dès lors à disparaître. L'époque carolingienne commence avec une tentative de restauration des valeurs de l'Antiquité. Cependant, cet essai échouera ; ce qui provoquera l'émergence de nouveaux pouvoirs : à travers d'abord des principautés, puis des seigneuries.

Deuxième partie :

Notre deuxième partie est liée à la période féodale (IXe-XIIe siècle). Comme nous le verrons, cette période a pour caractéristique une hiérarchie de seigneurs qui se substitue à l'État. La notion d'État, que les Carolingiens avaient tenté de restaurer, disparaît. On assiste à une atomisation du pouvoir. Dans un premier temps, c'est l'émergence de principautés, puis l'entité qui était garante d'une certaine unité, le *pagus*, se disloque, laissant ainsi place à des seigneuries. Le roi n'est plus considéré que comme un simple seigneur. Un seigneur qui possède, comme les autres, diverses prérogatives. Le XIIe siècle est un siècle charnière. De nouvelles manières de penser conduisent à une croissance de l'autorité du roi de France. De simple seigneur, le roi devient suzerain, avant de s'affirmer souverain.

Troisième partie :

Deux points seront ici traités. Dans un premier temps, c'est la période de la monarchie dite tempérée (XIIIe-XVIIe) ; le roi a utilisé à son profit les règles issues de la féodalité afin d'affirmer son pouvoir. L'État s'est enfin reconstitué autour du roi. Entre le XVIIe et 1789, vient le temps de la monarchie absolue. C'est la période d'épanouissement de l'autorité du roi.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Institutions judiciaires, institutions administratives et sources du droit (1371)

M. Matthieu Dubertret

M. Paul Giraud

M. Pierre Crocq

Mme Anne-Sophie Traversac

M. Benoit Montay

(sept.2018)

Equipe 1 : M. Dubertret / M. Montay

Equipe 2 : Pr. Crocq/ Mme Traversac

Equipe 3 : Mme Traversac/M. Giraud

Programme de cours du Pr Dubertret/Pr. Montay (éq.1)

Téléchargez le plan de cours :  [plancoursija-internet.pdf \(447.28 ko\)](#)

Institutions judiciaires (éq. 2)

Programme de cours du Pr Crocq (sept.2018)

Téléchargez le plan de cours de Monsieur le Professeur Crocq

 [plan-inst_jud_et_adm_2018-2019.pdf \(269.63 ko\)](#)

Institutions administratives (équipe 3)

Programme de cours de Mme Traversac

 [2018-plan_institutions_administratives-traversac_-_11_equipe_3.pdf \(120.74 ko\)](#)

Introduction à l'étude des médias (6116)

Rémy Rieffel, Professeur

(sept.2018)

La place des médias et des nouvelles technologies numériques devient de plus en plus visible et déterminante dans nos sociétés. Nous croyons bien les connaître parce qu'ils font partie de notre environnement quotidien (journaux, radios, téléviseurs, ordinateurs, smartphones, tablettes, etc.). Pourtant, beaucoup de lieux communs et de jugements hâtifs circulent à leur sujet.

Ce cours a principalement pour objectif de démystifier les idées reçues concernant les médias, leur rôle et leur influence aujourd'hui. Est-il vrai que la presse écrite va disparaître ? Peut-on dire que la télévision fait encore l'élection ? Quel est le véritable pouvoir des images et des réseaux sociaux ? Internet est-il synonyme de révolution culturelle ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles on tentera de répondre.

Pour ce faire, on décrira le panorama du paysage médiatique français aujourd'hui en analysant le succès grandissant d'Internet et des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.), notamment auprès des jeunes ; en étudiant la crise de la presse écrite, le poids de la radio et de la télévision, On tentera également de comprendre la manière dont le public utilise aujourd'hui les médias classiques et les médias numériques, de préciser les modalités de travail et le rôle des journalistes, de saisir les enjeux de la nouvelle communication politique ainsi que les mutations du monde de la culture à l'ère numérique.

Téléchargez le plan de cours :  [cours_introduction_a_létude_des_medias.pdf \(285.12 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Introduction à l'étude du droit et du droit civil (1380)

M. Denis Mazeaud

M. Patrick Morvan

M. Nicolas Molfessis

Cours du Pr. Patrick Morvan (sept.2018)

Au premier semestre, ce cours est une introduction aux droits, très loin de seulement embrasser le droit civil. De grandes notions de la philosophie du droit (morale, religion, histoire...) sont abordées. Le droit privé (civil, pénal, social, des affaires...), le droit public (administratif, constitutionnel...) et le droit européen (droit de l'UE et de la CEDH) sont mis à contribution afin d'illustrer les grandes problématiques des sources du droit (loi, jurisprudence, doctrine, hiérarchie des normes...). La matière recouvre aussi le droit de la preuve.

Le second semestre porte exclusivement sur le droit civil. D'une part, le droit civil des personnes : vie et mort de la personnalité juridique, identification de la personnalité juridique (le nom...), les droits de la personnalité (droit au respect de la vie privée...) et la protection des majeurs et mineurs. D'autre part, le droit civil des biens : les distinctions entre les biens, la propriété, la possession, les servitudes, le voisinage.

Introduction historique au droit (3000)

M. Franck Roumy

M. Pascal Gourgues

Mme Céline Combette

M. Anthony Mergey

M. Bernard D'Alteroche

(sept.2018)

Equipe 1 : Pr. Roumy/M. Gourgues

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche/Pr. Mergey

Equipe 3 : Mme. Virot / Mme Combette

Cours du Pr Roumy - eq. 1 (sept.2018)

Le cours d'Introduction historique au droit, dispensé au premier semestre de la première année, a pour but de présenter l'évolution du système juridique français, de ses origines à nos jours, montrant comment celui-ci s'est formé et les rapports qu'il entretient avec ceux des pays voisins. Partant de l'Antiquité, le cours décrit d'abord l'apparition des grandes sources du droit - la loi, la jurisprudence, la coutume, la doctrine - et la place qu'elles occupent ensuite au cours du temps: au Moyen Âge, lorsque se forme, sur la base du droit romain et du droit canonique, un véritable droit commun européen, puis à l'époque moderne (XVIIe-XVIIIe siècle), tandis qu'apparaissent, avec l'affirmation des États, de véritables systèmes juridiques nationaux et, enfin, à partir du XIXe siècle, lorsque sont rédigées les codifications contemporaines encore en usage.

 [introhistdrplan18.pdf \(156.08 ko\)](#)

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (oct.2018)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influencant mutuellement ont donné

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

naissance à ce qui allait devenir le droit français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Problèmes économiques contemporains (4341)

Mme Claude Pondaven

(novembre 2018)

Les problèmes économiques contemporains doivent être étudiés dans un contexte dicté par la mondialisation.

La libéralisation des échanges commerciaux, la libre circulation des mouvements de capitaux et des personnes, les transferts de technologies, depuis la fin des années 1970, ont profondément modifié le fonctionnement de nos économies. Il faut donc comprendre les fondements et caractéristiques de cette mondialisation (chapitre 1). La géo-politique mondiale (chapitre 2) qui en découle nécessite d'étudier le décollage des nouvelles économies émergentes, les contraintes de la croissance mondialisée des grandes puissances traditionnelles sans oublier l'examen des continents toujours en attente de progrès.

Cette présentation permettra alors d'envisager une analyse des politiques des économies occidentales (chapitre 3) en examinant successivement les grands déséquilibres qui les fragilisent (chapitre 4) et les contraintes financières (chapitre 5) qui freinent leur développement. Les conditions d'efficacité et contraintes contemporaines des politiques conjoncturelles (chapitre 6) pourront alors être envisagées sur la base d'une bonne acquisition de concepts économiques clefs favorisant un raisonnement fructueux.

Ces grands problèmes économiques contemporains ont aussi des incidences sur le développement industriel (chapitre 7) et obligent à s'interroger sur l'avenir du rôle économique et social de l'État en matière de protection sociale (chapitre 8), de démographie et de migrations (chapitre 9), de

financement des retraites (chapitre 10) et de gestion environnementale (chapitre 11). Ces contraintes industrielles, humaines, sociales, environnementales sont pesantes et conditionnent déjà l'avenir.

Toutes ces préoccupations nous conduiront àachever ce cours par une réflexion sur le libéralisme économique contemporain (chapitre 12) : la mondialisation économique caractérise-t-elle aujourd'hui un triomphe du libéralisme ? Parallèlement, la progression des politiques ou menaces protectionnistes et la montée des mouvements alter-mondialistes en marquent-ils au contraire son reflux ?

Aucune formalisation mathématique n'est retenue . Toute l'approche repose sur un raisonnement économique progressif. Une méthode de travail s'impose. Il faut avant toute autre chose être capable de dégager une vraie problématique : savoir poser les problèmes, définir les enjeux pour développer ensuite une bonne analyse percutante. L'argumentation doit reposer sur des raisonnements économiques adaptés qui se révéleront indispensables à un futur expert en droit public (finances publiques, rôles économiques de l'État, politiques redistributives....) ou en droit privé (droit fiscal, droit des contrats, droit de la concurrence, droit de l'environnement) ou encore en gouvernance publique ou privée.

Relations internationales (2300)

Stéphane Rials, Professeur

(sept.2018)

Toutes les informations utiles seront données sur le site <https://assasri.wordpress.com>

17 septembre 2018

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Science politique (2315)

Marc Milet, Maître de conférences

(septembre 2017)

Ce cours de première année propose une approche de *sciences sociales du politique* visant à comprendre et à expliquer le phénomène démocratique contemporain. A l'issue du cours, les étudiants doivent être à même de restituer les théories et les modèles explicatifs relatifs à l'avènement et au fonctionnement démocratique, de connaître les principaux enjeux politiques depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la période contemporaine (données factuelles); de citer les auteurs phares de la discipline. Décliné en leçons, le cours porte ainsi sur une introduction aux thématiques classiques traitées par la discipline (processus de démocratisation, la structuration et les formes d'expression publique, la profession politique, les élections, l'action publique, et les régimes politiques). Deux spécificités notables : une prépondérance donnée à l'analyse sur le temps long (propre à une socio-histoire) et l'attention accordée principalement aux processus dans le cadre de l'Europe occidentale.

Espagnol (ESP-DROIT-L1)

Introduction aux thématiques latino-américaines et espagnoles contemporaines :

La Transition démocratique espagnole (1975-1979) : la construction de l'Etat démocratique.

Présentation des institutions de l'Etat espagnol.

Le fonctionnement de la Monarchie parlementaire.

Le modèle d'Etat laïque et ses problématiques actuelles.

Amérique latine : du XXe au XXIe siècle. Questions de société (avortement, libertés..).

Italien (ITAL)

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe (RUSSE)

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

I. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

II. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie

d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée.

Chinois (CHINOIS)

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe (ARABE)

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le

vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Anglais (7014/7414)

(sept.2017)

En première année, l'enseignement consiste à familiariser l'étudiant avec les institutions politiques et judiciaires américaines au premier semestre et britanniques au second semestre.

L'objectif est d'une part de consolider et de renforcer ses connaissances de la langue anglaise et d'autre part de lui faire acquérir de solides bases linguistiques et théoriques pour la suite du cursus qui sera davantage spécialisé. En fin de M1, l'étudiant devra avoir acquis une culture juridique des pays de *common law*.

Les TD sont hebdomadaires et durent 1h30. Au début du semestre, une brochure est distribuée à chaque étudiant ; elle est divisée en chapitres qui comprennent des articles de presse authentiques, des liens vers des vidéos, des exercices de grammaire et de vocabulaire. Un accent particulier est également mis sur la méthodologie : explication et analyse de textes, description de documents iconographiques, rédaction d'essais, présentation orale...

L'apprentissage est basé sur les compétences définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite et interaction.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Tutorat (8101/8111)

Ce dispositif spécifique, mis en place pour lutter contre le taux d'échec en Licence, consiste à mieux encadrer les étudiants de première année.

Il s'agit d'un accompagnement spécifique dans chacune des matières essentielles: le droit pour la licence en droit, et l'économie et les mathématiques pour la licence en économie-gestion qui a montré son efficacité puisque les « tutorés » affichent un taux de réussite de 2 à 15 points supérieur à celui de l'ensemble des étudiants.

Le tutorat est placé sous la responsabilité d'enseignants chercheurs qui recrutent et encadrent les tuteurs étudiants de master. Les séances de tutorat hebdomadaires durent 1h30 et regroupent 15 à 20 étudiants. La taille réduite des groupes permet aux étudiants de poser librement leurs questions.

Le tutorat aide à se familiariser avec le travail universitaire et à maîtriser la méthodologie et les concepts de la discipline étudiée. En s'inscrivant au tutorat, chaque étudiant s'engage à suivre l'ensemble des séances sur les 2 semestres. La participation au tutorat permet d'obtenir un maximum de 2 points.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

L1 Droit et L1 Science Politique- Parcours réussite - Vaugirard 1 (1111L)

Droit constitutionnel 1 (2062)

M. Dominique Chagnollaud de Sabouret

M. Olivier Gohin

M. Philippe Lauvaux

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Dominique Chagnollaud de Sabouret

Equipe 2 : Pr. Gohin

Equipe 3 : Pr. Lauvaux

Cours du Pr Olivier Gohin (éq. 2) (sept.2018)

 [plan du cours 18-19 dc i - 2062.pdf](#)
(118.72 ko)

Cours de M. Lauvaux - Equipe 3 (non communiqué à ce jour)

Cours du Professeur Chagnollaud - Equipe 1 (septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours du Professeur Chagnollaud : 

[plan de cours 1er semestre corrigé.pdf](#)
(188.55 ko)

Droit civil (1381)

M. Antoine Gaudemet

M. Laurent Levener

M. Patrick Morvan

Equipe 1 : Pr. Sophie Gaudemet

Equipe 2 : Pr. Levener

Equipe 3 : Pr. Morvan

Cours du Pr. Patrick Morvan - Equipe 3 (sept.2018)

Au premier semestre, ce cours est une introduction aux droits, très loin de seulement embrasser le droit civil. De grandes notions de la philosophie du droit (morale, religion, histoire...) sont abordées. Le droit privé (civil, pénal, social, des affaires...), le droit public (administratif, constitutionnel...) et le droit européen (droit de l'UE et de la CEDH) sont mis à contribution afin d'illustrer les grandes problématiques des sources du droit (loi, jurisprudence, doctrine, hiérarchie des normes...). La matière recouvre aussi le droit de la preuve.

Le second semestre porte exclusivement sur le droit civil. D'une part, le droit civil des personnes : vie et mort de la personnalité juridique, identification de la personnalité juridique (le nom...), les droits de la personnalité (droit au respect de la vie privée...) et la protection des majeurs et mineurs. D'autre part, le droit civil des biens : les distinctions entre les biens, la propriété, la possession, les servitudes, le voisinage.

Droit constitutionnel 2 (2063)

M. Philippe Lauvaux

M. Olivier Gohin

M. Dominique Chagnollaud de Sabouret

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Dominique Chagnollaud de Sabouret

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Equipe 2 : Pr. Gohin

Equipe 3 : Pr. Lauvaux

Cours du Pr Gohin - équipe 2 (sept.2018)

 [plan du cours 18-19 dc ii-2063.pdf](#)
(119.77 ko)

Cours de Pr Dominique Chagnollaud - équipe 1 (septembre 2018)

 [plan de cours 2eme semestre .pdf](#)
(210.76 ko)

Histoire du droit et des institutions (3040)

Mme Céline Combette

M. Anthony Mergey

M. Pascal Gourgues

Plan de cours de Monsieur le professeur Anthony Mergey (sept.2018)

La tentation contemporaine est de faire de l'État un bloc homogène et uniforme, comme s'il n'avait jamais existé qu'une seule forme d'État. La définition traditionnelle de l'État repose sur des critères organique (une population), géographique (un territoire) et fonctionnel (des institutions exerçant une autorité). Cette définition juridique présente l'intérêt de faire abstraction de la forme d'unité politique (monarchie, république, tyrannie...) et de la nature du régime (absolutiste, libéral, totalitaire...), mais elle fait l'impasse sur l'État en tant que processus, c'est-à-dire comme construction historique. En effet, l'État tel que nous le connaissons n'a pas toujours existé ; il a connu plusieurs figures que l'histoire et le droit révèlent. Il n'est donc pas seulement un « concept » avec son appareillage juridique, il est aussi une création historique qui a pris, à travers les siècles, des formes diverses plus ou moins élaborées. La question de

l'émergence de l'État en France, du Ve siècle à la veille de la Révolution française, sera le principal objet de ce cours qui comportera 3 parties :

- La décadence de la notion d'État (Ve-XIIe s.)
- La reconstruction de l'État (XIIIe-XVe s.)
- Le triomphe de l'État (XVIe-XVIIIe s.)

Plan de cours de Mme Combette - 2016

Ubi societas, ibi jus.

Ce cours se divise en 3 parties :

Première partie :

Elle est consacrée aux origines même de notre droit et de nos institutions. Deux périodes sont analysées au cours de cette première partie : d'une part, la période romaine, d'autre part, la période franque. La période romaine commence avec la fondation légendaire de Rome (753 av. J.-C.), et se termine à la chute de l'Empire romain d'Occident (476 ap. J.-C.). Date très théorique. L'Empire romain d'Occident est en crise depuis le IIIe siècle ; une crise due, en grande partie, aux assauts de peuples germaniques. Ces peuples s'infiltrent progressivement à l'intérieur des frontières de l'Empire, le faisant tout d'abord vaciller avant de provoquer son déclin. Il sera important de dégager l'apport romain sur notre construction juridique et institutionnelle ; c'est surtout à travers la notion de *res publica* que cet apport sera souligné. De même, c'est au cours de cette période qu'apparaît le christianisme. Le christianisme va avoir une influence considérable sur notre système juridique et institutionnel. On verra ainsi qu'après avoir été ignoré par les Romains, viendra une période de persécution puis, enfin, de reconnaissance du christianisme ; le christianisme deviendra une religion d'État.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Vient le temps de la période franque. Depuis 476, l'Occident est partagé, d'un point de vue ethnique, entre les sujets d'origine germanique et l'ancienne population romanisée -les Gallo-Romains en Gaule-. Des Gallo-Romains qui subissent cette occupation. Les problèmes que pose la présence barbare vont dominer l'histoire de l'Occident de la fin du Ve siècle à la fin du IXe siècle. Mais ces difficultés doivent être envisagées différemment entre les temps mérovingiens (fin du Ve siècle-751) et la dynastie carolingienne (751-888). La période mérovingienne est marquée par la coexistence de différentes ethnies ; ces ethnies ne se sont pas encore fondues. Symptomatique de cette période, les lois. Chaque ethnie est soumise à sa propre loi. On parle de personnalité des lois. Mais cette période est également marquée par une conception patrimoniale du pouvoir. La notion de *res publica* tend dès lors à disparaître. L'époque carolingienne commence avec une tentative de restauration des valeurs de l'Antiquité. Cependant, cet essai échouera ; ce qui provoquera l'émergence de nouveaux pouvoirs : à travers d'abord des principautés, puis des seigneuries.

Deuxième partie :

Notre deuxième partie est liée à la période féodale (IXe-XIIe siècle). Comme nous le verrons, cette période a pour caractéristique une hiérarchie de seigneurs qui se substitue à l'État. La notion d'État, que les Carolingiens avaient tenté de restaurer, disparaît. On assiste à une atomisation du pouvoir. Dans un premier temps, c'est l'émergence de principautés, puis l'entité qui était garant d'une certaine unité, le *pagus*, se disloque, laissant ainsi place à des seigneuries. Le roi n'est plus considéré que comme un simple seigneur. Un seigneur qui possède, comme les autres, diverses prérogatives. Le XIIe siècle est un siècle charnière. De nouvelles manières de penser conduisent à une croissance de l'autorité du roi de France. De

simple seigneur, le roi devient suzerain, avant de s'affirmer souverain.

Troisième partie :

Deux points seront ici traités. Dans un premier temps, c'est la période de la monarchie dite tempérée (XIIIe-XVIIe) ; le roi a utilisé à son profit les règles issues de la féodalité afin d'affirmer son pouvoir. L'État s'est enfin reconstitué autour du roi. Entre le XVIIe et 1789, vient le temps de la monarchie absolue. C'est la période d'épanouissement de l'autorité du roi.

Institutions judiciaires, institutions administratives et sources du droit (1371)

M. Matthieu Dubertret

M. Paul Giraud

M. Pierre Crocq

Mme Anne-Sophie Traversac

M. Benoit Montay

(sept.2018)

Equipe 1 : M. Dubertret / M. Montay

Equipe 2 : Pr. Crocq/ Mme Traversac

Equipe 3 : Mme Traversac/M. Giraud

Programme de cours du Pr Dubertret/Pr. Montay (éq.1)

Téléchargez le plan de cours : [!\[\]\(bb57180dea8b51f2cabbaadafb467a2e_img.jpg\)plancoursija-internet.pdf \(447.28 ko\)](#)

Institutions judiciaires (éq. 2)

Programme de cours du Pr Crocq (sept.2018)

Téléchargez le plan de cours de Monsieur le Professeur Crocq

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

 [plan-inst jud et adm 2018-2019.pdf](#)
(269.63 ko)

Institutions administratives (équipe 3)

Programme de cours de Mme Traversac

 [2018-plan -institutions administratives-traversac - l1 équipe 3.pdf \(120.74 ko\)](#)

Introduction à l'étude du droit et du droit civil (1380)

M. Denis Mazeaud

M. Patrick Morvan

M. Nicolas Molfessis

Cours du Pr. Patrick Morvan (sept.2018)

Au premier semestre, ce cours est une introduction aux droits, très loin de seulement embrasser le droit civil. De grandes notions de la philosophie du droit (morale, religion, histoire...) sont abordées. Le droit privé (civil, pénal, social, des affaires...), le droit public (administratif, constitutionnel...) et le droit européen (droit de l'UE et de la CEDH) sont mis à contribution afin d'illustrer les grandes problématiques des sources du droit (loi, jurisprudence, doctrine, hiérarchie des normes...). La matière recouvre aussi le droit de la preuve.

Le second semestre porte exclusivement sur le droit civil. D'une part, le droit civil des personnes : vie et mort de la personnalité juridique, identification de la personnalité juridique (le nom...), les droits de la personnalité (droit au respect de la vie privée...) et la protection des majeurs et mineurs. D'autre part, le droit civil des biens :

les distinctions entre les biens, la propriété, la possession, les servitudes, le voisinage.

Introduction historique au droit (3000)

M. Franck Roumy

M. Pascal Gourgues

Mme Céline Combette

M. Anthony Mergey

M. Bernard D'Alteroche

(sept.2018)

Equipe 1 : Pr. Roumy/M. Gourgues

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche/Pr. Mergey

Equipe 3 : Mme. Virot / Mme Combette

Cours du Pr. Roumy - eq. 1 (sept.2018)

Le cours d'Introduction historique au droit, dispensé au premier semestre de la première année, a pour but de présenter l'évolution du système juridique français, de ses origines à nos jours, montrant comment celui-ci s'est formé et les rapports qu'il entretient avec ceux des pays voisins. Partant de l'Antiquité, le cours décrit d'abord l'apparition des grandes sources du droit - la loi, la jurisprudence, la coutume, la doctrine - et la place qu'elles occupent ensuite au cours du temps: au Moyen Âge, lorsque se forme, sur la base du droit romain et du droit canonique, un véritable droit commun européen, puis à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle), tandis qu'apparaissent, avec l'affirmation des États, de véritables systèmes juridiques nationaux et, enfin, à partir du XIXe siècle, lorsque sont rédigées les codifications contemporaines encore en usage.

 [introhistdrplan18.pdf \(156.08 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (oct.2018)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influencant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

examinant successivement les grands déséquilibres qui les fragilisent (chapitre 4) et les contraintes financières (chapitre 5) qui freinent leur développement. Les conditions d'efficacité et contraintes contemporaines des politiques conjoncturelles (chapitre 6) pourront alors être envisagées sur la base d'une bonne acquisition de concepts économiques clefs favorisant un raisonnement fructueux. Ces grands problèmes économiques contemporains ont aussi des incidences sur le développement industriel (chapitre 7) et obligent à s'interroger sur l'avenir du rôle économique et social de l'État en matière de protection sociale (chapitre 8), de démographie et de migrations (chapitre 9), de financement des retraites (chapitre 10) et de gestion environnementale (chapitre 11). Ces contraintes industrielles, humaines, sociales, environnementales sont pesantes et conditionnent déjà l'avenir. Toutes ces préoccupations nous conduiront àachever ce cours par une réflexion sur le libéralisme économique contemporain (chapitre 12) : la mondialisation économique caractérise-t-elle aujourd'hui un triomphe du libéralisme ? Parallèlement, la progression des politiques ou menaces protectionnistes et la montée des mouvements alter-mondialistes en marquent-ils au contraire son reflux ?

Aucune formalisation mathématique n'est retenue . Toute l'approche repose sur un raisonnement économique progressif. Une méthode de travail s'impose. Il faut avant toute autre chose être capable de dégager une vraie problématique : savoir poser les problèmes, définir les enjeux pour développer ensuite une bonne analyse percutante. L'argumentation doit reposer sur des raisonnements économiques adaptés qui se révéleront indispensables à un futur expert en droit public (finances publiques, rôles économiques de l'État, politiques redistributives....) ou en droit privé (droit fiscal, droit des contrats, droit de la concurrence, droit de l'environnement) ou encore en gouvernance publique ou privée.

Problèmes économiques contemporains (4341)

Mme Claude Pondaven

(novembre 2018)

Les problèmes économiques contemporains doivent être étudiés dans un contexte dicté par la mondialisation. La libéralisation des échanges commerciaux, la libre circulation des mouvements de capitaux et des personnes, les transferts de technologies, depuis la fin des années 1970, ont profondément modifié le fonctionnement de nos économies. Il faut donc comprendre les fondements et caractéristiques de cette mondialisation (chapitre 1). La géo-politique mondiale (chapitre 2) qui en découle nécessite d'étudier le décollage des nouvelles économies émergentes, les contraintes de la croissance mondialisée des grandes puissances traditionnelles sans oublier l'examen des continents toujours en attente de progrès.

Cette présentation permettra alors d'envisager une analyse des politiques des économies occidentales (chapitre 3) en

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Relations internationales (2300)

Stéphane Rials, Professeur

(sept.2018)

Toutes les informations utiles seront données sur le site <https://assasri.wordpress.com>

17 septembre 2018

Science politique (2315)

Marc Milet, Maître de conférences

(septembre 2017)

Ce cours de première année propose une approche de *sciences sociales du politique* visant à comprendre et à expliquer le phénomène démocratique contemporain. A l'issue du cours, les étudiants doivent être à même de restituer les théories et les modèles explicatifs relatifs à l'avènement et au fonctionnement démocratique, de connaître les principaux enjeux politiques depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la période contemporaine (données factuelles); de citer les auteurs phares de la discipline. Décliné en leçons, le cours porte ainsi sur une introduction aux thématiques classiques traitées par la discipline (processus de démocratisation, la structuration et les formes d'expression publique, la profession politique, les élections, l'action publique, et les régimes politiques). Deux spécificités notables : une prépondérance donnée à l'analyse sur le temps long (propre à une socio-histoire) et l'attention accordée principalement aux processus dans le cadre de l'Europe occidentale.

Espagnol (ESP-DROIT-L1)

Introduction aux thématiques latino-américaines et espagnoles contemporaines :

La Transition démocratique espagnole (1975-1979) : la construction de l'Etat démocratique.

Présentation des institutions de l'Etat espagnol.

Le fonctionnement de la Monarchie parlementaire.

Le modèle d'Etat laïque et ses problématiques actuelles.

Amérique latine : du XXe au XXIe siècle. Questions de société (avortement, libertés..).

Italien (ITAL)

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe (RUSSE)

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

II. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

III. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée.

Chinois (CHINOIS)

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe (ARABE)

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours,

veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Anglais (7014/7414)

(sept.2017)

En première année, l'enseignement consiste à familiariser l'étudiant avec les institutions politiques et judiciaires américaines au premier semestre et britanniques au second semestre.

L'objectif est d'une part de consolider et de renforcer ses connaissances de la langue anglaise et d'autre part de lui faire acquérir de solides bases linguistiques et théoriques pour la suite du cursus qui sera davantage spécialisé. En fin de M1, l'étudiant devra avoir acquis une culture juridique des pays de *common law*.

Les TD sont hebdomadaires et durent 1h30. Au début du semestre, une brochure est distribuée à chaque étudiant ; elle est divisée en chapitres qui comprennent des articles de presse authentiques, des liens vers des vidéos, des exercices de grammaire et de

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

vocabulaire. Un accent particulier est également mis sur la méthodologie : explication et analyse de textes, description de documents iconographiques, rédaction d'essais, présentation orale...

L'apprentissage est basé sur les compétences définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite et interaction.

Tutorat droit civil / droit constitutionnel (en alternance) (8109/8114)

(sept.2016)

.Programme non communiqué à ce jour

Tutorat droit civil / droit constitutionnel (en alternance)(8110/8116)

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Français (expression écrite et orale) (9189/9199)

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Culture générale (9171/9191)

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

L2 Droit - Paris - (2110L)

Droit administratif (2055)

M. Bertrand Seiller

M. Olivier Gohin

Programme de cours :

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Seiller

Equipe 2 : Pr. Gohin

Plan de cours du Pr Bertrand Seiller - Equipe 1 (septembre 2016)

 [plan-seiller-1.pdf](#)

Plan du cours du Pr Olivier Gohin - Equipe 2 (septembre 2018)

 [plan du cours 18-19 da 1 - 2055.pdf](#) (101.85 ko)

Droit administratif - 2e sem. (2056)

M. Bertrand Seiller

M. Olivier Gohin

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Seiller

Equipe 2 : Pr. Gohin

Plan de cours du Pr Bertrand Seiller - équipe 1 (octobre 2015)

 [telechargez le plan de cours de mr seiller .pdf](#) (93.02 ko)

Plan du cours du Pr Olivier Gohin - équipe 2 (septembre 2018)

 [plan du cours 18-19 da ii-2056.pdf](#) (103.07 ko)

Droit civil (1065)

M. Pierre-Yves Gautier

M. Hervé Lecuyer

(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Gautier

Equipe 2 : Pr. Lecuyer

Programme de cours du Pr. Pierre-Yves Gautier - Equipe 1 (oct.2018)

Les deux piliers du droit du patrimoine des personnes physiques et morales sont le droit des biens et le droit des obligations. Le premier a fait l'objet du programme de première année. Le programme de deuxième année porte sur la théorie générale des

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

obligations et en particulier, sur celle du contrat, qui est, par excellence, l'Instrument juridique des échanges économiques. Cette année est l'une des premières de l'application de l'Ordonnance du 10 février 2016 sur la réforme du droit des contrats, renforcée par la loi du 20 avril 2018. Seront successivement envisagés dans le cadre de ce cours :

- la notion d'obligation (lien de droit entre deux ou plusieurs personnes) ;
- les sources des obligations ;
- le contrat, ses conditions de formation et ses effets ;
- la responsabilité civile délictuelle (le dommage que l'on cause à autrui, de différentes façons et l'obligation corrélatrice de le réparer)
- le régime général de l'obligation et, en particulier, ses modalités,
- la transmission et son extinction (partie la plus technique et très utile pour la compréhension des mécanismes de circulation des biens et des services).

juridique des échanges économiques. Cette année est l'une des premières de l'application de l'Ordonnance du 10 février 2016 sur la réforme du droit des contrats, renforcée par la loi du 20 avril 2018. Seront successivement envisagés dans le cadre de ce cours :
- la notion d'obligation (lien de droit entre deux ou plusieurs personnes) ;
- les sources des obligations ;
- le contrat, ses conditions de formation et ses effets ;
- la responsabilité civile délictuelle (le dommage que l'on cause à autrui, de différentes façons et l'obligation corrélatrice de le réparer)
- le régime général de l'obligation et, en particulier, ses modalités,
- la transmission et son extinction (partie la plus technique et très utile pour la compréhension des mécanismes de circulation des biens et des services).

Droit civil - les obligations (1068)

M. Pierre-Yves Gautier

M. Hervé Lecuyer

Programme de cours :
(oct.2018)

Equipe 1 : Pr. Gautier
Equipe 2 : Pr. Lecuyer

Programme du Pr. Pierre-Yves Gautier - Equipe 1 (oct.2018)

Les deux piliers du droit du patrimoine des personnes physiques et morales sont le droit des biens et le droit des obligations. Le premier a fait l'objet du programme de première année. Le programme de deuxième année porte sur la théorie générale des obligations et en particulier, sur celle du contrat, qui est, par excellence, l'Instrument

Droit des affaires 1 (1046)

Mme Marie-Laure COQUELET

(oct.2018)

Le cours constitue une introduction générale au droit des affaires, destinée à en présenter les sources, les grands principes d'organisation ainsi que les différents statuts et formes juridiques de l'entreprise aujourd'hui.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit des affaires 2 (1052)

Mme Marie-Laure COQUELET

(oct.2018)

Ce cours prolonge l'enseignement de Droit des affaires 1 par l'étude des règles et principes encadrant l'exercice de l'activité des entreprises (droit de la concurrence, droit des brevets, droit des marques, contrats de distribution....).

Droit pénal (1244)

M. Philippe Conte

M. Edouard Verny

(septembre 2018)

Equipe 1 : Pr. Conte

Equipe 2 : Pr. Verny

Le droit pénal général recouvre les principes communs à l'ensemble des infractions, indépendamment des spécificités propres à chacune d'entre elles. La gravité des faits et des sanctions applicables exige une connaissance approfondie des règles juridiques propres à cette matière et notamment du principe qui la domine, celui de la légalité des délits et des peines.

Ce cours portera successivement sur l'élaboration de la loi pénale (qui doit être nécessaire et qui provient de sources internes ou internationales), sur l'application de cette loi pénale (dans le temps et dans l'espace), sur son interprétation (pour laquelle le juge doit avoir recours à certaines méthodes), sur l'élément légal et les éléments constitutifs (matériel et moral) de l'infraction ainsi que

sur la responsabilité pénale (l'imputation de l'infraction à l'auteur et au complice).

Cours du Pr. Conte - équipe 1 (sept.2018)

Téléchargez le plan de cours du Pr. Conte [plan du cours dpg 2016 2017.pdf \(543.51 ko\)](#)

Finances publiques (2160)

M. Martin Collet

(sept.2018)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurités sociales, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Gestion de l'entreprise et comptabilité (4255)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

(nov.2017)

Astrid Masset, professeur agrégé

Programme non communiqué à ce jour

Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité (3064)

M. Philippe Cocatre-Zilgien

(oct.2018)

Le cours portera : 1°) Sur la démocratie athénienne (462-322 av. n. è.); 2°) Sur la république romaine au I^{er} siècle av. n. è. (entre la dictature de Sulla et la mort de Jules César) : une attention particulière sera portée cette année aux « circonstances exceptionnelles » et à la dictature ; 3°) Sur l'établissement du régime impérial par Auguste.

Les étudiants auront à leur disposition sur le site de l'université un abondant recueil de textes (240 pages) et seront invités à lire un certain nombre de textes célèbres de l'Antiquité, dont l'influence s'est fait sentir jusqu'à l'époque contemporaine.

Histoire du droit des obligations (3129)

Philippe Cocatre-Zilgien, Professeur

(septembre 2018)

Le cours d'Histoire du droit des obligations a lieu au deuxième semestre. Il consistera à expliquer les origines historiques (romaines la plupart du temps) de plusieurs des articles du nouveau droit français des obligations. On prendra en considération non seulement l'ordonnance du 10 février 2016, ratifiée par la loi du 20 avril 2018, mais encore le projet de réforme de la responsabilité civile publié par le ministère de la Justice le 13 mars 2017. Les étudiants recevront un recueil de textes, dans lequel ils trouveront les nouveaux

articles et les articles futurs du Code civil, sous lesquels auront été placés les textes romains, médiévaux et modernes où ils trouvent leur source.

Procédure pénale (1429)

(sept. 2018)

Equipe 1 : Pr. Conte

Equipe 2 : Pr. Verny

La procédure pénale recouvre l'ensemble des règles relatives à la recherche et au jugement des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction. Cette matière est particulièrement liée aux droits et libertés fondamentaux tandis que s'affirme la nécessité croissante d'une coopération internationale. C'est pourquoi les lois de procédure pénale se trouvent souvent mises à l'épreuve des exigences constitutionnelles, internationales et européennes.

Ce cours expose d'abord les principes du procès pénal : le droit à un procès équitable et les règles de preuve. Il se prolonge par l'étude des organes du procès pénal : la police judiciaire et les juridictions répressives. L'objet du procès pénal est ensuite envisagé : il s'agit des actions - action publique et action civile - nées de l'infraction. Ce cadre posé, le déroulement du procès pénal sera examiné, tant l'office des juges que les prérogatives du ministère public, de la personne poursuivie et de la partie civile.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Introduction au droit de la communication (6039)

Mme. Agnès Granchet

(déc.2017)

L2 Droit et L2 Science politique

Le droit de la communication régit l'ensemble des activités de publication ou de mise à disposition publique de messages, quels qu'en soient la forme (orale, écrite, sonore, audiovisuelle, électronique...) ou l'auteur (professionnel des médias ou citoyen « amateur »). La connaissance de ce droit, susceptible de faire l'objet d'une future spécialisation universitaire et professionnelle, est donc utile à tout citoyen dans l'exercice de sa liberté d'expression, notamment sur les services de communication au public en ligne tels que les réseaux sociaux.

Centré, pour l'essentiel, sur l'exposé du droit français, le cours d'« Introduction au droit de la communication » tend à donner aux étudiants une vision d'ensemble de la matière et à susciter, à la lumière de l'actualité, toujours très riche, de la discipline, un regard critique sur les règles en vigueur.

Ce cours aborde successivement :

- le droit des entreprises et activités de communication,
- le statut professionnel des journalistes,
- le régime de responsabilité du fait des contenus publiés,
- la propriété intellectuelle des médias.
-

Plan indicatif du cours

Introduction : Objet, sources et principes du droit de la communication

Première partie : Droit des entreprises et activités de communication

Chapitre 1 : Presse

Chapitre 2 : Communication audiovisuelle

Chapitre 3 : Cinéma

Chapitre 4 : Communication au public en ligne

Chapitre 5 : Publicité

Deuxième partie : Droit professionnel des médias

Chapitre 1 : Définition du journaliste professionnel

Chapitre 2 : Exercice de la profession de journaliste

Chapitre 3 : Rupture du contrat de travail du journaliste

Troisième partie : Droit de la responsabilité des médias

Chapitre 1 : Diffamations, injures et discriminations

Chapitre 2 : Droit de réponse

Chapitre 3 : Information policière et judiciaire

Chapitre 4 : Vie privée, droit à l'image et données personnelles

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Quatrième partie : Droits de propriété intellectuelle des médias

Chapitre 1 : Droit d'auteur et droits voisins

Chapitre 2 : Droit des marques

Anglais (7031/7231)

Mme Claire Wrobel

Mme Géraldine Gadbin-George

(sept.2018)

À compter du L2, l'enseignement de l'anglais est axé simultanément sur l'approfondissement de la langue et l'apprentissage progressif de l'anglais juridique, destinés à permettre aux étudiants d'avoir acquis, en fin de M1, une culture juridique des pays de *common law*.

L'enseignement de L2 se fait au travers de l'étude de certains aspects de droit constitutionnel et des institutions (des États-Unis au 1^{er} semestre et du Royaume-Uni au 2nd). Chaque semestre, une brochure, préparée par l'équipe d'enseignants et constituée de divers chapitres, est remise à chaque étudiant. Chaque chapitre comprend une partie théorique et une partie pratique.

L'enseignement a trois objectifs. Il vise, d'une part, à permettre aux étudiants de maîtriser les systèmes politiques britannique et américain et, d'autre part, à renforcer la compréhension et l'analyse de l'actualité politique et juridique. Enfin, il permet de commencer à acquérir, en anglais, certaines compétences à caractère professionnalisant.

Différents supports (papier ou audiovisuels) sont utilisés à ces fins: articles de presse, résumés de jurisprudence, discours politiques, extraits de lecture d'un arrêt par un magistrat, etc..

Le travail sur les textes permet de renforcer la compréhension écrite, travail qui est complété par des exercices (de vocabulaire et de grammaire, etc.) et des points de méthodologie, portant notamment sur la rédaction de différents types de documents. Les compétences orales sont approfondies par un travail sur la compréhension des discours et l'organisation de débats en classe.

Allemand (ALL-L2)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Le système politique allemand (organes constitutionnels, élections, etc.), actualités politiques, culturelles et sociétales. Lecture de textes, exercices de grammaire et de lexique, exposés et débats, exercices de compréhension orale, jeux de rôle ; travail individuel et en petits groupes.

Espagnol (ESP-DROIT-L2)

Espagne:

Les institutions (rappel)

Découverte de la Constitution

La Constitution de 1812 à l'heure du bicentenaire

Introduction au constitutionnalisme espagnol

L'organisation territoriale: les Communautés autonomes.

L'actualité des questions liées aux autonomies.

Problèmes bioéthiques.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Sujets d'actualité : politiques culturelles, fonctionnement institutionnel, libertés individuelles...

Amérique:

Actualité latino-américaine

L'intégration régionale

Italien (ITAL)

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe (RUSSE)

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

I. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

II. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois (CHINOIS)

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe (ARABE)

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Principes généraux de droit européen (2100)

M. Carlo Santulli

(sept. 2014)

Le cours présente l'état actuel de l'organisation européenne en le replaçant dans son contexte historique. L'Union européenne occupe une grande partie de l'enseignement. Ses institutions, son fonctionnement et ses principales réalisations, y compris dans le domaine monétaire, sont présentés dans leurs caractéristiques essentielles. Mais le cours couvre également les « autres » organisations européennes, et notamment le Conseil de l'Europe, avec une attention particulière pour la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, adoptée sous son égide. Enfin, les questions politiques et sécuritaires sont présentées, ce qui conduit notamment à mettre en perspective l'OTAN, l'OSCE et l'Union européenne.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

L3 Droit - Paris - (3110L)

Contentieux administratif (2020)

Bertrand Seiller, Professeur

(septembre 2016)

Ce cours semestriel s'adresse d'abord aux étudiants qui entendent se spécialiser en droit public mais il est également utile aux étudiants qu'attire plutôt le droit privé, notamment s'ils se destinent à la profession d'avocat.

Ce cours est un prolongement du cours de Droit administratif général de 2e année de Licence Droit. Il permet d'approfondir les éléments sommaires qui ont alors été donnés au sujet de la juridiction administrative et de la façon dont elles examinent les recours dont elles sont saisies.

Cette matière est présentée en suivant l'ordre dans lequel s'enchaînent logiquement les phases d'un procès administratif.

Il s'ouvre par une substantielle introduction consacrée aux sources du contentieux administratifs, aux rapports qu'entretiennent l'administration et son juge puis aux modes alternatifs de règlement des contentieux.

La première partie s'intéresse ensuite à ce que l'on peut appeler les structures du contentieux administratif. Il s'agit des juges administratifs et des recours par lesquels ils sont saisis.

La deuxième partie du cours porte sur l'instance devant les juridictions administratives. Est alors évoquée l'introduction de l'instance, ce qui recouvre la recevabilité des recours et leur délimitation. Les procédures de référé trouvent également leur place ici dans la mesure où elles sont le plus souvent mises en œuvre au commencement d'une action en justice. Il faut enfin étudier l'instruction et le jugement que rend la juridiction saisie.

La troisième et dernière partie du cours examine les suites du jugement. Celui-ci doit être exécuté par les parties et divers mécanismes garantissent cette exécution, notamment par la partie perdante. Celle-ci peut d'ailleurs tenter de renverser la décision rendue en exerçant une voie de recours contre la décision.

Au terme de ce cours, aura ainsi été proposée une analyse relativement précise du déroulement d'une procédure devant les juridictions administratives, permettant de mieux comprendre le droit administratif, qui est, pour l'essentiel, leur œuvre.

Droit administratif des biens (2043)

M. Benoît Plessix, Professeur

(sept.2018)

Programme non communiqué à ce jour.

Droit civil 1 : Droit des contrats spéciaux (1150)

M. Laurent Levener

Programme de cours :

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit civil 2 - droit de la famille (1070)

Cécile Pérès

(sept.2018)

La famille est le socle fondamental de la vie sociale. Elle assure le lien entre l'individu et la société.

Les institutions juridiques qui la régissent sont l'objet de réformes législatives

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

profondes et incessantes ainsi que d'évolutions jurisprudentielles majeures qui traduisent à leur manière l'évolution rapide de la société contemporaine.

La famille est structurée à partir de deux liens juridiques distincts : les liens horizontaux et les liens verticaux.

Les liens horizontaux sont les liens de couple: mariage, pacte civil de solidarité, concubinage envisagés dans leur formation, leurs effets et leur dissolution.

Les liens verticaux sont ceux qui unissent l'enfant à ses parents. L'étude de la filiation par procréation naturelle, par procréation médicalement assistée et par adoption sera envisagée avant celle du statut juridique de l'enfant .

Droit de l'Union européenne 1 (2095)

Fabrice Picod, Professeur

Chapitre préliminaire : Cadres d'élaboration du droit de l'Union européenne

Première partie : Les sources du droit de l'Union européenne.

Titre 1er : Identification des sources du droit de l'Union européenne

Chapitre 1. Les traités relatifs à l'Union européenne

Chapitre 2. Les actes des institutions de l'Union européenne

Chapitre 3. Les accords internationaux liant l'Union européenne et les actes pris en leur application

Chapitre 4. Les sources non écrites du droit de l'Union européenne.

Titre 2nd : Caractères des sources du droit de l'Union européenne

Chapitre 1. Les caractères résultant d'un système de droit organisé

Chapitre 2. Les caractères découlant d'un système de droit intégré

Seconde partie : Le contentieux du droit de l'Union européenne.

Titre 1er : Contentieux européen relevant des juridictions nationales

Chapitre 1. Cadre juridictionnel national et exigences européennes

Chapitre 2. Renvoi préjudiciel et modalités de coopération juridictionnelle.

Titre 2nd : Contentieux relevant de la Cour de justice de l'Union européenne

Chapitre 1. Organisation judiciaire et procédure contentieuse

Chapitre 2. Voies de droit juridictionnelles

[Télécharger le plan de cours](#)

Droit de l'Union européenne 2 (2096)

Francesco Martucci, Professeur

(oct.2017)

Proposé aux étudiants de Licence 3, le cours de Droit l'Union européenne 2 a pour objet l'étude du droit du marché intérieur.

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne définit le marché intérieur comme un espace sans frontières intérieures où circulent librement les personnes, les marchandises, les services et les capitaux. Le cours se concentre ainsi sur l'étude des libertés de circulation.

Le droit de l'Union européenne est un droit intégré dans les ordres juridiques nationaux. Les principes d'effet direct et de primauté façonnent l'office du juge national, juge de droit commun du droit de l'Union. Les dispositions du traité FUE constituent de redoutables armes contentieuses pour contester toute mesure nationale qui entrave ou restreint l'exercice d'une liberté de circulation. En conséquence, le droit de l'Union européenne est omniprésent : aucune

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

branche du droit national n'échappe à son emprise. Par exemple, le droit d'établissement a un impact sur le droit des sociétés ; la libre prestation de services est déterminante pour le droit de la commande publique ; la libre circulation des travailleurs influence le droit du travail ou celui de la fonction publique. Les enjeux de la matière ainsi présentés en introduction, le cours étudie chaque liberté de circulation.

Laboratoire du marché intérieur, la libre circulation des marchandises présente des spécificités. Liée à l'Union douanière, elle vise à éliminer les droits de douane et les taxes d'effet équivalent. Le Traité interdit également les mesures non tarifaires qui entravent le commerce entre États membres.

Au cœur de l'économie européenne, le droit d'établissement, la libre prestation de services et la liberté de mouvement des capitaux permettent aux opérateurs de contester toute mesure nationale qui gêne l'exercice de leur activité professionnelle. Les exemples des professions réglementées ou de la fiscalité des entreprises montrent l'actualité de ces thématiques.

Noyau d'une intégration sociale, la libre circulation des travailleurs fait l'objet d'une jurisprudence abondante qui accompagne l'évolution du marché du travail dans l'Union.

Vecteur d'une intégration politique, le statut de citoyen de l'Union conduit la Cour de justice à transcender le champ économique pour replacer l'individu au centre du projet européen.

En se fondant principalement sur la jurisprudence, tout en étudiant les textes les plus essentiels, le cours s'efforce de montrer la signification concrète de l'intégration dans le marché intérieur.

Droit des affaires 1- droit des sociétés (1047)

M. Dominique Bureau

M. Stéphane Torck

(sept.2018)

Droit des sociétés

L 3

Année 2017/2018

Cours de Mme le Professeur Emmanuelle Claudel

Le droit des sociétés occupe une place centrale en droit des affaires. Le mécanisme sociétaire, aujourd'hui concurrencé par d'autres mécanismes (tel que le statut de micro-entrepreneur), est en effet au cœur de l'économie. Il s'agit d'une matière passionnante, très dense et extrêmement dynamique. Chaque année apporte en effet son lot de réformes et une abondante actualité jurisprudentielle.

Le premier semestre du cours sera consacré à l'étude du droit commun des sociétés, c'est à dire des règles communes à toutes les formes sociales. Nous suivrons la société, structure à mi-chemin entre le contrat et l'institution, dans ses différentes étapes : à sa naissance, à travers l'étude des conditions communes à tous les contrats ainsi que des conditions propres à la société tels que les apports et *l'affectio societatis* ; lors de sa vie, à travers l'étude du statut des associés et des dirigeants mais aussi à travers l'étude des crises qu'elle peut traverser ; et afin à sa mort, à travers l'étude de ses causes de dissolution et des conséquences qui en découlent.

Le second semestre sera consacré à l'étude des règles propres à chaque forme sociale, en

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

nous attachant à une césure qui demeure importante : celle entre les sociétés dans lesquelles les associés encourent des risques illimités (sociétés civiles, sociétés en nom collectif...) et celles dans lesquelles les risques sont limités aux apports qu'ils ont réalisés (Société anonyme, SARL, Société par actions simplifiée...). Il est important en effet de connaître les mécanismes de constitution de chaque forme, leurs règles de fonctionnement, la façon dont les parts sociales ou les actions peuvent être cédées, ect.

Droit des affaires 2 (1054)

M. Dominique Bureau

M. Stéphane Torck

(octobre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit des libertés fondamentales (2140)

Mme Camille Broyelle

(oct.2018)

2018-2019

39 heures, second semestre
Mme Camille BROYELLE, Professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
Contacter Mme Broyelle @LibertésAssasL3
www.libertesassasl3.com

L'intitulé l'indique, ce cours traite des libertés.

Il a été choisi de ne pas aborder toutes les libertés.

Après l'examen (relativement bref, car les questions ont été vues dans d'autres cours) des outils de protection des libertés (notamment voies de recours devant les juges internes et devant les cours européennes), une première partie est consacrée à la façon

dont sont conciliées, en droit positif, les exigences de sécurité et les libertés (la liberté individuelle, la liberté d'aller et venir ou encore le respect de la vie privée). Seront ainsi étudiés le régime juridique de l'état d'urgence, la loi « renseignement » ou encore les contrôles et vérifications d'identité. La deuxième partie est consacrée à la liberté religieuse, ce qui sera l'occasion d'examiner le principe de laïcité et sa portée. La liberté d'expression est étudiée dans la dernière partie. Seront traitées les limites pénales (loi du 29 juillet 1881) et administratives (polices administratives spéciales et générale) posées à la liberté d'expression.

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

Mme Marie-Laure Moreau

(oct.2018)

Télécharger le plan de cours : [!\[\]\(3c17afb3b4e2a3711c74398ab4c986e0_img.jpg\) cours_dtfp_1819.pdf \(163.33 ko\)](#)

Droit du travail 1 : relations individuelles de travail (1325)

Jean-François Cesaro, Professeur

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit du travail 2 (relations collectives de travail) (1326)

M. Arnaud Martinon

(novembre 2017)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit fiscal (2086)

M. Martin Collet

(sept.2018)

Le cours de droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente dans une première partie les grands principes et techniques propres à la matière (spécificité des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles par les juridictions comme par l'administration, techniques de contrôle des contribuables, contentieux, mécanismes de « régulation fiscale », etc.) puis, dans une seconde partie, envisage les principaux impôts qui forment le système fiscal français contemporain. Sont alors abordées tant la fiscalité des particuliers (impôts sur le revenu et sur le patrimoine) que la fiscalité des entreprises (impôts sur les bénéfices et la valeur ajoutée, principalement). Le cours s'inscrit dans une logique d'introduction aux grands enjeux de la matière, mais aussi dans une perspective « critique » de discussion des différentes options de politique fiscale poursuivies par les gouvernements successifs.

Droit international public 1 (2104)

M. Denis Alland

(oct.2018)

Ce cours est une initiation aux notions fondamentales du droit international public. Il a pour objectif de donner une familiarité d'ensemble avec cette discipline, d'en faire comprendre les ressorts essentiels même à ceux qui, pour ne pas se destiner à en devenir des spécialistes et pour se diriger vers des carrières apparemment éloignées des perspectives qu'il trace, ne sauraient pour autant sans dommage professionnel (entre autres) être parfaitement ignorants d'une

réalité qui envahit pratiquement tous les secteurs de l'activité humaine et plus particulièrement toutes les disciplines juridiques. Illustré par de nombreuses images et reposant sur de constantes références à la pratique ancienne et récente et à leurs évolutions, le cours est divisé en douze leçons de trois heures ; le cours insiste beaucoup sur les cas, les précédents pratiques, y compris tiré de l'actualité la plus récente, les jurisprudences (interne et internationale) mettant en cause l'application desdits principes.

Le cours et le Manuel de droit international public (PUF, 5ème édition 2018 révisée et refondue) sont absolument complémentaires et ne se recouvrent que très partiellement. La lecture et la connaissance du Manuel sont indispensables mais reste que le but est de former le raisonnement de juristes et non de susciter un bachotage le plus souvent stérile. Pour cette raison, les étudiant sont autorisés à s'appuyer sur le Manuel le jour de l'examen pour traiter des sujets faisant appel à leur capacité de réflexion et de critique plus qu'à leur seule mémoire

Droit social (1316)

Raymonde Vatinet, Professeur

(octobre 2017)

Ce cours a pour objet de présenter les règles fondamentales qui gouvernent les relations de travail et le nouvel ordonnancement de ces règles issu des réformes apportées au cours de ces derniers mois au droit du travail:

- libertés et droits fondamentaux reconnus aux salariés et aux employeurs
- droit des relations individuelles de travail (Droit du contrat de travail : conclusion, modification, transfert. Droit du salaire. Droit disciplinaire. Droit des licenciements)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- droit des relations collectives de travail (représentation du personnel, négociation collective, conflits collectifs).

Histoire du droit administratif (3114)

Laurent Pfister, Professeur

(oct.2009)

Conçu comme des conférences indépendantes et pourtant étroitement liées, ce cours se propose d'étudier certaines questions relevant du droit administratif des biens tels que le domaine public, les travaux publics ou le service public pour la période médiévale au XIXe siècle.

Histoire du droit de la famille (3060)

Mme Sophie Démare-Lafont

Programme de cours :

(sept.2018)

Ce cours aborde de manière thématique l'histoire du droit de la famille depuis l'époque romaine jusqu'à l'époque contemporaine. Après un aperçu général des principales tendances de l'évolution du droit de la famille depuis l'Antiquité romaine jusqu'à nos jours, on examinera successivement le mariage, la filiation et les incapacités. L'objectif est de mettre en perspective les règles actuelles du droit de la famille grâce à une étude de l'institution familiale sur la longue durée.

Histoire du droit des affaires (3051)

M. Olivier Descamps

(nov.2017)

Programme non communiqué à ce jour

Introduction générale au système allemand et au droit allemand des obligations et des biens (1392)

(novembre 2018)

Responsable : Madame le professeur Bianca Lohmann

Ce cours du premier semestre en L3 a pour objectif d'amplifier la compréhension du droit allemand et d'approfondir la pensée juridique tout en considérant les conséquences et implications économiques. Le cours porte sur la responsabilité délictuelle tout comme l'enrichissement sans cause. De plus, on étudie de décisions des juridictions allemandes les plus hautes et approfondit quelques aspects sélectionnés de contrats spéciaux. Le droit des biens est abordé. Ce cours, qui est dispensé en allemand, vise à développer l'argumentation juridique par le biais d'exercices pratiques comme des simulations de procès ou des débats.

Droit comparé français et allemand des obligations (1069)

(novembre 2018)

Responsable : Madame le Professeur Bianca Lohmann

Ce cours, qui est dispensé en allemand et français, permet de mettre en oeuvre les connaissances en droit allemand et français qui ont été acquis au préalable. Parmi les thèmes examinés d'une manière comparative se trouvent la conclusion et le contenu du contrat, les relations précontractuelles, la responsabilité délictuelle et l'acquisition de propriété. Le cours magistral et les TD sont complémentaires et forment un ensemble. Pour inciter à perfectionner le raisonnement juridique et mettre en évidence les différences et convergences en droit français et allemand, le cours est conçu pour être interactif et partenarial. Des exposés et des

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

discussions portant sur les thèmes du cours font partie intégrante du CM et des TD.

Philosophie du droit (2270)

M. Olivier Jouanjan

Programme de cours :

(octobre 2018)

Objet du cours : Le droit subjectif et son histoire.

Thème 1. Un droit sans sujets de droit : le droit nazi

Thème 2. Archéologie du sujet de droit : Saint Thomas et Guillaume d'Ockham (critique de Michel Villey)

Thème 3. La question de l'esclave et la seconde scolastique espagnole (Vittoria, Suarez)

Thème 4. La première construction juridique technique du droit subjectif : Grotius.

Thème 5. Sujet de droit et philosophie du sujet : l'idéalisme, le romantisme et l'école historique du droit en Allemagne

Thème 6. Le droit subjectif comme « intérêt juridiquement protégé » (Jhering) et le problème du « droit public subjectif » (Jellinek).

Thème 7. Critique des débats contemporains : les apologètes du droit subjectif, ses contemporateurs, l'utopie du droit subjectif des animaux.

Procédure civile (1414)

M. Claude Brenner

(oct. 2018)

L'objectif du cours est d'en donner aux étudiants une vision aussi pratique que possible à partir des principes qui régissent la matière.

Dans cette perspective, sera d'abord envisagé l'accès au juge compétent (Titre I), ce qui regroupe le principe du libre accès à la

justice, la théorie de l'action en justice et les règles de compétence judiciaire.

Puis seront étudiées les règles qui déterminent l'obtention du jugement (Titre II), à savoir la conduite de l'instance (théorie générale, agencement et déroulement, incidents) et l'office du juge (théorie de la juridiction, distinction des fonctions contentieuses et gracieuses, étude des fonctions reliées et spécialement de la juridiction accessoire et de l'administration judiciaire).

Enfin seront examinés les recours contre le jugement (Titre III), ce qui conduira à étudier la théorie générale des voies de recours et à aborder les règles qui régissent l'appel.

Contrôles des connaissances

- Cours : épreuve écrite
- TD : CCAC

Informations complémentaires

Unité d'enseignement fondamental 1 (obligatoire)

- Volume horaire total : 51
- Volume horaire CM : 36
- Volume horaire TD : 15

Anglais (7296-7396)

(oct.2017)

Responsables : Emilie Perche et Dino Meloni

L'objectif de l'enseignement d'anglais juridique en troisième année de Licence est d'approfondir la mise en pratique de la langue de spécialité à l'écrit comme à l'oral, tout en consolidant un socle de connaissances des cultures juridiques américaine et anglaise.

À travers l'étude de la Déclaration des droits et du Quatorzième amendement de la Constitution des Etats-Unis, les étudiant(e)s

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

examinent au premier semestre les aspects principaux de la procédure pénale ainsi que la protection de certains droits fondamentaux. Le programme du second semestre explore le système juridictionnel du Royaume-Uni. Les étudiant(e)s abordent ainsi les procédures civile et pénale en Angleterre et au Pays de Galles.

Organisés en travaux dirigés d'1h30, les enseignements d'anglais juridique en L3 visent à enrichir les compétences communicationnelles des étudiants. Lors des deux semestres, ils sont amenés à interagir et à travailler sur des documents d'intérêt juridique dont des articles de presse portant sur décisions de justice, des arrêts de la Cour suprême des États-Unis ou de la Cour suprême du Royaume-Uni, ou encore des documents vidéo et audio.

Différents types d'exercices sont proposés aux étudiant(e)s afin qu'ils mobilisent au mieux leurs compétences en compréhension et en production écrite et orale : composition, exposés, débats, cas pratiques et mises en application de techniques procédurales (médiation, procès simulés, etc.). Des points de langue sont intégrés aux séances en fonction des besoins et du niveau des étudiant(e)s.

Une brochure préparée par l'équipe d'enseignants et contenant un résumé du cours, ainsi que des exercices, est remise aux étudiants au début de chaque semestre.

Allemand (ALL-L3)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

La Loi fondamentale; droits fondamentaux et droits de l'Homme; les métiers du droit ; le système juridique et les juridictions. Actualités politiques, juridiques, économiques, sociétales, culturelles.

Lecture de textes, exercices de grammaire et de lexique, exposés et débats, exercices de compréhension orale, jeux de rôles ; travail individuel et en petits groupes.

Espagnol (ESP-DROIT-L3)

(oct.2017)

Amérique:

Bicentenaires latino-américains: description de la naissance des Etats nation américains.

Les droits indigènes à l'aube du 21ème siècle

La question du pluralisme juridique

La question des ressources naturelles

Approche du système interaméricain des droits de l'homme: présentation de la CIDH.

Le passé historique face à la justice démocratique.

Actualité : Crise politique au Venezuela, rapports nord/sud, accords de paix en Colombie.

Espagne :

Sujets d'actualité politique, sociale, etc.

Mémoire historique en Espagne et en Amérique du Sud.

Réflexion sur la question de la Nation en Espagne.

Italien (ITAL)

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe (RUSSE)

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

II. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège

et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

III. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois (CHINOIS)

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe (ARABE)

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur
Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Licence en droit réservée aux sportifs de haut niveau (L3 en apprentissage) (3120L)

Droit du travail 1 (relations individuelles de travail) (1325SHN)

Mme. Corinne Pizzio-Delaporte

(octobre 2016)

Ce cours, qui est complété par la suite par le droit des relations collectives de travail, entend mettre en avant les fondements du droit du travail, les pouvoirs de l'employeur au sein d'une entreprise et le devenir du contrat de travail.

Il se compose de quatre Titres:

- Titre 1: Présentation générale du droit du travail (définition, rappel historique, sources, acteurs administratifs et judiciaires)
- Titre 2: Le pouvoir patronal (les normes patronales et le pouvoir disciplinaire)
- Titre 3: Les contrats de travail (lien de subordination, conditions de validité et contenu du contrat de travail, contrats précaires)
- Titre 4: Les ruptures du contrat de travail (démission, prise d'acte, rupture conventionnelle, licenciement pour motif personnel et pour motif économique)

Droit civil 2 (droit de la famille) (1070SHN)

M. Jean Garrigue

(octobre 2018)



[garrigue_13_sportifs_famille_plan_resume_2019.pdf \(303.96 ko\)](#)

Anglais (7396)

(oct.2017)

Responsables : Emilie Perche et Dino Meloni

L'objectif de l'enseignement d'anglais juridique en troisième année de Licence est d'approfondir la mise en pratique de la langue de spécialité à l'écrit comme à l'oral, tout en consolidant un socle de connaissances des cultures juridiques américaine et anglaise.

À travers l'étude de la Déclaration des droits et du Quatorzième amendement de la Constitution des Etats-Unis, les étudiant(e)s examinent au premier semestre les aspects principaux de la procédure pénale ainsi que la protection de certains droits fondamentaux. Le programme du second semestre explore le système juridictionnel du Royaume-Uni. Les étudiant(e)s abordent ainsi les procédures civile et pénale en Angleterre et au Pays de Galles.

Organisés en travaux dirigés d'1h30, les enseignements d'anglais juridique en L3 visent à enrichir les compétences communicationnelles des étudiants. Lors des deux semestres, ils sont amenés à interagir et à travailler sur des documents d'intérêt juridique dont des articles de presse portant sur décisions de justice, des arrêts de la Cour suprême des États-Unis ou de la Cour suprême du Royaume-Uni, ou encore des documents vidéo et audio.

Différents types d'exercices sont proposés aux étudiant(e)s afin qu'ils mobilisent au

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

mieux leurs compétences en compréhension et en production écrite et orale : composition, exposés, débats, cas pratiques et mises en application de techniques procédurales (médiation, procès simulés, etc.). Des points de langue sont intégrés aux séances en fonction des besoins et du niveau des étudiant(e)s.

Une brochure préparée par l'équipe d'enseignants et contenant un résumé du cours, ainsi que des exercices, est remise aux étudiants au début de chaque semestre.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

L3 Droit administration (3120L)

mention publique

Economie générale et politique économique 2 (9351)

Aimé Scannavino, Professeur

Droit public 1 (9150)

Mme Maryvonne Bonnard, Maître de conférences

(sept.2018)

Ce cours est consacré à la théorie générale du droit constitutionnel et s'intéresse à de grandes notions : l'Etat, la Constitution, la démocratie, la théorie de la séparation des pouvoirs, les régimes politiques. Ces analyses seront illustrées à l'aide d'exemples étrangers empruntés au droit constitutionnel comparé.

Pour finir, une large place est accordée à l'histoire constitutionnelle française.

La connaissance de certains régimes étrangers et ces éléments d'histoire constitutionnelle sont nécessaires pour comprendre les spécificités des institutions de la Ve République, régime étudié au second semestre.

Droit public 2 (9350)

Mme Anne-Sophie Traversac

Droit administratif général (sources, actes, activités et responsabilité) et droit administratif des biens

Economie générale et politique économique 1 (9151)

Sandra Cavaco, Maître de conférences

Notions d'analyse économique et politiques économiques contemporaines.

Comprendre l'économie, Monnaie et systèmes bancaires, prix et inflation, le modèle ISLM, croissance et innovation, structures de marché et entreprise.

Finances publiques 1 (9152)

M. Buisson Jacques, professeur émérite à Paris V

Droit budgétaire de l'Etat

Finances publiques 2 (9352)

Xavier Badin, Maître de conférences

Téléchargez le plan de cours du Pr.Badin, Maître de conférence sur le site de l'université

Problèmes politiques et sociaux contemporains 1 (9153)

M. Denis Giraux

Institutions administratives (centrales, déconcentrées et décentralisées) - Présentation des juridictions françaises (autres que le Conseil constitutionnel et les juridictions financières) et internationales : CEDH, CJUE, CIJ, CPI - Juridictions administratives générales - Droit du contentieux administratif

Volume horaire CM : 42h

Volume horaire TD : 36h

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Problèmes politiques et sociaux contemporains 2 (9353)

Mme Maryvonne Bonnard, Maître de conférences

(sept.2018)

Ce cours porte sur les institutions et la vie politique et sociale de la Ve République.

Le programme est le suivant : le droit de la Constitution de 1958, le droit de la vie politique, les citoyens, les partis politiques, les dirigeants politiques, l'opinion publique, les processus électoraux, les mouvements sociaux, l'action publique.

Cet enseignement contribue à mettre les étudiants au niveau de connaissances requis, en droit constitutionnel et en science politique, d'un étudiant de licence en droit ou en science politique.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Carrières judiciaires et sciences criminelles (4155M)

Aspects européens des droits fondamentaux (2002)

M. Sébastien Touzé

(septembre 2018)

Ce cours propose un examen approfondi de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). A travers une approche principalement axée sur l'analyse du contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'enseignement vise à exposer l'ensemble des principes gouvernant la mise en œuvre et l'interprétation de la CEDH pour, ensuite, analyser l'ensemble des obligations conventionnelles à la charge des Etats dans la reconnaissance et le respect des droits garantis.

Comptabilité des sociétés (1031)

M. Jérôme Chacornac

(octobre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Contentieux administratif (2020)

Bertrand Seiller, Professeur

(septembre 2016)

Ce cours semestriel s'adresse d'abord aux étudiants qui entendent se spécialiser en droit public mais il est également utile aux étudiants qu'attire plutôt le droit privé, notamment s'ils se destinent à la profession d'avocat.

Ce cours est un prolongement du cours de Droit administratif général de 2e année de

Licence Droit. Il permet d'approfondir les éléments sommaires qui ont alors été donnés au sujet de la juridiction administrative et de la façon dont elles examinent les recours dont elles sont saisies.

Cette matière est présentée en suivant l'ordre dans lequel s'enchaînent logiquement les phases d'un procès administratif.

Il s'ouvre par une substantielle introduction consacrée aux sources du contentieux administratifs, aux rapports qu'entretiennent l'administration et son juge puis aux modes alternatifs de règlement des contentieux.

La première partie s'intéresse ensuite à ce que l'on peut appeler les structures du contentieux administratif. Il s'agit des juges administratifs et des recours par lesquels ils sont saisis.

La deuxième partie du cours porte sur l'instance devant les juridictions administratives. Est alors évoquée l'introduction de l'instance, ce qui recouvre la recevabilité des recours et leur délimitation. Les procédures de référé trouvent également leur place ici dans la mesure où elles sont le plus souvent mises en œuvre au commencement d'une action en justice. Il faut enfin étudier l'instruction et le jugement que rend la juridiction saisie.

La troisième et dernière partie du cours examine les suites du jugement. Celui-ci doit être exécuté par les parties et divers mécanismes garantissent cette exécution, notamment par la partie perdante. Celle-ci peut d'ailleurs tenter de renverser la décision rendue en exerçant une voie de recours contre la décision.

Au terme de ce cours, aura ainsi été proposée une analyse relativement précise du déroulement d'une procédure devant les juridictions administratives, permettant de mieux comprendre le droit administratif, qui est, pour l'essentiel, leur œuvre.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Contentieux fiscal (1188)

Mr. le Professeur Pierre COLLIN

(octobre 2015)

Le cours de contentieux fiscal proposé en Master 1 s'adresse aussi bien aux étudiants qui ont vocation à devenir fiscalistes, qu'à ceux qui sont simplement curieux de découvrir les bases de la matière. A l'occasion de ce cours, le « contentieux fiscal » est entendu largement et se rapproche davantage d'un cours de procédures fiscales. Une approche chronologique de la matière est alors privilégiée : nous traitons d'abord la phase de contrôle de l'impôt (les procédures de contrôle, les procédures de rectification et les pénalités encourues par le contribuable), puis le contentieux à proprement parler c'est-à-dire le contentieux de l'établissement de l'impôt, du recouvrement de l'impôt et les recours de droit commun.

D'un point de vue pratique, ce cours est dispensé dans une grande salle ce qui permet des échanges entre les étudiants et l'enseignant, et facilite la compréhension de la matière. A la fin du second semestre, la matière donne lieu à un oral.

Criminologie et sociologie juridique (1421)

Mme Pauline Le Monnier De Gouville

(septembre 2016)

Ce cours de criminologie permettra à l'étudiant de comprendre le phénomène criminel à travers l'étude des théories criminologiques primitives et contemporaines, ainsi que les principales causes du crime sous ses diverses formes. L'enseignement s'attache à décrire, à comprendre et à expliquer ce phénomène, par une analyse des différentes mutations - notamment récentes - de la criminalité.

Droit civil 1 - Droit du crédit (1101)

M. Philippe Théry

(oct.2018)

Le droit du crédit présente les garanties que peut prendre un créancier pour remédier à une défaillance toujours possible de son débiteur. Classiquement, ces garanties empruntaient deux techniques: soit l'octroi d'un droit personnel contre un tiers qui prenait ainsi en charge le risque d'insolvabilité du débiteur; soit l'octroi d'un droit préférentiel sur un ou plusieurs biens du débiteur qui permettait au créancier qui en bénéficiait de se faire payer en échappant à la règle d'égalité formulée par l'article 2285 du code civil. S'y sont ajoutées dans les dernières décennies un recours fréquent à la propriété (propriété réservée ou transmise) qui a trouvé sa consécration lors de la réforme de l'ordonnance du 23 mars 2006. A cette description, en quelque sorte statique, il faut ajouter l'étude des solutions des conflits susceptibles de se produire entre ces garanties, et, tout spécialement, du sort qui leur est fait dans l'hypothèse d'un débiteur soumis à une procédure d'insolvabilité, soit pour des dettes professionnelles (procédures collectives), soit pour des dettes personnelles (surendettement).

PRESENTATION

PREMIERE PARTIE. GARANTIES PERSONNELLES

Livre premier. Le cautionnement.

Chapitre premier. Le contrat de cautionnement.

Observations préliminaires : le contrat dans son contexte.

Section première. Le consentement de la caution.

- §1. Le consentement doit être éclairé.
- §2. Le consentement doit être mesuré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §3. Le consentement ne doit pas être vicié.

Section deuxième. Capacité et pouvoir de se porter caution.

- §1. L'engagement de l'incapable.
- §2. L'engagement d'un époux commun en biens.
- §3. L'engagement d'une société.

Section troisième. Typologie des cautionnements.

- §1. Cautionnement civil et cautionnement commercial.
- §2. Cautionnement simple et cautionnement solidaire.
- §3. Cautionnement défini et cautionnement indéfini.
- §4. Distinctions secondaires.

Chapitre second. L'obligation de la caution.

Section première. Les éléments essentiels de l'obligation.

- §1. Pourquoi la caution s'oblige-t-elle ?
- §2. A quoi la caution s'oblige-t-elle ?

Section deuxième. La défaillance du débiteur principal.

- §1. Les poursuites contre la caution.
- §2. Les recours de la caution.

Section troisième. L'extinction de l'obligation.

- §1. Extinction à titre accessoire.
- §2. Extinction à titre principal.

LIVRE SECOND. LES GARANTIES AUTONOMES.

Présentation. Porte-fort d'exécution et lettre d'intention.

- §1. Nature juridique de la garantie autonome.
- §2. Régime juridique de la garantie autonome.

TRANSITION : LE CAUTIONNEMENT REEL, AUSSI APPELE SURETE REELLE POUR GARANTIR LA DETTE D'AUTRUI.

DEUXIEME PARTIE. LES SURETES REELLES.

Livre premier. Sûretés sur les meubles.

Chapitre premier. Sûretés légales.

Section première. Les privilèges généraux.
Section deuxième. Les privilèges spéciaux.

- §1. Privilèges fondés sur l'idée de *gage tacite*.
- §2. Privilèges fondés sur l'introduction d'un bien dans l'actif du débiteur.
- §3. Privilège fondé sur la conservation de la chose.

Section troisième. Les conflits de privilèges.

Chapitre deuxième. Sûretés conventionnelles.

Section première. Le gage.

- §1. Constitution du gage.
- §2. Prérogatives du gagiste.

Section deuxième. Le nantissement de créances.

- §1. Constitution du nantissement.
- §2. Prérogatives du créancier nanti.

Section troisième. Sûretés spéciales.

- §1. Hypothèques mobilières
- §2. Warrants.
- §3. Sûretés sans dépossession sur certains meubles corporels.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §4. Sûretés spéciales sur des biens incorporels.

Chapitre troisième. Sûretés judiciaires.

Livre second. Sûretés sur les immeubles.

Chapitre premier. La source de l'hypothèque.

Section première. La convention.

- §1. Caractères de l'acte d'affectation hypothécaire.
- §2. Contenu de l'acte d'affectation hypothécaire.

Section deuxième. La loi.

- §1. Les hypothèques légales
- §2. Les priviléges immobiliers spéciaux.

Section troisième. Le jugement.

Chapitre deuxième. Le droit d'hypothèque.

Section première. Les biens susceptibles d'hypothèque.

- §1. Biens et droits immobiliers...
- §2. ...appartenant au constituant.

Section seconde. La publicité des hypothèques.

- §1. La formalité.
- §2. L'objet de la publicité.
- §3. Les obstacles à la publicité (règle dite de *l'arrêt du cours des inscriptions*).
- §4. L'extinction de l'hypothèque.
- §5. Le cas particulier de l'hypothèque rechargeable.

Chapitre troisième. Le droit sur la valeur du bien.

- Section première. L'exercice du droit de préférence par voie de saisie.

- §1. Saisie contre le constituant.
- §2. Exercice du droit de suite.

Section seconde. L'acquisition de la propriété du bien.

TROISIEME PARTIE. LES DROITS EXCLUSIFS.

Chapitre premier. Le droit de rétention.

Section première. Conditions du droit de rétention.

- §1. La créance.
- §2. La détention.
- §3. Le lien entre la créance et la détention : la connexité.

Section deuxième. Les effets du droit de rétention.

- §1. Refus de restituer la chose.
- §2. L'exceptionnelle obligation de restituer.

Section troisième. Réflexions sur la nature du droit de rétention.

Chapitre second. La propriété.

Section première. La propriété retenue à titre de garantie.

- §1. La réserve de propriété.
- §2. Le crédit-bail.

Section seconde. La propriété transmise à titre de garantie.

- §1. Des cas particuliers...
- §2. ...à l'admission générale de la fiducie.

Bibliographie

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- M. Cabrillac, Ch. Mouly, S. Cabrillac et Ph. Pétel, Droit des sûretés, Litec, 10^{ème} éd. 2015
- Ph. Malaurie, L. Aynès et P. Crocq, Les sûretés, la publicité foncière, Defrénois, 9^{ème} éd. 2015
- M-N. Jobard-Bachellier, M. Bourasson et V. Brémond, Droit des sûretés, 5^{ème} éd. Sirey 2016
- Ph. Simler, Cautionnement, Garanties autonomes, Garanties indemnитaires, Litec, 5^{ème} éd. 2015 *
- Ph. Simler et Ph. Delebecque, Droit civil, Les sûretés, la publicité foncière, Dalloz, 6^{ème} éd. 2012
- D. Legeais, Sûretés et garanties du crédit, LGDJ, 9^{ème} éd. 2013
- M. Mignot, Droit des sûretés, Cours Montchrestien, 2010

Droit civil 3 - régimes matrimoniaux (1076)

Mme Dominique Fenouillet

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit civil 4 - Successions et libéralités (1081)

Michel Grimaldi, Professeur

Programme non communiqué à ce jour

Droit de la concurrence interne et communautaire (1136)

Mme Emmanuelle Claudel

(novembre 2018)

Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou

membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqués aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la construction (1144)

Hugues Périnet-Marquet, Professeur

(sept.2018)

Cet enseignement décrit les règles de droit privé relatives à la réalisation des constructions (contrat d'entreprise, sous-traitance, architecte, responsabilité des constructeurs et assurance construction) et à leur commercialisation (vente d'immeubles à construire et à rénover, contrat de construction de maisons individuelles).

 [2015-1144-plan droit de la construction](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

Pierre-Yves Gautier, Professeur

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au cœur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

Droit de l'urbanisme (2355)

Mme Ariane MEYNAUD-ZEROUAL

(nov.2018)

« Après une analyse de l'essor contemporain du droit de l'urbanisme et des caractères généraux de la règle d'urbanisme, le cours est construit autour des différentes figures de la puissance publique dans le champ de l'urbanisme : la planification urbaine précède la police administrative, dans la mesure où la création du document d'urbanisme précède la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. La planification s'impose comme une nécessité au lendemain de la première guerre mondiale et l'autorisation d'urbanisme se généralise à partir de la seconde guerre mondiale à l'occasion d'une étatisation de l'urbanisme. A cette première figure de la puissance publique prévoyant l'utilisation des sols et à cette deuxième figure de la puissance publique autorisant une utilisation des sols conforme à ces prévisions, succède une troisième figure de la puissance publique interventionniste durant les Trente Glorieuses. En effet, la puissance publique se dote durant cette période d'outils nouveaux destinés à gérer l'urbanisation galopante. Chacune de ces figures connaît une évolution considérable depuis les années 1970. Que la puissance publique réglemente, autorise ou intervienne, la question de l'utilisation des sols est au cœur de compromis et de rééquilibrages particulièrement subtils. Sur fond de crise économique et sociale, des phénomènes comme la décentralisation ou encore la prise de conscience environnementale ont des conséquences fondamentales en droit de l'urbanisme. Reste, in fine, la question de la contestation des documents et des autorisations d'urbanisme. Cette question est d'autant plus sensible que la spécificité du contentieux de l'urbanisme est aujourd'hui manifeste. Dans cette perspective, le cours de droit de l'urbanisme est articulé autour des quatre parties suivantes:

- Partie I. L'urbanisme prévisionnel : la

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

réglementation de l'utilisation des sols

- Partie II. La police de l'urbanisme : le contrôle de l'utilisation des sols
- Partie III. L'urbanisme opérationnel : l'aménagement de l'utilisation des sols
- Partie IV. Le contentieux de l'urbanisme : la garantie de l'utilisation des sols »

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

1er semestre : Droit des entreprises en difficulté

Ce cours traite des mécanismes et procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce. Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde. L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysés afin d'en saisir les enjeux et les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monserie-Bon

(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

Droit du commerce international (1115)

Daniel Cohen, Professeur

(sept.2018)

- Introduction : importance, évolution historique, finalités et définitions de la matière
- Titre préliminaire : Cadre général du commerce international : organisation globale (intervenants, principes fondamentaux) ; sources du droit (règles de conflits de lois, règles matérielles, lex mercatoria).
- Partie I : Les opérateurs du commerce international : les sociétés (prises isolément, les groupes de sociétés, les aspects communautaires) ; les Etats.
- Partie II : Les opérations du commerce international: le contrat international en général ; les contrats internationaux en particulier (vente, construction, financement, transfert de technique, etc.) ; les problèmes spécifiques d'exécution (garanties, faillite internationale).
- Partie III : Le règlement des litiges du commerce international (arbitrage commercial international principalement).

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366

B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

(année 2018-2019)

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Droit pénal comparé (1283)

Mme. Carole Hardouin-Le Goff

(oct.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit pénal international (1437)

Didier Rebut, Professeur

(sept.2014)

Le droit pénal international est une matière composée de deux ensembles à la fois proches et distincts. Le premier ensemble a trait à la répression des infractions présentant un élément d'extranéité. Cet élément complique en effet la répression parce qu'il met en présence deux ou plusieurs États. Le cours de droit pénal international étudie, dans cette perspective, la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, l'entraide pénale internationale (ensemble des actes et procédures par lesquels un État apporte son concours aux poursuites pénales engagées par un autre État) et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État. Le second ensemble constitutif de la matière concerne ce que l'on appelle parfois le droit international pénal. Il a trait aux juridictions internationales (TPIY, TPIR, CPI...) et aux crimes entrant dans la compétence de ces juridictions qui sont le

génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Droit pénal spécial (1281)

Agathe Lepage, Professeur

(septembre 2017)

Le droit pénal spécial a pour objet l'étude des infractions envisagées dans leurs éléments constitutifs et leur répression propres. Ce cours est le prolongement naturel des cours de droit pénal général et de procédure pénale. Si la matière est technique par l'étude approfondie des infractions à laquelle elle invite, elle présente aussi un intérêt sociologique puisque les incriminations révèlent une certaine image de la société qui les a produites.

Les infractions sont présentes dans le Code pénal mais aussi dans de nombreux autres codes ou dans des lois non codifiées. Le cours de M1 de droit pénal spécial porte sur certaines des infractions du Code pénal, les infractions contre les personnes, les infractions contre les biens et les infractions contre la Nation (Livre II, Livre III et Livre IV du Code pénal).

Au titre des infractions contre les personnes seront étudiés notamment les atteintes volontaires à la vie (meurtre, empoisonnement), les violences volontaires, les agressions et atteintes sexuelles, l'homicide involontaire, des infractions en matière de mise en danger de la personne, etc. Dans la partie des infractions contre les biens sont étudiés le vol, l'escroquerie l'abus de confiance et le recel. Par ailleurs quelques développements seront consacrés au terrorisme.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit processuel (1413)

Cécile Chainais, Professeur

Mme Cécile Chainais

(novembre 2018)

Le cours de droit processuel est conçu dans la continuité des enseignements suivis par les étudiants durant les années antérieures, qui leur ont permis de se familiariser avec la technique procédurale (institutions judiciaires, procédure pénale, procédure civile et contentieux administratif).

Après ce travail de précision, vient, en Master 1, le moment de prendre du recul en recherchant tout ce qu'il peut y avoir de commun entre ces différents contentieux.

Le cours de droit processuel remplit notamment cette finalité, sous deux aspects.

D'un côté, le droit processuel est entendu dans le sens classique que lui donnait Henri Motulsky, celui d'un droit comparé des procédures internes : on examinera ainsi les solutions parfois identiques, parfois distinctes, qu'apportent les différentes catégories de juridictions (administratives, civiles, pénales) à des problèmes communs. Pour ne prendre qu'un exemple, la mise en œuvre des garanties d'impartialité et du contradictoire est appréhendée dans l'ordre administratif d'une part, dans l'ordre judiciaire, d'autre part, de manière sensiblement différente, lorsqu'on passe au crible les rôles respectifs du Rapporteur public ou de l'Avocat général dans les procédures devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation.

D'un autre côté, le droit processuel peut s'entendre de la recherche d'un droit commun du procès. Il constitue alors un exercice intellectuel passionnant visant à dégager un socle commun à toutes les procédures. Dans cette entreprise de comparaison, les sources supra-législatives,

qu'elles soient constitutionnelles ou issues de la Convention EDH des droits de l'homme (Article 6 § 1 de la Convention EDH reconnaissant le droit à un procès équitable par exemple), sont particulièrement précieuses. Les grands principes reconnus par ces sources, et leur signification, seront donc étudiés (droit à un juge, droit à un tribunal indépendant et impartial, respect des droits de la défense, délai raisonnable, etc.).

D'un point de vue méthodologique, le cours présente un triple intérêt. En premier lieu, il est l'occasion de revisiter et approfondir un certain nombre de notions essentielles en théorie du droit (modes de raisonnement du juge, notions autonomes, notions floues, etc.). En second lieu, le cours et les travaux dirigés qui l'accompagnent sont l'occasion, pour les étudiants, d'apprendre à lire des arrêts de la Cour EDH, dont on connaît l'influence croissante sur l'ensemble des branches du droit.

En dernier lieu, les étudiants sont invités, au fil du cours, à développer un regard critique sur le droit. La jurisprudence européenne est ainsi passée au crible : on s'interroge notamment sur le respect (ou non), par la Cour EDH, des spécificités procédurales françaises telles qu'elles se manifestent dans les différentes branches du droit et, réciproquement, sur la nécessité, pour le droit français, de s'adapter aux exigences européennes. Dans cette perspective, des comparaisons avec les droits d'autres pays viennent émailler le cours pour alimenter la réflexion.

Ce cours, animé par une exigence renforcée de pédagogie – essentielle au moment de confronter plusieurs branches du droit – est particulièrement utile à tous ceux qui se destinent à une carrière judiciaire, entendue au sens large : magistrat, avocat, greffier, huissier de justice, juriste d'entreprise, etc., mais aussi à ceux qui souhaiteraient entreprendre une carrière universitaire et mener à bien une thèse de doctorat autour de la justice entendue dans son sens le plus large (dans ce cas il est conseillé d'effectuer

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

ensuite un Master 2 Justice et droit du procès).

Le cours de droit processuel constitue ainsi une étape indispensable dans la formation de l'avocat puisqu'il prépare très directement l'étudiant au grand oral de libertés fondamentales (affecté d'un fort coefficient à l'examen d'entrée au CRFPA) tout en fortifiant ses connaissances pour l'épreuve de procédure civile, pénale ou administrative (obligatoire à l'écrit d'admissibilité de l'examen d'entrée au CRFPA). Il n'est pas moins indispensable pour le futur magistrat puisqu'il lui donne, là aussi, des armes tant pour les épreuves obligatoires de procédure civile, procédure pénale ou de droit public (épreuves d'admissibilité à l'Ecole Nationale de la Magistrature) que pour le grand oral de « Compréhension du monde contemporain », qui inclut des considérations d'éthique judiciaire et de garanties fondamentales du procès. Enfin, la manière dont les fiches sont conçues vise également à préparer les étudiants à l'exercice, souvent redouté, de la note de synthèse, qui existe tant à l'examen d'entrée au CRFPA qu'à l'ENM.

Le cours d'histoire du droit pénal et de la procédure pénale a pour but de retracer l'histoire du droit pénal français. Cependant, pour les périodes les plus anciennes, il est impossible de se limiter à la France qui, du reste, n'apparaît pas dans l'histoire, comme entité politique, avant le milieu du ix^e siècle. Pour autant, les origines du droit pénal français sont évidemment antérieures. Elles plongent leurs racines dans le droit romain, dont dérivent, à des degrés divers, tous les droits occidentaux contemporains. Mais le droit pénal français, notamment dans ses aspects procéduraux, trouve aussi son origine dans le droit canonique qui n'a rien de spécifiquement français et qui, comme le droit romain, a exercé une influence dans toute l'Europe occidentale.

Il faut aussi se pencher sur les anciens droits qu'on qualifie de germaniques, en vigueur durant la période du haut Moyen Âge qui ont, eux aussi, exercé une influence déterminante sur les notions de peine et de réparation. Ces droits dits « germaniques », ne sont en rien spécifiques aux territoires qui ont ensuite formé la France. Ils ont, eux aussi, exercé une influence en Allemagne, en Angleterre, en Italie ou en Espagne.

À la période féodale encore, certaines règles et certaines institutions qui se mettent en place ne sont pas spécifiques à la France. On ne peut parler - et, encore, avec des réserves -, d'un droit pénal proprement français qu'à partir du xv^e siècle. Autrement dit, à partir de la période dite des Temps Modernes.

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Histoire du droit pénal et de la procédure pénale (3141)

M. Bernard D'Alteroche

(sept.2017)

Pour chaque période étudiée, seront présentés les délits et les peines, qui forment le droit pénal stricto sensu ainsi que la procédure pénale afin de voir les différentes évolutions qui ont conduit aux principes actuels du droit et de la procédure pénale.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Procédures civiles d'exécution (1416)

M. Philippe Théry

(octobre 2018)

L'article 2284 du code civil pose en principe que les biens du débiteur répondent de ses dettes. La matière enseignée se propose de décrire comment ce droit du créancier peut s'exercer.

Le cours décrit d'abord le cadre de ces procédures (à qui s'appliquent-elles? à quels biens s'appliquent-elles ? quels en sont les protagonistes?). Ensuite, le cours présente ces procédures - des saisies pour l'essentiel – en distinguant l'exécution forcée, qui a pour objet le paiement de l'obligation, des mesures conservatoires qui permettent de protéger le créancier qui n'en n'est pas encore pourvu contre une diminution préjudiciable de l'actif du débiteur. Les saisies sont présentées en fonction des spécifiés qu'entraîne la nature des biens sur lesquels elles portent : créances de sommes d'argent ou autres biens, meubles ou immeubles, meubles corporels ou incorporels...

 [bibliographie.docx \(20.11 ko\)](#)

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports

pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en œuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



[descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_casas_20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

I. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

II. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences

linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

(septembre 2016)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

(radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur
Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

-une dissertation à réaliser en 3 heures

- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

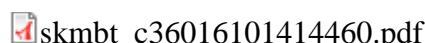
M1 Droit mention Droit des affaires (4165M)

Comptabilité des sociétés (1031)

M. Fabrice Bruant

(octobre 2016)

Téléchargez le plan de cours du Professeur Mr. Bruant



Contentieux fiscal (1188)

Mr. le Professeur Pierre COLLIN

(octobre 2015)

Le cours de contentieux fiscal proposé en Master 1 s'adresse aussi bien aux étudiants qui ont vocation à devenir fiscalistes, qu'à ceux qui sont simplement curieux de découvrir les bases de la matière. A l'occasion de ce cours, le « contentieux fiscal » est entendu largement et se rapproche davantage d'un cours de procédures fiscales. Une approche chronologique de la matière est alors privilégiée : nous traitons d'abord la phase de contrôle de l'impôt (les procédures de contrôle, les procédures de rectification et les pénalités encourues par le contribuable), puis le contentieux à proprement parler c'est-à-dire le contentieux de l'établissement de l'impôt, du recouvrement de l'impôt et les recours de droit commun.

D'un point de vue pratique, ce cours est dispensé dans une grande salle ce qui permet des échanges entre les étudiants et l'enseignant, et facilite la compréhension de la matière. A la fin du second semestre, la matière donne lieu à un oral.

Droit civil 1 - Droit du crédit (1101)

M. Philippe Théry, Professeur

(oct.2018)

Le droit du crédit présente les garanties que peut prendre un créancier pour remédier à une défaillance toujours possible de son débiteur. Classiquement, ces garanties empruntaient deux techniques: soit l'octroi d'un droit personnel contre un tiers qui prenait ainsi en charge le risque d'insolvabilité du débiteur; soit l'octroi d'un droit préférentiel sur un ou plusieurs biens du débiteur qui permettait au créancier qui en bénéficiait de se faire payer en échappant à la règle d'égalité formulée par l'article 2285 du code civil. S'y sont ajoutées dans les dernières décennies un recours fréquent à la propriété (propriété réservée ou transmise) qui a trouvé sa consécration lors de la réforme de l'ordonnance du 23 mars 2006. A cette description, en quelque sorte statique, il faut ajouter l'étude des solutions des conflits susceptibles de se produire entre ces garanties, et, tout spécialement, du sort qui leur est fait dans l'hypothèse d'un débiteur soumis à une procédure d'insolvabilité, soit pour des dettes professionnelles (procédures collectives), soit pour des dettes personnelles (surendettement).

PRESENTATION

PREMIERE PARTIE. GARANTIES PERSONNELLES

Livre premier. Le cautionnement.

Chapitre premier. Le contrat de cautionnement.

Observations préliminaires : le contrat dans son contexte.

Section première. Le consentement de la caution.

- §1. Le consentement doit être éclairé.
- §2. Le consentement doit être mesuré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §3. Le consentement ne doit pas être vicié.

Section deuxième. Capacité et pouvoir de se porter caution.

- §1. L'engagement de l'incapable.
- §2. L'engagement d'un époux commun en biens.
- §3. L'engagement d'une société.

Section troisième. Typologie des cautionnements.

- §1. Cautionnement civil et cautionnement commercial.
- §2. Cautionnement simple et cautionnement solidaire.
- §3. Cautionnement défini et cautionnement indéfini.
- §4. Distinctions secondaires.

Chapitre second. L'obligation de la caution.

Section première. Les éléments essentiels de l'obligation.

- §1. Pourquoi la caution s'oblige-t-elle ?
- §2. A quoi la caution s'oblige-t-elle ?

Section deuxième. La défaillance du débiteur principal.

- §1. Les poursuites contre la caution.
- §2. Les recours de la caution.

Section troisième. L'extinction de l'obligation.

- §1. Extinction à titre accessoire.
- §2. Extinction à titre principal.

LIVRE SECOND. LES GARANTIES AUTONOMES.

Présentation. Porte-fort d'exécution et lettre d'intention.

- §1. Nature juridique de la garantie autonome.
- §2. Régime juridique de la garantie autonome.

TRANSITION : LE CAUTIONNEMENT REEL, AUSSI APPELE SURETE REELLE POUR GARANTIR LA DETTE D'AUTRUI.

DEUXIEME PARTIE. LES SURETES REELLES.

Livre premier. Sûretés sur les meubles.

Chapitre premier. Sûretés légales.

Section première. Les privilèges généraux.
Section deuxième. Les privilèges spéciaux.

- §1. Privilèges fondés sur l'idée de *gage tacite*.
- §2. Privilèges fondés sur l'introduction d'un bien dans l'actif du débiteur.
- §3. Privilège fondé sur la conservation de la chose.

Section troisième. Les conflits de privilèges.

Chapitre deuxième. Sûretés conventionnelles.

Section première. Le gage.

- §1. Constitution du gage.
- §2. Prérogatives du gagiste.

Section deuxième. Le nantissement de créances.

- §1. Constitution du nantissement.
- §2. Prérogatives du créancier nanti.

Section troisième. Sûretés spéciales.

- §1. Hypothèques mobilières
- §2. Warrants.
- §3. Sûretés sans dépossession sur certains meubles corporels.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §4. Sûretés spéciales sur des biens incorporels.

Chapitre troisième. Sûretés judiciaires.

Livre second. Sûretés sur les immeubles.

Chapitre premier. La source de l'hypothèque.

Section première. La convention.

- §1. Caractères de l'acte d'affectation hypothécaire.
- §2. Contenu de l'acte d'affectation hypothécaire.

Section deuxième. La loi.

- §1. Les hypothèques légales
- §2. Les priviléges immobiliers spéciaux.

Section troisième. Le jugement.

Chapitre deuxième. Le droit d'hypothèque.

Section première. Les biens susceptibles d'hypothèque.

- §1. Biens et droits immobiliers...
- §2. ...appartenant au constituant.

Section seconde. La publicité des hypothèques.

- §1. La formalité.
- §2. L'objet de la publicité.
- §3. Les obstacles à la publicité (règle dite de *l'arrêt du cours des inscriptions*).
- §4. L'extinction de l'hypothèque.
- §5. Le cas particulier de l'hypothèque rechargeable.

Chapitre troisième. Le droit sur la valeur du bien.

- Section première. L'exercice du droit de préférence par voie de saisie.

- §1. Saisie contre le constituant.
- §2. Exercice du droit de suite.

Section seconde. L'acquisition de la propriété du bien.

TROISIEME PARTIE. LES DROITS EXCLUSIFS.

Chapitre premier. Le droit de rétention.

Section première. Conditions du droit de rétention.

- §1. La créance.
- §2. La détention.
- §3. Le lien entre la créance et la détention : la connexité.

Section deuxième. Les effets du droit de rétention.

- §1. Refus de restituer la chose.
- §2. L'exceptionnelle obligation de restituer.

Section troisième. Réflexions sur la nature du droit de rétention.

Chapitre second. La propriété.

Section première. La propriété retenue à titre de garantie.

- §1. La réserve de propriété.
- §2. Le crédit-bail.

Section seconde. La propriété transmise à titre de garantie.

- §1. Des cas particuliers...
- §2. ...à l'admission générale de la fiducie.

Bibliographie

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- M. Cabrillac, Ch. Mouly, S. Cabrillac et Ph. Pétel, Droit des sûretés, Litec, 10^{ème} éd. 2015
- Ph. Malaurie, L. Aynès et P. Crocq, Les sûretés, la publicité foncière, Defrénois, 9^{ème} éd. 2015
- M-N. Jobard-Bachellier, M. Bourasson et V. Brémond, Droit des sûretés, 5^{ème} éd. Sirey 2016
- Ph. Simler, Cautionnement, Garanties autonomes, Garanties indemnитaires, Litec, 5^{ème} éd. 2015 *
- Ph. Simler et Ph. Delebecque, Droit civil, Les sûretés, la publicité foncière, Dalloz, 6^{ème} éd. 2012
- D. Legeais, Sûretés et garanties du crédit, LGDJ, 9^{ème} éd. 2013
- M. Mignot, Droit des sûretés, Cours Montchrestien, 2010

Droit civil 2 - Droit patrimonial de la famille (1071)

Mme Sophie Gaudemet

(nov.2017)

Étude du droit des régimes matrimoniaux (régime primaire, régime légal et principaux régimes conventionnels) et du statut des biens dans le pacte civil de solidarité. Introduction au droit des successions (dévolution et règlement successoral) et au droit des libéralités (donation, testament).

Droit de la concurrence (interne et communautaire) (1136)

Mme Emmanuelle Claudel

(novembre 2018)

Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée

d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqués aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la construction (1144)

Hugues Périnet-Marquet, Professeur

(sept.2018)

Cet enseignement décrit les règles de droit privé relatives à la réalisation des constructions (contrat d'entreprise, sous-traitance, architecte, responsabilité des constructeurs et assurance construction) et à leur commercialisation (vente d'immeubles à construire et à rénover, contrat de construction de maisons individuelles).

 [2015-1144-plan_droit_de_la_construction](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

Pierre-Yves Gautier, Professeur

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au cœur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

Droit de la protection sociale (1317)

Emeric Jeansen, Professeur

(oct.2016)

Téléchargez le plan de cours : [plan - droit de la protection sociale.pdf \(303.75 ko\)](#)

Droit de l'environnement (2075)

Pascale Martin-Bidou, Maître de conférences

(février 2018)

Ce cours fournit aux étudiants une vision générale du droit de l'environnement.

Il permet d'étudier les sources du droit de l'environnement (internes, européennes et internationales) ainsi que les principes de ce droit comme le principe de prévention, le principe de précaution ou encore celui du pollueur-payeur.

Dans un second temps, des questions choisies illustrent la mise en application de ces principes : biodiversité, climat, protection des eaux, gestion des déchets ...

[Bibliographie 2017-2018.pdf \(111.18 ko\)](#)

[Plan de cours 2017-2018.pdf \(95.85 ko\)](#)

Droit de l'urbanisme (2355)

Mme Ariane MEYNAUD-ZEROUAL

(nov.2018)

« Après une analyse de l'essor contemporain du droit de l'urbanisme et des caractères généraux de la règle d'urbanisme, le cours est construit autour des différentes figures de la puissance publique dans le champ de l'urbanisme : la planification urbaine précède

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

la police administrative, dans la mesure où la création du document d'urbanisme précède la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. La planification s'impose comme une nécessité au lendemain de la première guerre mondiale et l'autorisation d'urbanisme se généralise à partir de la seconde guerre mondiale à l'occasion d'une étatisation de l'urbanisme. A cette première figure de la puissance publique prévoyant l'utilisation des sols et à cette deuxième figure de la puissance publique autorisant une utilisation des sols conforme à ces prévisions, succède une troisième figure de la puissance publique interventionniste durant les Trente Glorieuses. En effet, la puissance publique se dote durant cette période d'outils nouveaux destinés à gérer l'urbanisation galopante. Chacune de ces figures connaît une évolution considérable depuis les années 1970. Que la puissance publique réglemente, autorise ou intervienne, la question de l'utilisation des sols est au cœur de compromis et de rééquilibrages particulièrement subtils. Sur fond de crise économique et sociale, des phénomènes comme la décentralisation ou encore la prise de conscience environnementale ont des conséquences fondamentales en droit de l'urbanisme. Reste, in fine, la question de la contestation des documents et des autorisations d'urbanisme. Cette question est d'autant plus sensible que la spécificité du contentieux de l'urbanisme est aujourd'hui manifeste. Dans cette perspective, le cours de droit de l'urbanisme est articulé autour des quatre parties suivantes:

- Partie I. L'urbanisme prévisionnel : la réglementation de l'utilisation des sols
- Partie II. La police de l'urbanisme : le contrôle de l'utilisation des sols
- Partie III. L'urbanisme opérationnel : l'aménagement de l'utilisation des sols
- Partie IV. Le contentieux de l'urbanisme : la garantie de l'utilisation des sols »

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon
(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monserie-Bon
(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

- la supervision des marchés, nationale et internationale
- La deuxième partie est relative aux opérations de marché :
- les opérations du marché primaire : introductions en bourse et retraits de la cote
- les opérations du marché secondaire : achat/vente, transferts temporaires de propriété et offres publiques
- La troisième partie traite des abus de marché, opérations d'initié et manipulations de marché.

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

Droit des assurances (1060)

M. Laurent Levener

(oct.2018)

Programme non communiqué à ce jour

M. Jérôme Chacornac

(nov.2017)

Programme non communiqué à ce jour

Droit des marchés financiers (1175)

France Drummond, Professeur

(sept.2014)

- Une introduction générale présente l'évolution des marchés financiers et du droit les régissant.

- La première partie est consacrée à la présentation du système financier ; sont étudiés à ce titre :

- les éléments constitutifs des marchés financiers : les instruments qui y sont négociés, l'offre et la demande, les professionnels des marchés

- l'organisation des marchés financiers : les différents marchés et leurs infrastructures

Droit du commerce international (1115)

Daniel Cohen, Professeur

(sept.2018)

- Introduction : importance, évolution historique, finalités et définitions de la matière
- Titre préliminaire : Cadre général du commerce international : organisation globale (intervenants, principes fondamentaux) ; sources du droit (règles de conflits de lois, règles matérielles, lex mercatoria).
- Partie I : Les opérateurs du commerce international : les sociétés (prises isolément, les groupes de sociétés, les aspects communautaires) ; les Etats.
- Partie II : Les opérations du commerce international: le contrat international en général ; les contrats internationaux en particulier (vente,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- construction, financement, transfert de technique, etc.) ; les problèmes spécifiques d'exécution (garanties, faillite internationale).
- Partie III : Le règlement des litiges du commerce international (arbitrage commercial international principalement).
- public : régie, quasi-régie, EP ; 7. - Les modes de gestion privée du service public : DSP, Marché de partenariat , PPPI ; 8. - Les principes fondamentaux de fonctionnement du service public ; 9. - Les principes additionnels de fonctionnement du service public ; 10. Le statut de l'usager du service public.

Droit du service public (2191)

Gilles Guglielmi, Professeur

(oct.2018)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Après avoir joué un rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquence, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Le cours est articulé en dix leçons : 1. - Naissance d'une notion ; 2. - Identification du service public en droit positif ; 3. - Services publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ; 4. - Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ; 5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ; - 6. - Les modes de gestion publique du service

international (arbitrage commercial international principalement).

public : régie, quasi-régie, EP ; 7. - Les modes de gestion privée du service public : DSP, Marché de partenariat , PPPI ; 8. - Les principes fondamentaux de fonctionnement du service public ; 9. - Les principes additionnels de fonctionnement du service public ; 10. Le statut de l'usager du service public.

Droit et économie bancaires (1165)

Thierry Bonneau, Professeur

(sept.2018)

- Introduction générale présentant le secteur bancaire et le droit le régissant
- Les autorités, les professionnels et leurs activités
- Les conventions de compte (compte courant, compte de dépôt, découverts, relevés de compte, etc...)
- Les opérations de crédit internes et internationales (cession Daily, affacturage, crédit documentaire, etc...)
- Les relations interbancaires et les opérations intéressant les professionnels (titrisation, pension livrée, etc...)

Droit fiscal des affaires 1 (1190)

Gauthier Blanluet, Professeur

(sept.2014)

Ces cours couvrent l'ensemble de la fiscalité des entreprises industrielles, commerciales et artisanales : fiscalité spécifique à ces entreprises (BIC) ou ayant un champ d'application plus large (enregistrement, impôt sur les sociétés, TVA). Ils dégagent

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

systématiquement les principes essentiels dont la réunion constitue le socle de la fiscalité applicable aux entreprises. C'est ainsi que sont recherchés et expliqués les causes, le régime et les règles d'exigibilité de chacun des trois grands types d'impôt : les droits d'enregistrement, l'impôt sur les bénéfices et la TVA.

Droit fiscal des affaires 2 (1290)

Gauthier Blanluet, Professeur

(sept.2014)

Ces cours couvrent l'ensemble de la fiscalité des entreprises : fiscalité spécifique à l'imposition des profits des entreprises (BIC) ou ayant un champ d'application plus large (TVA, droits d'enregistrement). Ils dégagent les principes essentiels à la connaissance de la fiscalité applicable aux entreprises. C'est ainsi que sont enseignées les modalités de détermination et d'imposition des profits des entreprises, les règles gouvernant l'imposition des distributions de ces profits, la gestion des déficits, les restructurations d'entreprises, la fiscalité des groupes de sociétés. D'autres impôts sont également étudiés, tels que la TVA et les droits d'enregistrement, en ce qu'ils intéressent les entreprises.

Droit fiscal européen et international (2084)

Mme Emmanuelle CORTOT-BOUCHER

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du

droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

- D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366
B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

(année 2018-2019)

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Droit maritime (1230)

Pierre-Emmanuel Audit, Maître de conférences

(octobre 2018)

Le droit maritime est le droit des activités humaines en mer. Il englobe des questions qui ont trait tant au droit des personnes (ainsi le statut des marins), qu'au droit des biens (ainsi la propriété d'un navire ou sa nationalité) et au droit des contrats (ainsi les contrats ayant trait au transport de personnes ou de marchandises). Si la matière peut à cet égard apparaître composite, elle trouve cependant son unité et son originalité dans le risque particulier qu'elle a pour objet de parer ou d'organiser: le risque de mer.

Le cours est divisé en trois titres.

- Le premier traite du navire sous trois angles: son individualisation (étude de la notion et des éléments d'identification d'un navire), sa propriété (acquisition, transfert, copropriété, sûretés) et son devenir (contrôles techniques subis au cours de son exploitation, puis fin de vie du navire).

- Le deuxième titre est relatif à l'exploitation du navire. Il traite des exploitants du navire (les fameux « armateurs »), des personnes au service de l'exploitation du navire (les « gens de mer » et les auxiliaires maritimes), et enfin des contrats relatifs à l'exploitation du navire (affrètements, contrats de transport).

- Le dernier titre, enfin, traite de ce que l'on appelle traditionnellement les « événements de mer ». On y étudie notamment l'abordage (qui n'a presque rien à voir avec l'idée que s'en fait le non-juriste !), l'assistance maritime ou encore la théorie dite « des avaries communes ».

Le droit maritime ne doit pas être confondu avec le droit de la mer, qui définit les compétences respectives des Etats et de la communauté internationale sur les espaces maritimes.

Droit pénal des affaires (1254)

Didier Rebut, Professeur

(sept.2014)

Le cours de droit pénal des affaires a pour objet d'exposer les infractions qui se commettent dans la vie des affaires et les règles de répression générale et spéciale qui leur sont applicables. Il commence par une partie générale consacrée à l'attribution de la responsabilité pénale en droit pénal des affaires et aux règles générales de poursuite propres aux infractions du droit pénal des affaires. Il continue par l'exposé des infractions du droit pénal des affaires. Il s'agit d'abord des infractions dites de droit commun dont le champ d'application n'est pas propre à la vie des affaires mais qui sont souvent commises dans le cadre d'une activité d'affaires. Le cours étudie ainsi des infractions générales contre les biens comme l'escroquerie, l'abus de confiance, le recel et le blanchiment et des infractions relatives à l'administration publique comme la corruption, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêts et le favoritisme. Les infractions étudiées sont ensuite des infractions propres à la vie des affaires au sens où elles ne peuvent être commises que dans l'exercice d'une activité d'affaires. Elles sont d'ailleurs définies par les Codes régissant ces activités (Code de commerce, Code monétaire et financier, Code de la consommation) et non par le Code pénal. Ces infractions sont celles relatives aux sociétés commerciales comme l'abus de biens sociaux, la présentation de comptes annuels infidèles ou la répartition de dividendes fictifs. Ce sont aussi celles relatives aux entreprises en difficulté comme la banqueroute. Le cours étudie également d'autres infractions propres à la vie des affaires comme les délits boursiers (délit

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

d'initiés...) et les délits relatifs à la consommation (pratiques commerciales illicites). L'étude des éléments constitutifs de ces infractions s'accompagne de l'exposé des règles de poursuite qui leur sont spécifiques.

Droit pénal spécial (1281)

Agathe Lepage, Professeur

(septembre 2017)

Le droit pénal spécial a pour objet l'étude des infractions envisagées dans leurs éléments constitutifs et leur répression propres. Ce cours est le prolongement naturel des cours de droit pénal général et de procédure pénale. Si la matière est technique par l'étude approfondie des infractions à laquelle elle invite, elle présente aussi un intérêt sociologique puisque les incriminations révèlent une certaine image de la société qui les a produites.

Les infractions sont présentes dans le Code pénal mais aussi dans de nombreux autres codes ou dans des lois non codifiées. Le cours de M1 de droit pénal spécial porte sur certaines des infractions du Code pénal, les infractions contre les personnes, les infractions contre les biens et les infractions contre la Nation (Livre II, Livre III et Livre IV du Code pénal).

Au titre des infractions contre les personnes seront étudiés notamment les atteintes volontaires à la vie (meurtre, empoisonnement), les violences volontaires, les agressions et atteintes sexuelles, l'homicide involontaire, des infractions en matière de mise en danger de la personne, etc. Dans la partie des infractions contre les biens sont étudiés le vol, l'escroquerie l'abus de confiance et le recel. Par ailleurs quelques développements seront consacrés au terrorisme.

Droit public de l'économie 1 (2144)

Stéphane Braconnier, Professeur

(sept.2018)

INTRODUCTION

1 - Formation et mutations du droit public de l'économie.

2 - Structuration du droit public de l'économie

3 - Objet du cours

PARTIE I

Les sources du droit public de l'économie

Chapitre 1 : Droit public de l'économie et droit public

Section 1 - Les libertés économiques

Section 2 - Les principes généraux à effet économique (exemples)

Section 3 - Droit public de l'économie et finances publique

Chapitre 2 : Droit public de l'économie et droit du marché

Section 1 - Droit public de l'économie et droit de la concurrence

Section 2 - Droit public de l'économie et droit de la consommation

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

(septembre 2018)

Chapitre 3 : Droit public de l'économie et droit de l'Union européenne

Section 1 : L'émergence d'un droit public européen de l'économie

Section 2 : L'ouverture à la concurrence de certains services de réseaux

INTRODUCTION

1 - L'impact de l'action publique sur les activités économiques

2 - Les mutations de l'action publique et la diversité des activités économiques

3 - Objet du cours

PARTIE I

PARTIE II

Régulation et contrôle des activités économiques

Chapitre 1 : La régulation des activités économiques

Section 1 - Le champ de la régulation

Section 2 - Les procédés de la régulation

Chapitre 1 : La mutation des propriétés publiques

Section 1 - La diversification des propriétés publiques

Section 2 - L'évolution du cadre juridique

Chapitre 2 : Le contrôle des activités économiques : les polices économiques

Section 1 - L'encadrement du marché

Section 2 - Le contrôle du fonctionnement du marché

Chapitre 2 : La valorisation économique des propriétés publiques

Section 1 - Les acquisitions publiques

Section 2 - La construction publique

PARTIE II

 Téléchargez le plan de cours de Mr Stéphane Braconnier (119.94 ko)

Droit public de l'économie 2 (2146)

M. Stéphane Braconnier

Les opérateurs économiques

Chapitre 1 : Le financement des opérateurs économiques

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Section 1 : Le financement public des opérateurs économiques : les aides d'Etat

Section 2 - L'aide au financement privé des opérateurs économiques

Chapitre 2 : La prise en charge d'activités économiques par les personnes publiques

Section 1 - La diversité des activités économiques d'intérêt général

Section 2 - La gestion des activités économiques d'intérêt général

Chapitre 3 : Les opérateurs économiques publics ou para-publics

Section 1 - Les entreprises publiques nationales

Section 2 - Les entreprises publiques locales

 Téléchargez le plan de cours de mr Stéphane Braconnier (76.28 ko)

Grands systèmes de droit contemporains 2 - Common Law (1362)

M. Benjamin Moron-Puech

(septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours :

 [microsoft word - cours de grands systemes de droit contemporain ii .docx](#) (152.69 ko)

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

Programme de cours :

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit des transports terrestres et aériens (1335)

M. Jérôme Chacornac

(nov.2017)

Programme non communiqué à ce jour

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand (ALL-M1-M2)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_c
asas_20172018.pdf (230.44 ko)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

II. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

III. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la

littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

(septembre 2016)

Responsable : Ana Braz

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Madame le professeur Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit européen (4131M)

Aspects européens des droits fondamentaux (2002)

M. Sébastien Touzé

(septembre 2018)

Ce cours propose un examen approfondi de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). A travers une approche principalement axée sur l'analyse du contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'enseignement vise à exposer l'ensemble des principes gouvernant la mise en œuvre et l'interprétation de la CEDH pour, ensuite, analyser l'ensemble des obligations conventionnelles à la charge des Etats dans la reconnaissance et le respect des droits garantis.

Les cours a pour objet l'étude de la justice constitutionnelle, sous ses différents aspects : théorie générale, institutions, droit comparé, en insistant sur la procédure contentieuse constitutionnelle.

La présentation du Conseil constitutionnel, des principes contentieux qui le guident, de sa jurisprudence forme une partie substantielle du cours, en consacrant une partie spécifique à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC). La relation du Conseil constitutionnel avec les autres organes constitutionnels (Parlement, Gouvernement, ordres juridictionnels) fait l'objet d'une étude particulière, ainsi que la problématique des relations entre constitutionnalité et conventionnalité.

Plan synthétique :

Titre I : Théorie générale de la justice constitutionnelle.

Titre II : Le contrôle de constitutionnalité en France. Histoire et institutions

Titre III : Le contrôle de constitutionnalité des normes.

Titre IV : Constitutionnalité et conventionnalité.

Titre V : L'effectivité du contrôle de constitutionnalité.

Contentieux constitutionnel comparé (2021)

M. Guillaume Drago

(septembre 2018)

Contentieux constitutionnel

Cours de Master 1 assuré par Guillaume DRAGO

Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

Octobre 2018

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit administratif comparé (2045)

Meryem Deffairi, Professeur

(sept.2015)

Programme non communiqué à ce jour

Droit de la concurrence (interne et communautaire) (1136)

Mme Emmanuelle Claudel

(novembre 2018)

Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqué aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

M. Pierre-Yves Gautier

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au coeur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monserie-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monserie-Bon

(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques

simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

Droit des marchés financiers (1175)

France Drummond, Professeur

(sept.2014)

- Une introduction générale présente l'évolution des marchés financiers et du droit les régissant.
- La première partie est consacrée à la présentation du système financier ; sont étudiés à ce titre :
 - les éléments constitutifs des marchés financiers : les instruments qui y sont négociés, l'offre et la demande, les professionnels des marchés
 - l'organisation des marchés financiers : les différents marchés et leurs infrastructures
 - la supervision des marchés, nationale et internationale
- La deuxième partie est relative aux opérations de marché :
 - les opérations du marché primaire : introductions en bourse et retraits de la cote

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- les opérations du marché secondaire : achat/vente, transferts temporaires de propriété et offres publiques

- La troisième partie traite des abus de marché, opérations d'initié et manipulations de marché.

Droit du commerce international (1115)

M. Daniel Cohen

(sept.2018)

- Introduction : importance, évolution historique, finalités et définitions de la matière
- Titre préliminaire : Cadre général du commerce international : organisation globale (intervenants, principes fondamentaux) ; sources du droit (règles de conflits de lois, règles matérielles, lex mercatoria).
- Partie I : Les opérateurs du commerce international : les sociétés (prises isolément, les groupes de sociétés, les aspects communautaires) ; les Etats.
- Partie II : Les opérations du commerce international: le contrat international en général ; les contrats internationaux en particulier (vente, construction, financement, transfert de technique, etc.) ; les problèmes spécifiques d'exécution (garanties, faillite internationale).
- Partie III : Le règlement des litiges du commerce international (arbitrage commercial international principalement).

Droit et économie bancaires (1165)

M. Thierry Bonneau

(sept.2018)

- Introduction générale présentant le secteur bancaire et le droit le régissant
- Les autorités, les professionnels et leurs activités
- Les conventions de compte (compte courant, compte de dépôt, découverts, relevés de compte, etc...)
- Les opérations de crédit internes et internationales (cession Daily, affacturage, crédit documentaire, etc...)
- Les relations interbancaires et les opérations intéressant les professionnels (titrisation, pension livrée, etc...)

Droit européen des affaires (1043)

M. Joël Cavallini

(sept.2018)

"Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du « laissez faire » basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

rôle dominant dans la construction européenne ; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne."

Téléchargez le plan de cours :  [plan_droit_europeen_des_affaires_1043_.pdf \(86.23 ko\)](#)

Droit fiscal européen et international (2084)

Mme Emmanuelle CORTOT-BOUCHER

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit international économique (2113)

Yves Nouvel, Professeur

Programme en cours d'élaboration

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366

B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

(année 2018-2019)

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Droit international public 2 (2111)

M. Denis Alland

Programme non communiqué à ce jour

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit social européen et international (1318)

M. Arnaud Martinon

(novembre 2017)

Programme non communiqué à ce jour

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Histoire comparée des institutions des pays de l'Europe (3067)

Pascal Gourgues, Maître de conférences

Le cours envisage de présenter l'évolution des grands systèmes politiques des divers pays de l'Europe. En partant du legs de l'Antiquité, il s'agira de mettre l'accent sur l'opposition entre la volonté d'unité de l'Europe - qui se cristallise autour de la notion d'empire - et une certaine aspiration à l'indépendance consacrée par l'existence de royaumes.

Grands systèmes de droit contemporains 2 - Common Law (1362)

M. Benjamin Moron-Puech

(septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours :

 [microsoft_word_-cours_de_grands_systemes_de_droit_contemporain_ii_docx.pdf \(152.69 ko\)](#)

Droit public de l'économie 2 (2146)

- M. Stéphane Braconnier

Programme de cours :

(septembre 2018)

INTRODUCTION

1 - L'impact de l'action publique sur les activités économiques

2 - Les mutations de l'action publique et la diversité des activités économiques

3 - Objet du cours

PARTIE I

Les propriétés et contrats publics

Chapitre 1 : La mutation des propriétés publiques

Section 1 - La diversification des propriétés publiques

Section 2 - L'évolution du cadre juridique

Chapitre 2 : La valorisation économique des propriétés publiques

Section 1 - Les acquisitions publiques

Section 2 - La construction publique

PARTIE II

Les opérateurs économiques

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Chapitre 1 : Le financement des opérateurs économiques	2 - Structuration du droit public de l'économie
Section 1 : Le financement public des opérateurs économiques : les aides d'Etat	3 - Objet du cours
Section 2 - L'aide au financement privé des opérateurs économiques	PARTIE I
	Les sources du droit public de l'économie
Chapitre 2 : La prise en charge d'activités économiques par les personnes publiques	Chapitre 1 : Droit public de l'économie et droit public
Section 1 - La diversité des activités économiques d'intérêt général	Section 1 - Les libertés économiques
Section 2 - La gestion des activités économiques d'intérêt général	Section 2 - Les principes généraux à effet économique (exemples)
Chapitre 3 : Les opérateurs économiques publics ou para-publics	Section 3 - Droit public de l'économie et finances publique
Section 1 - Les entreprises publiques nationales	Chapitre 2 : Droit public de l'économie et droit du marché
Section 2 - Les entreprises publiques locales	Section 1 - Droit public de l'économie et droit de la concurrence
 Téléchargez le plan de cours de mr Stéphane Braconnier (76.28 ko)	Section 2 - Droit public de l'économie et droit de la consommation

Droit public de l'économie 1 (2144)

M. Stéphane Braconnier

(sept.2018)

INTRODUCTION

1 - Formation et mutations du droit public de l'économie.

Chapitre 3 : Droit public de l'économie et droit de l'Union européenne

Section 1 : L'émergence d'un droit public européen de l'économie

Section 2 : L'ouverture à la concurrence de certains services de réseaux

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

PARTIE II

Régulation et contrôle des activités économiques

Chapitre 1 : La régulation des activités économiques

Section 1 - Le champ de la régulation

Section 2 - Les procédés de la régulation

Chapitre 2 : Le contrôle des activités économiques : les politiques économiques

Section 1 - L'encadrement du marché

Section 2 - Le contrôle du fonctionnement du marché

 Téléchargez le plan de cours de Mr Stéphane Braconnier (119.94 ko)

Politiques de l'union européenne (2276)

M. Edouard Dubout

(sept.2018)

 syllabus_politiques_europeenens_2018.pdf (1.23 Mo)

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.

 descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_casas_20172018.pdf (230.44 ko)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire

lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10,
Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur
Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit international (4132M)

Aspects européens des droits fondamentaux (2002)

M. Sébastien Touzé

(septembre 2018)

Ce cours propose un examen approfondi de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). A travers une approche principalement axée sur l'analyse du contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'enseignement vise à exposer l'ensemble des principes gouvernant la mise en œuvre et l'interprétation de la CEDH pour, ensuite, analyser l'ensemble des obligations conventionnelles à la charge des Etats dans la reconnaissance et le respect des droits garantis.

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

Pierre-Yves Gautier, Professeur

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au coeur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les

attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

Droit de l'environnement (2075)

Pascale Martin-Bidou, Maître de conférences

Mme Pascale Martin-Bidou

(février 2018)

Ce cours fournit aux étudiants une vision générale du droit de l'environnement.

Il permet d'étudier les sources du droit de l'environnement (internes, européennes et internationales) ainsi que les principes de ce droit comme le principe de prévention, le principe de précaution ou encore celui du pollueur-payeur.

Dans un second temps, des questions choisies illustrent la mise en application de ces principes : biodiversité, climat, protection des eaux, gestion des déchets ...

 [Bibliographie_2017-2018.pdf \(111.18 ko\)](#)

 [Plan de cours 2017-2018.pdf \(95.85 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en œuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition

des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

Droit du commerce international (1115)

Daniel Cohen, Professeur

(sept.2018)

Introduction : importance, évolution historique, finalités et définitions de la matière

Titre préliminaire : Cadre général du commerce international : organisation globale (intervenants, principes fondamentaux) ; sources du droit (règles de conflits de lois, règles matérielles, lex mercatoria).

- Partie I : Les opérateurs du commerce international : les sociétés (prises isolément, les groupes de sociétés, les aspects communautaires) ; les Etats.
- Partie II : Les opérations du commerce international: le contrat international en général ; les contrats internationaux en particulier (vente, construction, financement, transfert de technique, etc.) ; les problèmes spécifiques d'exécution (garanties, faillite internationale).
- Partie III : Le règlement des litiges du commerce international (arbitrage commercial international principalement).

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit européen des affaires (1043)

M. Joël Cavallini

(sept.2018)

"Le droit européen des affaires porte sur l'étude des quatre libertés de circulation (biens, capitaux, services et personnes) qui sont les piliers du marché unique européen et expliquent sa réussite. Véritable constitution économique de l'Union européenne, elles entraînent le démantèlement d'un nombre important de réglementations nationales et confèrent au juge le pouvoir de déterminer un équilibre entre l'interdiction des entraves et la protection de certains intérêts légitimes. Le cours analyse d'abord le premier visage de l'Union, celui d'une entité combattant les mesures protectionnistes afin d'instaurer une Europe du « laissez passer », le concept de discrimination étant alors central. Puis, est étudié l'autre visage de l'Union, tourné vers un marché où toute restriction, même indistinctement applicable, est condamnable, les libertés de circulation fusionnant avec la liberté du commerce et de l'industrie. Cette Europe du « laissez faire » basée sur une approche libérale de l'économie confère au juge et en particulier à la Cour de justice de l'Union européenne un rôle dominant dans la construction européenne ; le cours présente une étude approfondie de sa jurisprudence, directement applicable dans l'ordre interne."

Téléchargez le plan de cours :  [plan droit européen des affaires 1043 .pdf \(86.23 ko\)](#)

Droit fiscal européen et international (2084)

Mme Emmanuelle CORTOT-BOUCHER

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit international économique (2113)

Yves Nouvel, Professeur

Programme en cours d'élaboration

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366

B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

(année 2018-2019)

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Droit international public 2 (2111)

M. Denis Alland

Droit maritime (1230)

M. Pierre-Emmanuel Audit

Programme de cours :

(octobre 2018)

Le droit maritime est le droit des activités humaines en mer. Il englobe des questions qui ont trait tant au droit des personnes (ainsi le statut des marins), qu'au droit des biens (ainsi la propriété d'un navire ou sa nationalité) et au droit des contrats (ainsi les contrats ayant trait au transport de personnes ou de marchandises). Si la matière peut à cet égard apparaître composite, elle trouve cependant son unité et son originalité dans le risque particulier qu'elle a pour objet de parer ou d'organiser: le risque de mer.

Le cours est divisé en trois titres.

- Le premier traite du navire sous trois angles: son individualisation (étude de la notion et des éléments d'identification d'un navire), sa propriété (acquisition, transfert, copropriété, sûretés) et son devenir (contrôles techniques subis au cours de son exploitation, puis fin de vie du navire).

- Le deuxième titre est relatif à l'exploitation du navire. Il traite des exploitants du navire (les fameux « armateurs »), des personnes au service de l'exploitation du navire (les « gens de mer » et les auxiliaires maritimes), et enfin des contrats relatifs à l'exploitation du navire (affrètements, contrats de transport).

- Le dernier titre, enfin, traite de ce que l'on appelle traditionnellement les « événements de mer ». On y étudie notamment l'abordage (qui n'a presque rien à voir avec l'idée que s'en fait le non-juriste !), l'assistance maritime ou encore la théorie dite « des avaries communes ».

Le droit maritime ne doit pas être confondu avec le droit de la mer, qui définit les compétences respectives des Etats et de la communauté internationale sur les espaces maritimes.

Droit pénal international (1437)

Didier Rebut, Professeur

(sept.2014)

Le droit pénal international est une matière composée de deux ensembles à la fois proches et distincts. Le premier ensemble a trait à la répression des infractions présentant un élément d'extranéité. Cet élément complique en effet la répression parce qu'il met en présence deux ou plusieurs États. Le cours de droit pénal international étudie, dans cette perspective, la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, l'entraide pénale internationale (ensemble des actes et procédures par lesquels un État apporte son

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

concours aux poursuites pénales engagées par un autre État) et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État. Le second ensemble constitutif de la matière concerne ce que l'on appelle parfois le droit international pénal. Il a trait aux juridictions internationales (TPIY, TPIR, CPI...) et aux crimes entrant dans la compétence de ces juridictions qui sont le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Droit public de l'économie 1 (2144)

M. Stéphane Braconnier

(sept.2018)

INTRODUCTION

1 - Formation et mutations du droit public de l'économie.

2 - Structuration du droit public de l'économie

3 - Objet du cours

PARTIE I

Les sources du droit public de l'économie

Chapitre 1 : Droit public de l'économie et droit public

Section 1 - Les libertés économiques

Section 2 - Les principes généraux à effet économique (exemples)

Section 3 - Droit public de l'économie et finances publique

Chapitre 2 : Droit public de l'économie et droit du marché

Section 1 - Droit public de l'économie et droit de la concurrence

Section 2 - Droit public de l'économie et droit de la consommation

Chapitre 3 : Droit public de l'économie et droit de l'Union européenne

Section 1 : L'émergence d'un droit public européen de l'économie

Section 2 : L'ouverture à la concurrence de certains services de réseaux

PARTIE II

Régulation et contrôle des activités économiques

Chapitre 1 : La régulation des activités économiques

Section 1 - Le champ de la régulation

Section 2 - Les procédés de la régulation

Chapitre 2 : Le contrôle des activités économiques : les polices économiques

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Section 1 - L'encadrement du marché

Section 2 - Le contrôle du fonctionnement du marché

 Téléchargez le plan de cours de Mr Stéphane Braconnier (119.94 ko)

Droit public de l'économie 2 (2146)

M. Stéphane Braconnier

(septembre 2018)

INTRODUCTION

1 - L'impact de l'action publique sur les activités économiques

2 - Les mutations de l'action publique et la diversité des activités économiques

3 - Objet du cours

PARTIE I

Les propriétés et contrats publics

Chapitre 1 : La mutation des propriétés publiques

Section 1 - La diversification des propriétés publiques

Section 2 - L'évolution du cadre juridique

Chapitre 2 : La valorisation économique des propriétés publiques

Section 1 - Les acquisitions publiques

Section 2 - La construction publique

PARTIE II

Les opérateurs économiques

Chapitre 1 : Le financement des opérateurs économiques

Section 1 : Le financement public des opérateurs économiques : les aides d'Etat

Section 2 - L'aide au financement privé des opérateurs économiques

Chapitre 2 : La prise en charge d'activités économiques par les personnes publiques

Section 1 - La diversité des activités économiques d'intérêt général

Section 2 - La gestion des activités économiques d'intérêt général

Chapitre 3 : Les opérateurs économiques publics ou para-publics

Section 1 - Les entreprises publiques nationales

Section 2 - Les entreprises publiques locales

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

 Téléchargez le plan de cours de mr Stéphane Braconnier (76.28 ko)

Droit social européen et international (1318)

M. Arnaud Martinon

(novembre 2017)

Programme non communiqué à ce jour

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Grands systèmes de droit contemporains 2 - Common Law (1362)

M. Benjamin Moron-Puech

(septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours :

 [microsoft word - cours de grands systemes de droit contemporain ii docx.pdf \(152.69 ko\)](#)

Histoire du droit international (3099)

Bertrand Ancel, Professeur émérite

(Octobre 2017)

Histoire du droit international

L'enseignement de l'Histoire du droit international à l'Université Panthéon Assas (Paris II) dessine le parcours – de l'Antiquité gréco-romaine à la première moitié du XXe siècle – du versant privatiste de la matière.

Plus que beaucoup d'autres parmi les disciplines juridiques, le droit international privé se nourrit de son histoire. Chargée de gérer la rencontre des rapports d'intérêts privés avec la diversité des ordres juridiques, cette branche du droit aujourd'hui rudement mise à l'épreuve par les processus en cours de la mondialisation, de l'eurocéanisation et de la fondamentalisation, a plus que jamais besoin de son passé pour comprendre son présent et découvrir son avenir. Articulant les données positives – essentiellement jurisprudentielles – et les constructions doctrinales, l'histoire restitue l'expérience ; elle vient rattacher les différents moyens rangés dans la panoplie actuelle du droit international privé, aux circonstances particulières et concrètes qui en ont, dans le passé, déterminé soit l'apparition, soit l'évolution. La complexité, la technicité qui caractérisent le droit international privé, mais aussi une continuité qu'aucune euphorie légiférante n'est à ce jour venue compromettre appellent à exploiter le trésor où le temps passé a rassemblé les efforts constructifs d'une inlassable réflexion doctrinale et les leçons d'une expérience sans cesse renouvelée des cas concrets. La maîtrise des problèmes que la pluralité des ordres juridiques pose aux rapports de droit privé, comme l'intelligence des méthodes et des solutions mises en œuvre, est à ce prix.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Pour la compréhension d'une discipline souvent redoutée en raison de son apparente complexité et de ses indéniables subtilités, renouer de cette manière avec le fait est d'autant plus nécessaire qu'ont été puissants et variés les efforts qu'une doctrine, consciente de sa fonction, a inlassablement prodigués en vue d'ordonner et systématiser la matière. L'histoire est ici encore plus qu'ailleurs l'antidote du dogmatisme et l'indispensable auxiliaire de qui entreprend de connaître le droit international privé d'aujourd'hui.

L'enseignement de l'histoire du droit international privé entend répondre à cette nécessité. Il y répond en trois temps, étudiant d'abord Le Droit international privé anecdotique de l'Antiquité gréco-romaine, passant de la Grèce classique à la période hellénistique, puis au droit romain avant d'aborder La formation de la tradition euro-continentale de droit international privé, du Moyen-Âge aux Temps Modernes, pour déboucher sur L'ére de la pluralité des systèmes juridique, avec ses dispersions doctrinales et la diversification des systèmes positifs.

Politiques de l'union européenne (2276)

M. Edouard Dubout

(sept.2018)

 [syllabus politiques europeens 2018.pdf](#)
(1.23 Mo)

Problèmes actuels de droit international I et II (2290)

N.

Informations non disponibles

Problèmes actuels de droit international I (2291)

N.

Informations non disponibles

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Allemand

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



[descriptif cours espagnol m1etm2 javier c
asas 20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

III. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant(e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

IV. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou

l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit notarial (4191M)

Comptabilité des sociétés (1031)

M. Jérôme Chacornac

(octobre 2018)

Droit civil 1 - Droit du crédit (1101)

M. Philippe Théry

(oct.2018)

Le droit du crédit présente les garanties que peut prendre un créancier pour remédier à une défaillance toujours possible de son débiteur. Classiquement, ces garanties empruntaient deux techniques: soit l'octroi d'un droit personnel contre un tiers qui prenait ainsi en charge le risque d'insolvabilité du débiteur; soit l'octroi d'un droit préférentiel sur un ou plusieurs biens du débiteur qui permettait au créancier qui en bénéficiait de se faire payer en échappant à la règle d'égalité formulée par l'article 2285 du code civil. S'y sont ajoutées dans les dernières décennies un recours fréquent à la propriété (propriété réservée ou ou transmise) qui a trouvé sa consécration lors de la réforme de l'ordonnance du 23 mars 2006. A cette description, en quelque sorte statique, il faut ajouter l'étude des solutions des conflits susceptibles de se produire entre ces garanties, et, tout spécialement, du sort qui leur est fait dans l'hypothèse d'un débiteur soumis à une procédure d'insolvabilité, soit pour des dettes professionnelles (procédures collectives), soit pour des dettes personnelles (surendettement).

PRESENTATION PREMIERE PARTIE. GARANTIES PERSONNELLES

Livre premier. Le cautionnement.

Chapitre premier. Le contrat de cautionnement.

Observations préliminaires : le contrat dans son contexte.

Section première. Le consentement de la caution.

- §1. Le consentement doit être éclairé.
- §2. Le consentement doit être mesuré.
- §3. Le consentement ne doit pas être vicié.

Section deuxième. Capacité et pouvoir de se porter caution.

- §1. L'engagement de l'incapable.
- §2. L'engagement d'un époux commun en biens.
- §3. L'engagement d'une société.

Section troisième. Typologie des cautionnements.

- §1. Cautionnement civil et cautionnement commercial.
- §2. Cautionnement simple et cautionnement solidaire.
- §3. Cautionnement défini et cautionnement indéfini.
- §4. Distinctions secondaires.

Chapitre second. L'obligation de la caution.

Section première. Les éléments essentiels de l'obligation.

- §1. Pourquoi la caution s'oblige-t-elle ?
- §2. A quoi la caution s'oblige-t-elle ?

Section deuxième. La défaillance du débiteur principal.

- §1. Les poursuites contre la caution.
- §2. Les recours de la caution.

Section troisième. L'extinction de l'obligation.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §1. Extinction à titre accessoire.
- §2. Extinction à titre principal.

LIVRE SECOND. LES GARANTIES AUTONOMES.

Présentation. Porte-fort d'exécution et lettre d'intention.

- §1. Nature juridique de la garantie autonome.
- §2. Régime juridique de la garantie autonome.

TRANSITION : LE CAUTIONNEMENT REEL, AUSSI APPELE SURETE REELLE POUR GARANTIR LA DETTE D'AUTRUI.

DEUXIEME PARTIE. LES SURETES REELLES.

Livre premier. Sûretés sur les meubles.

Chapitre premier. Sûretés légales.

Section première. Les priviléges généraux.

Section deuxième. Les priviléges spéciaux.

- §1. Priviléges fondés sur l'idée de *gage tacite*.
- §2. Priviléges fondés sur l'introduction d'un bien dans l'actif du débiteur.
- §3. Privilège fondé sur la conservation de la chose.

Section troisième. Les conflits de priviléges.

Chapitre deuxième. Sûretés conventionnelles.

Section première. Le gage.

- §1. Constitution du gage.
- §2. Prérogatives du gagiste.

Section deuxième. Le nantissement de créances.

- §1. Constitution du nantissement.

- §2. Prérogatives du créancier nanti.

Section troisième. Sûretés spéciales.

- §1. Hypothèques mobilières
- §2. Warrants.
- §3. Sûretés sans dépossession sur certains meubles corporels.
- §4. Sûretés spéciales sur des biens incorporels.

Chapitre troisième. Sûretés judiciaires.

Livre second. Sûretés sur les immeubles.

Chapitre premier. La source de l'hypothèque.

Section première. La convention.

- §1. Caractères de l'acte d'affectation hypothécaire.
- §2. Contenu de l'acte d'affectation hypothécaire.

Section deuxième. La loi.

- §1. Les hypothèques légales
- §2. Les priviléges immobiliers spéciaux.

Section troisième. Le jugement.

Chapitre deuxième. Le droit d'hypothèque.

Section première. Les biens susceptibles d'hypothèque.

- §1. Biens et droits immobiliers...
- §2. ...appartenant au constituant.

Section seconde. La publicité des hypothèques.

- §1. La formalité.
- §2. L'objet de la publicité.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §3. Les obstacles à la publicité (règle dite de *l'arrêt du cours des inscriptions*).
 - §4. L'extinction de l'hypothèque.
 - §5. Le cas particulier de l'hypothèque rechargeable.
- Section seconde. La propriété transmise à titre de garantie.
- §1. Des cas particuliers...
 - §2. ...à l'admission générale de la fiducie.

Chapitre troisième. Le droit sur la valeur du bien.

- Section première. L'exercice du droit de préférence par voie de saisie.
- §1. Saisie contre le constituant.
- §2. Exercice du droit de suite.

Section seconde. L'acquisition de la propriété du bien.

TROISIEME PARTIE. LES DROITS EXCLUSIFS.

Chapitre premier. Le droit de rétention.

Section première. Conditions du droit de rétention.

- §1. La créance.
- §2. La détention.
- §3. Le lien entre la créance et la détention : la connexité.

Section deuxième. Les effets du droit de rétention.

- §1. Refus de restituer la chose.
- §2. L'exceptionnelle obligation de restituer.

Section troisième. Réflexions sur la nature du droit de rétention.

Chapitre second. La propriété.

Section première. La propriété retenue à titre de garantie.

- §1. La réserve de propriété.
- §2. Le crédit-bail.

Bibliographie

- M. Cabrillac, Ch. Mouly, S. Cabrillac et Ph. Pétel, Droit des sûretés, Litec, 10^{ème} éd.2015
- Ph. Malaurie, L. Aynès et P. Crocq, Les sûretés, la publicité foncière, Defrénois, 9^{ème} éd. 2015
- M-N. Jobard-Bachellier, M. Bourassin et V. Brémond, Droit des sûretés, 5^{ème} éd. Sirey 2016
- Ph. Simler, Cautionnement, Garanties autonomes, Garanties indemnitàires, Litec, 5^{ème} éd. 2015 *
- Ph. Simler et Ph. Delebecque, Droit civil, Les sûretés, la publicité foncière, Dalloz, 6^{ème} éd. 2012
- D. Legeais, Sûretés et garanties du crédit, LGDJ, 9^{ème} éd. 2013
- M. Mignot, Droit des sûretés, Cours Montchrestien, 2010

Droit civil 3 - régimes matrimoniaux (1076)

Mme Dominique Fenouillet

(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit civil 4 - Successions et libéralités (1081)

Michel Grimaldi, Professeur

Programme non communiqué à ce jour

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit de la construction (1144)

M. Hugues Périnet-Marquet

(sept.2018)

Cet enseignement décrit les règles de droit privé relatives à la réalisation des constructions (contrat d'entreprise, sous-traitance, architecte, responsabilité des constructeurs et assurance construction) et à leur commercialisation (vente d'immeubles à construire et à rénover, contrat de construction de maisons individuelles).

 [2015-1144-plan droit de la construction](#)

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

M. Pierre-Yves Gautier

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au cœur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-formes de e-commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon,

Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

Droit de l'urbanisme (2355)

Mme Ariane MEYNAUD-ZEROUAL

(nov.2018)

« Après une analyse de l'essor contemporain du droit de l'urbanisme et des caractères généraux de la règle d'urbanisme, le cours est construit autour des différentes figures de la puissance publique dans le champ de l'urbanisme : la planification urbaine précède la police administrative, dans la mesure où la création du document d'urbanisme précède la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. La planification s'impose comme une nécessité au lendemain de la première guerre mondiale et l'autorisation d'urbanisme se généralise à partir de la seconde guerre mondiale à l'occasion d'une étatisation de l'urbanisme. A cette première figure de la puissance publique prévoyant l'utilisation des sols et à cette deuxième figure de la puissance publique autorisant une utilisation des sols conforme à ces prévisions, succède une troisième figure de la puissance publique interventionniste durant les Trente Glorieuses. En effet, la puissance publique se dote durant cette période d'outils nouveaux destinés à gérer l'urbanisation galopante. Chacune de ces figures connaît une évolution considérable depuis les années 1970. Que la puissance publique réglemente, autorise ou intervienne, la question de l'utilisation des sols est au cœur de compromis et de rééquilibrages particulièrement subtils. Sur fond de crise économique et sociale, des

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

phénomènes comme la décentralisation ou encore la prise de conscience environnementale ont des conséquences fondamentales en droit de l'urbanisme. Reste, in fine, la question de la contestation des documents et des autorisations d'urbanisme. Cette question est d'autant plus sensible que la spécificité du contentieux de l'urbanisme est aujourd'hui manifeste. Dans cette perspective, le cours de droit de l'urbanisme est articulé autour des quatre parties suivantes:

- Partie I. L'urbanisme prévisionnel : la réglementation de l'utilisation des sols
- Partie II. La police de l'urbanisme : le contrôle de l'utilisation des sols
- Partie III. L'urbanisme opérationnel : l'aménagement de l'utilisation des sols
- Partie IV. Le contentieux de l'urbanisme : la garantie de l'utilisation des sols »

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monserie-Bon

Stéphane Torck

(oct.2017)

1er semestre : Droit des entreprises en difficulté

Ce cours traite des mécanismes et procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce. Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde. L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation,

techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysés afin d'en saisir les enjeux et les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en œuvre.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit des assurances (1060)

M. Laurent Levener

(oct.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit des collectivités territoriales (2158)

Mme Alice Minet

(déc.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit fiscal des affaires 1 (1190)

Gauthier Blanluet, Professeur

(sept.2014)

Ces cours couvrent l'ensemble de la fiscalité des entreprises industrielles, commerciales et artisanales : fiscalité spécifique à ces entreprises (BIC) ou ayant un champ d'application plus large (enregistrement, impôt sur les sociétés, TVA). Ils dégagent systématiquement les principes essentiels dont la réunion constitue le socle de la fiscalité applicable aux entreprises. C'est ainsi que sont recherchés et expliqués les causes, le régime et les règles d'exigibilité de chacun des trois grands types d'impôt : les droits d'enregistrement, l'impôt sur les bénéfices et la TVA.

Droit fiscal des affaires 2 (1290)

Gauthier Blanluet, Professeur

(sept.2014)

Ces cours couvrent l'ensemble de la fiscalité des entreprises : fiscalité spécifique à l'imposition des profits des entreprises (BIC)

ou ayant un champ d'application plus large (TVA, droits d'enregistrement). Ils dégagent les principes essentiels à la connaissance de la fiscalité applicable aux entreprises. C'est ainsi que sont enseignées les modalités de détermination et d'imposition des profits des entreprises, les règles gouvernant l'imposition des distributions de ces profits, la gestion des déficits, les restructurations d'entreprises, la fiscalité des groupes de sociétés. D'autres impôts sont également étudiés, tels que la TVA et les droits d'enregistrement, en ce qu'ils intéressent les entreprises.

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366
B. Audit et L. d'Avout, Droit international

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme de cours :

(année 2018-2019)

Programme non communiqué à ce jour

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

Mme Dominique Thirion

(sept.2018)

La famille, c'est aussi, au-delà des liens de parenté, un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver à fin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leur diverses conceptions du mariage.

Droit rural (1303)

Isabelle Pétel-Teyssié, Maître de conférences

(août 2014.)

- L'exploitant agricole, notamment l'exploitant personne morale (étude des sociétés spécialement conçues pour l'agriculture)

- L'exploitation agricole (étude, entre autres, du bail rural).

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



[descriptif cours espagnol m1etm2 javier c
asas 20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

IV. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

V. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires

clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur
Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit privé (4145M)

Droit civil 1 - Droit du crédit (1101)

M. Philippe Théry

(oct.2018)

Le droit du crédit présente les garanties que peut prendre un créancier pour remédier à une défaillance toujours possible de son débiteur. Classiquement, ces garanties empruntaient deux techniques: soit l'octroi d'un droit personnel contre un tiers qui prenait ainsi en charge le risque d'insolvabilité du débiteur; soit l'octroi d'un droit préférentiel sur un ou plusieurs biens du débiteur qui permettait au créancier qui en bénéficiait de se faire payer en échappant à la règle d'égalité formulée par l'article 2285 du code civil. S'y sont ajoutées dans les dernières décennies un recours fréquent à la propriété (propriété réservée ou transmise) qui a trouvé sa consécration lors de la réforme de l'ordonnance du 23 mars 2006. A cette description, en quelque sorte statique, il faut ajouter l'étude des solutions des conflits susceptibles de se produire entre ces garanties, et, tout spécialement, du sort qui leur est fait dans l'hypothèse d'un débiteur soumis à une procédure d'insolvabilité, soit pour des dettes professionnelles (procédures collectives), soit pour des dettes personnelles (surendettement).

PRESENTATION PREMIERE PARTIE. GARANTIES PERSONNELLES

Livre premier. Le cautionnement.

Chapitre premier. Le contrat de cautionnement.

Observations préliminaires : le contrat dans son contexte.

Section première. Le consentement de la caution.

- §1. Le consentement doit être éclairé.
- §2. Le consentement doit être mesuré.
- §3. Le consentement ne doit pas être vicié.

Section deuxième. Capacité et pouvoir de se porter caution.

- §1. L'engagement de l'incapable.
- §2. L'engagement d'un époux commun en biens.
- §3. L'engagement d'une société.

Section troisième. Typologie des cautionnements.

- §1. Cautionnement civil et cautionnement commercial.
- §2. Cautionnement simple et cautionnement solidaire.
- §3. Cautionnement défini et cautionnement indéfini.
- §4. Distinctions secondaires.

Chapitre second. L'obligation de la caution.

Section première. Les éléments essentiels de l'obligation.

- §1. Pourquoi la caution s'oblige-t-elle ?
- §2. A quoi la caution s'oblige-t-elle ?

Section deuxième. La défaillance du débiteur principal.

- §1. Les poursuites contre la caution.
- §2. Les recours de la caution.

Section troisième. L'extinction de l'obligation.

- §1. Extinction à titre accessoire.
- §2. Extinction à titre principal.

LIVRE SECOND. LES GARANTIES AUTONOMES.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Présentation. Porte-fort d'exécution et lettre d'intention.

- §1. Nature juridique de la garantie autonome.
- §2. Régime juridique de la garantie autonome.

TRANSITION : LE CAUTIONNEMENT REEL, AUSSI APPELE SURETE REELLE POUR GARANTIR LA DETTE D'AUTRUI.

DEUXIEME PARTIE. LES SURETES REELLES.

Livre premier. Sûretés sur les meubles.

Chapitre premier. Sûretés légales.

Section première. Les priviléges généraux.

Section deuxième. Les priviléges spéciaux.

- §1. Priviléges fondés sur l'idée de *gage tacite*.
- §2. Priviléges fondés sur l'introduction d'un bien dans l'actif du débiteur.
- §3. Privilège fondé sur la conservation de la chose.

Section troisième. Les conflits de priviléges.

Chapitre deuxième. Sûretés conventionnelles.

Section première. Le gage.

- §1. Constitution du gage.
- §2. Prérogatives du gagiste.

Section deuxième. Le nantissement de créances.

- §1. Constitution du nantissement.
- §2. Prérogatives du créancier nanti.

Section troisième. Sûretés spéciales.

- §1. Hypothèques mobilières
- §2. Warrants.

- §3. Sûretés sans dépossession sur certains meubles corporels.
- §4. Sûretés spéciales sur des biens incorporels.

Chapitre troisième. Sûretés judiciaires.

Livre second. Sûretés sur les immeubles.

Chapitre premier. La source de l'hypothèque.

Section première. La convention.

- §1. Caractères de l'acte d'affectation hypothécaire.
- §2. Contenu de l'acte d'affectation hypothécaire.

Section deuxième. La loi.

- §1. Les hypothèques légales
- §2. Les priviléges immobiliers spéciaux.

Section troisième. Le jugement.

Chapitre deuxième. Le droit d'hypothèque.

Section première. Les biens susceptibles d'hypothèque.

- §1. Biens et droits immobiliers...
- §2. ...appartenant au constituant.

Section seconde. La publicité des hypothèques.

- §1. La formalité.
- §2. L'objet de la publicité.
- §3. Les obstacles à la publicité (règle dite de *l'arrêt du cours des inscriptions*).
- §4. L'extinction de l'hypothèque.
- §5. Le cas particulier de l'hypothèque rechargeable.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Chapitre troisième. Le droit sur la valeur du bien.

- Section première. L'exercice du droit de préférence par voie de saisie.
- §1. Saisie contre le constituant.
- §2. Exercice du droit de suite.

Section seconde. L'acquisition de la propriété du bien.

TROISIEME PARTIE. LES DROITS EXCLUSIFS.

Chapitre premier. Le droit de rétention.

Section première. Conditions du droit de rétention.

- §1. La créance.
- §2. La détention.
- §3. Le lien entre la créance et la détention : la connexité.

Section deuxième. Les effets du droit de rétention.

- §1. Refus de restituer la chose.
- §2. L'exceptionnelle obligation de restituer.

Section troisième. Réflexions sur la nature du droit de rétention.

Chapitre second. La propriété.

Section première. La propriété retenue à titre de garantie.

- §1. La réserve de propriété.
- §2. Le crédit-bail.

Section seconde. La propriété transmise à titre de garantie.

- §1. Des cas particuliers...
- §2. ...à l'admission générale de la fiducie.

Bibliographie

- M. Cabrillac, Ch. Mouly, S. Cabrillac et Ph. Pétel, Droit des sûretés, Litec, 10^{ème} éd. 2015
- Ph. Malaurie, L. Aynès et P. Crocq, Les sûretés, la publicité foncière, Defrénois, 9^{ème} éd. 2015
- M-N. Jobard-Bachellier, M. Bourassin et V. Brémond, Droit des sûretés, 5^{ème} éd. Sirey 2016
- Ph. Simler, Cautionnement, Garanties autonomes, Garanties indemnitàires, Litec, 5^{ème} éd. 2015 *
- Ph. Simler et Ph. Delebecque, Droit civil, Les sûretés, la publicité foncière, Dalloz, 6^{ème} éd. 2012
- D. Legeais, Sûretés et garanties du crédit, LGDJ, 9^{ème} éd. 2013
- M. Mignot, Droit des sûretés, Cours Montchrestien, 2010

Droit civil 3 - régimes matrimoniaux (1076)

Mme Dominique Fenouillet, Professeur
(sept.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit civil 4 - Successions et libéralités (1081)

Michel Grimaldi, Professeur

Programme non communiqué à ce jour

Droit de la concurrence (interne et communautaire) (1136)

Mme Emmanuelle Claudel
(novembre 2018)

Le droit de la concurrence est devenu une

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliquée aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la construction (1144)

M. Hugues Périnet-Marquet

(sept.2018)

Cet enseignement décrit les règles de droit privé relatives à la réalisation des constructions (contrat d'entreprise, sous-traitance, architecte, responsabilité des constructeurs et assurance construction) et à leur commercialisation (vente d'immeubles à construire et à rénover, contrat de construction de maisons individuelles).

 [2015-1144-plan_droit_de_la_construction](#)

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

Pierre-Yves Gautier, Professeur

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au cœur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit de la protection sociale (1317)

Emeric Jeansen, Professeur

(oct.2016)

Téléchargez le plan de cours : [plan_droit_de_la_protection_sociale.pdf \(303.75 ko\)](#)

Droit des affaires 1 :entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en œuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

Programme de cours :

(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

Droit des assurances (1060)

M. Laurent Levener

(oct.2018)

Programme non communiqué à ce jour

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit des transports terrestres et aériens (1335) (sept.2018)

M. Jérôme Chacornac

(nov.2017)

Programme non communiqué à ce jour

Droit du commerce international (1115)

M. Daniel Cohen

(sept.2018)

- Introduction : importance, évolution historique, finalités et définitions de la matière
- Titre préliminaire : Cadre général du commerce international : organisation globale (intervenants, principes fondamentaux) ; sources du droit (règles de conflits de lois, règles matérielles, lex mercatoria).
- Partie I : Les opérateurs du commerce international : les sociétés (prises isolément, les groupes de sociétés, les aspects communautaires) ; les Etats.
- Partie II : Les opérations du commerce international: le contrat international en général ; les contrats internationaux en particulier (vente, construction, financement, transfert de technique, etc.) ; les problèmes spécifiques d'exécution (garanties, faillite internationale).
- Partie III : Le règlement des litiges du commerce international (arbitrage commercial international principalement).

- Introduction générale présentant le secteur bancaire et le droit le régissant
- Les autorités, les professionnels et leurs activités
- Les conventions de compte (compte courant, compte de dépôt, découverts, relevés de compte, etc...)
- Les opérations de crédit internes et internationales (cession Daily, affacturage, crédit documentaire, etc...)
- Les relations interbancaires et les opérations intéressant les professionnels (titrisation, pension livrée, etc...)

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit

Droit et économie bancaires (1165)

Thierry Bonneau, Professeur

- M. Thierry Bonneau

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366

B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Droit international privé 2 (1220)

Mme Sabine Corneloup

(année 2018-2019)

Au second semestre, le cours aborde la partie spéciale du droit international privé. Il montre comment, dans chaque branche du droit privé – droit des personnes et de la famille, droit des contrats et de la responsabilité, droit des biens, droit des régimes matrimoniaux et des successions, droit des sociétés et des procédures d'insolvabilité, etc...-, les mécanismes généraux étudiés au premier semestre sont mis en œuvre. Le cours porte à la fois sur les conflits de juridictions et les conflits de lois, et met en lumière la coexistence de sources internationales, européennes et nationales, en fonction de la branche concernée.

Droit maritime (1230)

M. Pierre-Emmanuel Audit

(octobre 2018)

Le droit maritime est le droit des activités humaines en mer. Il englobe des questions qui ont trait tant au droit des personnes (ainsi le statut des marins), qu'au droit des biens (ainsi la propriété d'un navire ou sa nationalité) et au droit des contrats (ainsi les contrats ayant trait au transport de personnes ou de marchandises). Si la matière peut à cet égard apparaître composite, elle trouve cependant son unité et son originalité dans le

risque particulier qu'elle a pour objet de parer ou d'organiser: le risque de mer.

Le cours est divisé en trois titres.

- Le premier traite du navire sous trois angles: son individualisation (étude de la notion et des éléments d'identification d'un navire), sa propriété (acquisition, transfert, copropriété, sûretés) et son devenir (contrôles techniques subis au cours de son exploitation, puis fin de vie du navire).

- Le deuxième titre est relatif à l'exploitation du navire. Il traite des exploitants du navire (les fameux « armateurs »), des personnes au service de l'exploitation du navire (les « gens de mer » et les auxiliaires maritimes), et enfin des contrats relatifs à l'exploitation du navire (affrètements, contrats de transport).

- Le dernier titre, enfin, traite de ce que l'on appelle traditionnellement les « événements de mer ». On y étudie notamment l'abordage (qui n'a presque rien à voir avec l'idée que s'en fait le non-juriste !), l'assistance maritime ou encore la théorie dite « des avaries communes ».

Le droit maritime ne doit pas être confondu avec le droit de la mer, qui définit les compétences respectives des Etats et de la communauté internationale sur les espaces maritimes.

Droit pénal international (1437)

Didier Rebut, Professeur

(sept.2014)

Le droit pénal international est une matière composée de deux ensembles à la fois proches et distincts. Le premier ensemble a trait à la répression des infractions présentant un élément d'extranéité. Cet élément complique en effet la répression parce qu'il met en présence deux ou plusieurs États. Le cours de droit pénal international étudie ,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

dans cette perspective, la compétence de la loi pénale française de façon à déterminer précisément les actes et les personnes susceptibles d'être jugés par les juridictions pénales françaises, l'entraide pénale internationale (ensemble des actes et procédures par lesquels un État apporte son concours aux poursuites pénales engagées par un autre État) et l'effet des jugements répressifs étrangers pour déterminer dans quelle mesure ceux-ci peuvent être positivement ou négativement pris en compte par un autre État. Le second ensemble constitutif de la matière concerne ce que l'on appelle parfois le droit international pénal. Il a trait aux juridictions internationales (TPIY, TPIR, CPI...) et aux crimes entrant dans la compétence de ces juridictions qui sont le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

contre la Nation (Livre II, Livre III et Livre IV du Code pénal).

Au titre des infractions contre les personnes seront étudiés notamment les atteintes volontaires à la vie (meurtre, empoisonnement), les violences volontaires, les agressions et atteintes sexuelles, l'homicide involontaire, des infractions en matière de mise en danger de la personne, etc. Dans la partie des infractions contre les biens sont étudiés le vol, l'escroquerie l'abus de confiance et le recel. Par ailleurs quelques développements seront consacrés au terrorisme.

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Grands systèmes de droit contemporains 2 - Common Law (1362)

M. Benjamin Moron-Puech

(septembre 2018)

Téléchargez le plan de cours :

 [microsoft word - cours de grands systemes de droit contemporain ii docx.pdf \(152.69 ko\)](#)

Le droit pénal spécial a pour objet l'étude des infractions envisagées dans leurs éléments constitutifs et leur répression propres. Ce cours est le prolongement naturel des cours de droit pénal général et de procédure pénale. Si la matière est technique par l'étude approfondie des infractions à laquelle elle invite, elle présente aussi un intérêt sociologique puisque les incriminations révèlent une certaine image de la société qui les a produites.

Les infractions sont présentes dans le Code pénal mais aussi dans de nombreux autres codes ou dans des lois non codifiées. Le cours de M1 de droit pénal spécial porte sur certaines des infractions du Code pénal, les infractions contre les personnes, les infractions contre les biens et les infractions

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Histoire du droit patrimonial de la famille (3061)

Dominique Thirion, Maître de conférences
(sept.2018)

La famille, c'est aussi, au-delà des liens de parenté, un patrimoine ; patrimoine qu'il s'agit de conserver à fin de le transmettre de génération en génération, pour préserver le statut social et économique de la famille.

Le droit a organisé cette gestion patrimoniale de la famille par le biais des règles successorales et des régimes matrimoniaux. Du droit romain au code civil, l'histoire du droit patrimonial de la famille permet de mettre en lumière la manière dont les sociétés ont envisagé le subtil équilibre entre la volonté individuelle de disposer de son patrimoine d'une part, et les intérêts familiaux d'autre part. L'histoire du droit patrimonial de la famille montre aussi comment les sociétés ont organisé les rapports patrimoniaux entre le mari et la femme, en fonction de leur diverses conceptions du mariage.

Il s'agit donc d'éclairer les choix que le législateur de 1804 a dû nécessairement opérer pour réussir l'uniformisation du droit français, à partir des traditions juridiques, souvent opposées, issues du droit romain ou du droit coutumier.

Philosophie du droit M (1412)

Eric Martin, Maître de conférences
(novembre 2017)

Pour éclairer l'objet de ce cours, on se servira d'une célèbre distinction empruntée aux *Premiers principes métaphysiques de la doctrine du droit* de Kant. Dans la partie introductory de cet ouvrage, et plus particulièrement dans celle introduisant à la

Doctrine du droit proprement dite, en effet, l'auteur distingue deux questions susceptibles de se poser à propos du droit : « *Quid sit juris ?* » - « *Was Rechtens sei ?* », « *Qu'est-ce qui est de droit ?* » -, d'une part, « *Quid jus ?* » - « *Was ist Recht ?* », « *Qu'est-ce que le droit ?* » -, d'autre part. La première consiste à rechercher ce qu'édictent les lois en un certain lieu et à une certaine époque ; la seconde conduit à délaisser un moment les lois positives, pour se demander si ce qu'elles prescrivent est juste et, corrélativement, quel est le critère universel - s'il en est un - auquel on peut reconnaître le juste et l'injuste.

Durant leurs années de licence en droit, les étudiants ont surtout été instruits dans la connaissance de « ce qui est de droit », c'est-à-dire du droit positif, même si un certain nombre de notions générales leur ont été enseignées dans les cours d'Introduction à l'étude du droit et de droit constitutionnel de première année, notamment. Le cours de philosophie du droit convie les étudiants à une réflexion désormais axée sur « ce qu'est le droit », au sens où Kant entendait l'expression. La question, à dire vrai, renferme une double problématique. Il s'agit, tout d'abord, de se demander s'il existe une essence du droit, un juste en soi, par-delà la diversité des droits positifs, ou bien si le droit, pour reprendre une métaphore de Montaigne dans les *Essais* (livre II, chap. XII « Apologie de Raymond Sebon »), n'est que « cette mer flottante des opinions d'un peuple ou d'un prince ». Il s'agit, ensuite, d'examiner en quoi cette essence peut bien consister, à supposer son existence avérée et sa connaissance possible.

A la distinction entre les questions « Qu'est-ce qui est de droit ? » et « Qu'est-ce que le droit ? » correspond une répartition des compétences entre le juriste et le philosophe, que Kant expose dans son opuscule *Le conflit des facultés*. Selon Kant, en effet, le rôle du juriste se limite à étudier et à connaître en pratique le droit positif, tandis que la recherche de l'essence du juste, la théorie juridique (*cf.*, toujours de Kant, l'opuscule

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Sur l'expression courante : il se peut que ce soit juste en théorie, mais en pratique cela ne vaut rien), est du ressort exclusif du philosophe. De fait, conformément à l'étymologie du terme - le verbe ἄπειν signifie observer, contempler, en grec -, une théorie implique nécessairement un point de vue extérieur à l'objet qu'elle se donne pour mission d'observer. Le droit ne saurait donc, à lui seul, fournir les bases de sa systématisation, comme le souligne, par exemple, Michel Villey (*Leçons d'histoire de la philosophie du droit*, chap. 1er). L'étude de ces bases relève d'une autre discipline, hiérarchiquement supérieure au droit, « architectonique » au sens aristotélicien du terme, la philosophie.

Ainsi la question « Qu'est-ce que le droit ? » ne saurait-elle être envisagée séparément d'une vision de la totalité telle que la philosophie l'implique - d'une *Weltanschauung*, pour reprendre un terme allemand. Quelle que réponse qu'on y apporte ou que même on renonce à y répondre, cette question est métaphysique : il serait illusoire de prétendre la traiter par le seul recours à l'expérience induite du droit positif. La philosophie du droit se présente donc bien comme une branche de la philosophie générale : on ne peut comprendre la philosophie du droit de Platon, de Kant ou de Hegel, par exemple, que si on est instruit, fût-ce sommairement, dans le système de pensée global de ces auteurs.

Le cours de philosophie du droit se propose modestement d'initier les étudiants à la compréhension de philosophies qui ont exercé une influence importante sur l'idée que les juristes se font de leur discipline : la sophistique, le platonisme, l'aristotélisme, les scepticismes, les philosophies hellénistiques et tout particulièrement le stoïcisme, la philosophie hobbesienne, la philosophie critique. Cette initiation se fera notamment au moyen de l'étude de textes philosophiques

et d'un dialogue entre l'enseignant et les étudiants.

Procédures civiles d'exécution (1416)

M. Philippe Théry, Professeur

(octobre 2018)

L'article 2284 du code civil pose en principe que les biens du débiteur répondent de ses dettes. La matière enseignée se propose de décrire comment ce droit du créancier peut s'exercer.

Le cours décrit d'abord le cadre de ces procédures (à qui s'appliquent-elles? à quels biens s'appliquent-elles ? quels en sont les protagonistes?). Ensuite, le cours présente ces procédures - des saisies pour l'essentiel – en distinguant l'exécution forcée, qui a pour objet le paiement de l'obligation, des mesures conservatoires qui permettent de protéger le créancier qui n'en n'est pas encore pourvu contre une diminution préjudiciable de l'actif du débiteur. Les saisies sont présentées en fonction des spécifiés qu'entraîne la nature des biens sur lesquels elles portent : créances de sommes d'argent ou autres biens, meubles ou immeubles, meubles corporels ou incorporels...

 [bibliographie.docx \(20.11 ko\)](#)

Sociologie historique du droit (3165)

(sept.2018)

Thème d'étude choisi : « Droit et religion à Rome »

Quels sont les rapports entre droit et religion ? Pour étayer une réflexion très actuelle, tournons-nous vers l'histoire. Le droit romain nous offre l'exemple très remarquable d'un droit laïc qui se sépare très

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

tôt du droit sacré mais reste profondément imprégné de son mode de pensée, qui met le divin au service de la Cité. Dès lors, le basculement religieux de l'Empire, au IVème siècle, du polythéisme traditionnel au monothéisme chrétien, qui devient religion d'état, aura des répercussions sur la manière de penser le droit comme sur son contenu, que ce soit du point de vue du droit civil ou des rapports entre le pouvoir impérial et l'Église naissante.

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand (ALL-M1-M2)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande)
Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.

 [descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_casas_20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la

discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

V. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

VI. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur
Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la

langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit public (4175M)

Aspects européens des droits fondamentaux (2002)

M. Sébastien Touzé, Professeur

(septembre 2018)

Ce cours propose un examen approfondi de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH). A travers une approche principalement axée sur l'analyse du contentieux devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'enseignement vise à exposer l'ensemble des principes gouvernant la mise en œuvre et l'interprétation de la CEDH pour, ensuite, analyser l'ensemble des obligations conventionnelles à la charge des Etats dans la reconnaissance et le respect des droits garantis.

et plus largement des entités et pouvoirs adjudicateurs. Le plan en est le suivant : 1. La notion de contrat en droit public, définition et identification ; 2. La formation des contrats, sources, principes généraux et acteurs ; 3. Le contentieux et la responsabilité née des contrats publics ; 4. L'exécution des contrats, courante ou sous l'influence de facteurs nouveaux ; 5 : Les catégories de contrats (marchés publics, délégations de service public, contrats spéciaux). Les étudiants sont avertis qu'une bonne connaissance du contentieux administratif général est un pré-requis.

Droit de la concurrence (interne et européen) (1136)

Mme Emmanuelle Claudel

(novembre 2018)

Droit administratif comparé (2045)

Mme Meryem Deffairi

(déc.2015)

Programme non communiqué à ce jour

Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqué aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions

Droit des contrats publics (2038)

M. Gilles Guglielmi

(oct.2018)

Le cours de droit des contrats publics se présente comme une théorie générale des contrats publics incluant la catégorie devenue plus restreinte des contrats administratifs. Son objectif et sa méthode consistent en l'explication l'explication des notions et des catégories juridiques mises en œuvre par l'action contractuelle des personnes publiques

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la santé publique (2149)

Mme. Alice Minet

(oct.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit de l'action sociale et de l'aide sociale (1313)

M. Michel Borgetto

(oct.2018)

Face aux limites que manifestent de plus en plus les techniques assurantielles classiques fondées sur l'emploi et face au développement subséquent que connaissent les phénomènes de précarité et d'exclusion, l'aide et l'action sociales ont peu à peu retrouvé la légitimité et l'utilité qui étaient les leurs au temps de la fondation de l'Etat démocratique et républicain.

Ce cours se propose de faire ressortir les principaux enjeux liés à ce champ d'intervention ainsi que quelques-unes des politiques qui illustrent le mieux les initiatives multiples et variées prises en la matière par les pouvoirs publics : politiques qui peuvent viser soit à soutenir certaines catégories - ciblées - de la population (politiques dites « catégorielles »), soit à permettre l'accès à certains biens ou services considérés comme strictement indispensables.

Le cours s'organise autour de trois grands axes. Il explicite tout d'abord l'environnement global dans lequel se situe le droit de l'aide et de l'action sociales, c'est-à-dire ses cadres généraux (sources et contenu des règles applicables, conditions d'accès aux prestations). Il expose ensuite deux des principales politiques mises en œuvre en direction de certains publics : en l'occurrence, celles menées en faveur d'une part, des personnes âgées et, d'autre part, des personnes handicapées. Il présente enfin deux des principales interventions ayant pour objet de garantir à chacun l'exercice de ses droits fondamentaux : à savoir celles qui visent d'une part, à lutter contre les situations de pauvreté et d'exclusion, d'autre part à permettre un accès universel et effectif aux soins.

Droit de l'environnement (2075)

Mme Pascale Martin-Bidou

(février 2018)

Ce cours fournit aux étudiants une vision générale du droit de l'environnement.

Il permet d'étudier les sources du droit de l'environnement (internes, européennes et internationales) ainsi que les principes de ce droit comme le principe de prévention, le principe de précaution ou encore celui du pollueur-payseur.

Dans un second temps, des questions choisies illustrent la mise en application de ces principes : biodiversité, climat, protection des eaux, gestion des déchets ...

 [Bibliographie 2017-2018.pdf \(111.18 ko\)](#)

 [Plan de cours 2017-2018.pdf \(95.85 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Droit de l'urbanisme (2355)

Mme Ariane MEYNAUD-ZEROUAL

(nov.2018)

« Après une analyse de l'essor contemporain du droit de l'urbanisme et des caractères généraux de la règle d'urbanisme, le cours est construit autour des différentes figures de la puissance publique dans le champ de l'urbanisme : la planification urbaine précède la police administrative, dans la mesure où la création du document d'urbanisme précède la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. La planification s'impose comme une nécessité au lendemain de la première guerre mondiale et l'autorisation d'urbanisme se généralise à partir de la seconde guerre mondiale à l'occasion d'une étatisation de l'urbanisme. A cette première figure de la puissance publique prévoyant l'utilisation des sols et à cette deuxième figure de la puissance publique autorisant une utilisation des sols conforme à ces prévisions, succède une troisième figure de la puissance publique interventionniste durant les Trente Glorieuses. En effet, la puissance publique se dote durant cette période d'outils nouveaux destinés à gérer l'urbanisation galopante. Chacune de ces figures connaît une évolution considérable depuis les années 1970. Que la puissance publique réglemente, autorise ou intervienne, la question de l'utilisation des sols est au cœur de compromis et de rééquilibrages particulièrement subtils. Sur fond de crise économique et sociale, des phénomènes comme la décentralisation ou encore la prise de conscience environnementale ont des conséquences fondamentales en droit de l'urbanisme. Reste, in fine, la question de la contestation des documents et des autorisations d'urbanisme. Cette question est d'autant plus sensible que la spécificité du contentieux de l'urbanisme est aujourd'hui manifeste. Dans cette perspective, le cours de droit de l'urbanisme est articulé autour des quatre parties suivantes :

- Partie I. L'urbanisme prévisionnel : la

réglementation de l'utilisation des sols

- Partie II. La police de l'urbanisme : le contrôle de l'utilisation des sols
- Partie III. L'urbanisme opérationnel : l'aménagement de l'utilisation des sols
- Partie IV. Le contentieux de l'urbanisme : la garantie de l'utilisation des sols »

Droit des collectivités territoriales (2158)

Mme Alice Minet

(déc.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit du service public (2191)

Gilles Guglielmi, Professeur

(oct.2018)

Le droit du service public se définit comme le cadre normatif des activités de service public. Après avoir joué un rôle central dans la théorie et la construction du droit administratif français au début du XXe s., la notion de service public a fondé le développement de nombreuses activités de prestation destinées à maintenir ou développer l'interdépendance sociale. Malgré l'essor des doctrines libérales et la mondialisation de certaines de leurs conséquence, la France conserve à la fois de fortes activités de service public, aussi bien en gestion publique qu'en gestion privée, et un encadrement juridique rigoureux et protecteur des usagers. Le cours porte donc sur le statut du service public en droit français et en droit européen, sur ses modalités juridiques de fonctionnement. Le cours est articulé en dix leçons : 1. - Naissance d'une notion ; 2. - Identification du service public en droit positif ; 3. - Services

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

publics constitutionnels, services publics nationaux / locaux ; 4. - Service public et catégories juridiques du droit de l'Union européenne ; 5. Service public et catégories juridiques du droit administratif français ; - 6.

- Les modes de gestion publique du service public : régie, quasi-régie, EP ; 7. - Les modes de gestion privée du service public : DSP, Marché de partenariat , PPPI ; 8. - Les principes fondamentaux de fonctionnement du service public ; 9. - Les principes additionnels de fonctionnement du service public ; 10. Le statut de l'usager du service public.

Droit international public 2 (2111)

M. Denis Alland

(oct.2017)

Cours du Pr Denis Alland pour 2016-2017

Ce cours s'adresse à des étudiants qui ont suivi l'enseignement de *Droit international public I* ou sont rompus aux notions fondamentales de cette discipline. Sont ainsi supposées connues les leçons 1 à 8 du *Manuel de droit international public* (PUF, 4^{ème} édition 2017). Illustré par de nombreuses images et reposant sur de constantes références à la pratique ancienne et récente et à leurs évolutions, le cours est divisé en treize leçons de trois heures qui sont presque toutes structurées en deux parties inégales : une partie que l'on pourrait qualifier de « dogmatique » en ce qu'elle rappelle l'essentiel des principes relatifs à l'objet de la leçon, et une partie « pratique » où sont exposés des cas, des précédents, des jurisprudences mettant en cause l'application desdits principes. Cette année, ce sont cinq thèmes qui seront traités de façon approfondie dans les treize leçons, à savoir les espaces (deux leçons), la responsabilité internationale des Etats (quatre leçons), les mesures non militaires d'exécution du droit

international (une leçon), les différends internationaux et leur règlement (deux leçons) et enfin le recours à la force (trois ou quatre leçons). Une place importante sera donnée à l'actualité internationale, singulièrement s'agissant du dernier thème.

Droit public de l'économie 1 (2144)

Stéphane Braconnier, Professeur

(sept.2018)

INTRODUCTION

1 - Formation et mutations du droit public de l'économie.

2 - Structuration du droit public de l'économie

3 - Objet du cours

PARTIE I

Les sources du droit public de l'économie

Chapitre 1 : Droit public de l'économie et droit public

Section 1 - Les libertés économiques

Section 2 - Les principes généraux à effet économique (exemples)

Section 3 - Droit public de l'économie et finances publique

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Chapitre 2 : Droit public de l'économie et droit du marché

Section 1 - Droit public de l'économie et droit de la concurrence

Section 2 - Droit public de l'économie et droit de la consommation

Chapitre 3 : Droit public de l'économie et droit de l'Union européenne

Section 1 : L'émergence d'un droit public européen de l'économie

Section 2 : L'ouverture à la concurrence de certains services de réseaux

 Téléchargez le plan de cours de Mr Stéphane Braconnier (119.94 ko)

Droit public de l'économie 2 (2146)
(septembre 2018)

INTRODUCTION

1 - L'impact de l'action publique sur les activités économiques

2 - Les mutations de l'action publique et la diversité des activités économiques

3 - Objet du cours

PARTIE II

Régulation et contrôle des activités économiques

Chapitre 1 : La régulation des activités économiques

Section 1 - Le champ de la régulation

Section 2 - Les procédés de la régulation

Chapitre 2 : Le contrôle des activités économiques : les polices économiques

Section 1 - L'encadrement du marché

Section 2 - Le contrôle du fonctionnement du marché

PARTIE I

Les propriétés et contrats publics

Chapitre 1 : La mutation des propriétés publiques

Section 1 - La diversification des propriétés publiques

Section 2 - L'évolution du cadre juridique

Chapitre 2 : La valorisation économique des propriétés publiques

Section 1 - Les acquisitions publiques

Section 2 - La construction publique

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

PARTIE II

Les opérateurs économiques

Chapitre 1 : Le financement des opérateurs économiques

Section 1 : Le financement public des opérateurs économiques : les aides d'Etat

Section 2 - L'aide au financement privé des opérateurs économiques

Chapitre 2 : La prise en charge d'activités économiques par les personnes publiques

Section 1 - La diversité des activités économiques d'intérêt général

Section 2 - La gestion des activités économiques d'intérêt général

Chapitre 3 : Les opérateurs économiques publics ou para-publics

Section 1 - Les entreprises publiques nationales

Section 2 - Les entreprises publiques locales

 Téléchargez le plan de cours de mr Stéphane Braconnier (76.28 ko)

Finances locales (2166)

Francesco Martucci, Professeur

(oct.2017)

Proposé aux étudiants de Master 1, le cours a pour objet l'étude des finances locales.

La France est une République indivisible dont l'organisation est décentralisée dans laquelle les collectivités territoriales s'administrent librement. Encore faut-il qu'elles disposent de moyens financiers suffisants. L'étude des finances locales est déterminante pour comprendre l'action des collectivités territoriales et les politiques publiques locales.

Le cours commence par analyser la « Constitution financière » des collectivités locales. Alors que l'Union européenne impose des règles de discipline, l'article 72-2 de la Constitution consacre un principe d'autonomie financière dont la portée juridique et pratique est discutée.

Dans une première partie, est étudié le pouvoir budgétaire des collectivités locales. Pour comprendre un budget, il convient de saisir les règles qui en régissent la formalisation. Sont ensuite explicitées les règles qui régissent l'adoption et l'exécution des budgets. La décentralisation implique enfin un contrôle du pouvoir budgétaire.

Dans une seconde partie, sont analysées les ressources financières des collectivités locales. L'autonomie financière signifie que les collectivités locales doivent en principe bénéficier de leurs propres ressources. Si elle ne dispose pas d'une autonomie fiscale, les collectivités bénéficient du produit de la fiscalité locale que les réformes successives ont rendu d'une redoutable complexité. La crise financière a également montré la

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

nécessité de mieux encadrer le financement des collectivités par l'emprunt. À défaut de disposer de ressources propres suffisantes, les collectivités locales bénéficient de financements étatiques dont l'évolution est régulée dans un contexte de restriction budgétaire.

L'étude des finances locales est indispensable dans un cursus de droit public. Incontournable pour nombre de concours administratifs, elle est fortement recommandée pour l'exercice de toute activité professionnelle en lien avec le droit public, en général, les collectivités locales, en particulier.

Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques (2178)

M. Stéphane Rials

(septembre 2018)

Toutes les informations utiles seront données sur le site <https://assasri.wordpress.com>

17 septembre 2018

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

Programme de cours :

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Histoire des idées politiques depuis le XVIII^e s. (2200)

Philippe Raynaud, Professeur

(novembre 2017)

Téléchargez le plan de cours du Professeur Philippe Raynaud :  [m1-licence_cours_2018_plan.pdf](#) (206.34 ko)

Science administrative (2310)

Julie Bailleux, Maître de conférences

(octobre 2015)

L'objectif de ce cours est d'initier les étudiants à l'analyse sociologique des institutions politiques et administratives et plus particulièrement de les amener à rompre avec un certain nombre de présupposés du sens commun. Cet enseignement est dès lors fondé sur deux approches de l'Etat et de l'administration, essentielles en science politique : la sociohistoire de la construction de l'Etat comme lieu central d'exercice du pouvoir et de prise de décision politique, et l'analyse sociographique. Plus spécifiquement centré sur le cas français, le cours se compose de deux parties. La construction progressive de l'Etat comme forme d'organisation politique et la genèse en son sein du phénomène bureaucratique font l'objet d'une première partie. La seconde partie du cours, intitulée morphologie de l'appareil bureaucratique, consiste en une analyse sociologique de la haute administration et du rôle des hauts fonctionnaires dans la prise de décision politique.

Histoire des idées politiques jusqu'au XVIII^e s. (3101)

M. Pascal Gourgues

(octobre 2009)

- Le pouvoir politique : définition, fondements, limites (juridiques, morales, religieuses), de l'Antiquité à la Révolution française.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- Présentation des grands « auteurs » politiques (de Platon, Aristote et Cicéron à Locke, Montesquieu et Rousseau) et des grands courants politiques (du stoïcisme au jacobinisme).

Contentieux constitutionnel comparé (2021)

M. Guillaume Drago

(septembre 2018)

Contentieux constitutionnel

Cours de Master 1 assuré par Guillaume DRAGO

Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

Octobre 2018

Les cours a pour objet l'étude de la justice constitutionnelle, sous ses différents aspects : théorie générale, institutions, droit comparé, en insistant sur la procédure contentieuse constitutionnelle.

La présentation du Conseil constitutionnel, des principes contentieux qui le guident, de sa jurisprudence forme une partie substantielle du cours, en consacrant une partie spécifique à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC). La relation du Conseil constitutionnel avec les autres organes constitutionnels (Parlement, Gouvernement, ordres juridictionnels) fait l'objet d'une étude particulière, ainsi que la problématique des relations entre constitutionnalité et conventionnalité.

Plan synthétique :

Titre I : Théorie générale de la justice constitutionnelle.

Titre II : Le contrôle de constitutionnalité en France. Histoire et institutions

Titre III : Le contrôle de constitutionnalité des normes.

Titre IV : Constitutionnalité et conventionnalité.

Titre V : L'effectivité du contrôle de constitutionnalité.

Droit constitutionnel comparé (2070)

M. Olivier Beaud

(nov.2018)

Cours de M. le Professeur Olivier BEAUD
2e semestre de l'année 2018-2019

Introduction : la notion de droit constitutionnel et l'apport du droit comparé à sa connaissance

Le thème du cours de cette année sera le fédéralisme, un système politico-juridique aux antipodes de l'Etat français unitaire

Chapitre 1 - Théorie générale du fédéralisme

Chapitre 2 - Un exemple de spécificité

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

fédérale : le pacte fédératif
Chapitre 3 - Les particularités du fédéralisme américain (Etats-Unis)
Chapitre 4 - Les particularités du fédéralisme suisse
Chapitre 5 - Les particularités du fédéralisme allemand
*

 [syllabus politiques europeens 2018.pdf](#)
(1.23 Mo)

Bibliographie élémentaire :
- Olivier Beaud, Théorie de la Fédération, Paris , 2e éd ; 2009 ;
Ph. Lauvaux, A. Le Divellec, Les grandes démocraties contemporaines, P.U.F., 4e éd. 2015.
- Marie-Claire Ponthoreau, Droits(s) constitutionnel(s) comparé(s), Economica, 2010
- E. Zoller, Introduction au droit public, Dalloz, 2e éd. 2013.
- Jus Politicum (revue électronique : www.juspoliticum.com)
- Chroniques de revues : RFDC, RDP, Pouvoirs, RIDC, AIJC

Politiques publiques (2280)

Mme Natacha Gally
(oct.2018)

Téléchargez le plan de cours du Pr. Gally :
 [plan_cm_pp_2018.pdf \(163.17 ko\)](#)

Anglais (7511)

M. Justin Beplate
Mme Suhasini Vincent
(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la

Droit constitutionnel général (2069)

Denis Baranger, Professeur

(novembre 2017)
Tous les documents relatifs à ce cours sont disponibles en téléchargement sur la page personnelle de Denis Baranger :
<http://www.institutvilley.com/Denis-Baranger,21>

Histoire du droit administratif et de l'Administration (3118)

Charles Papon, Maître de conférences

Informations non disponibles

Politiques de l'Union Européenne (2276)

M. Edouard Dubout
(sept.2018)

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand (ALL-M1-M2)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



[descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_c
asas 20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

VI. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

VII. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la

littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Droit social (4190M)

Contentieux social - civil, pénal et administratif (1189)

Raymonde Vatinet, Professeur

(octobre 2017)

Introduction

- Terminologie. - Intérêts de l'étude du droit du travail dans une perspective contentieuse (Les droits sociaux et leur réalisation. Phénomènes d'effectivité et d'ineffectivité de la règle de droit. Contentieux et évaluation du droit. Contentieux et analyse économique du droit. Etude des stratégies judiciaires)
- Les conceptions du contentieux social. Droit comparé. Propositions de réforme
- Etat des lieux : le contentieux social français et son curieux ordonnancement

PREMIERE PARTIE.- LE CONTENTIEUX PRUD'HOMAL

TITRE 1.- Particularismes de la juridiction prud'homale

Chapitre 1. La juridiction

Chapitre 2. Ses juges

Chapitre 3. Le particularisme de la juridiction prud'homale sous le prisme de l'article 6 CDH. Durée des procédures. Impartialité.

Chapitre 1.- Compétence d'attribution.
Fonction de l'objet du litige. Fonction des parties au litige. Litiges sur la compétence. Compétence des sections.

Chapitre 2- Compétence territoriale

TITRE 3.- Procédure prud'homale

Chapitre 1.- Introduction de l'instance

- Les parties, assistance et représentation. Le défenseur syndical.
- Saisine
- Exceptions et incidents de procédure
- Les demandes. Recevabilité. Prescription

Chapitre 2. Les phases du procès prud'homal.

Le préliminaire de conciliation

La phase de jugement

Oralité et droits de la défense

La question probatoire dans le procès prud'homal

L'exécution du jugement

Chapitre 3. Le référé prud'homal

Chapitre 4. Les voies de recours

DEUXIEME PARTIE.- LES CONTENTIEUX COMPLEXES

TITRE 2.- Compétence

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

TITRE 1.- Contentieux prud'homal et autres contentieux civils portant sur les relations du travail

- Prud'hommes/ TGI/ TI. Exemple du contentieux des conventions collectives de travail. Le contentieux électoral
- Prud'hommes et tribunaux de commerce : le contentieux des relations de travail dans le cadre d'une procédure collective

TITRE 2.- Contentieux social et contentieux répressif.

TITRE 3.- Contentieux social et contentieux administratif

TITRE 4.- Modes particuliers de traitement de la complexité

- Pluralité de compétences. Recherche d'une concentration du procès. Respect de la diversité des compétences.
- Pluralité des intérêts individuels et collectifs. L'action en justice des groupements (exemples du contentieux des accords collectifs, des discriminations et de la répression pénale)

TITRE conclusif. Les modes non juridictionnels de règlement des litiges.

Droit civil 1 - Droit du crédit (1101)

M. Philippe Théry

(oct.2018)

Le droit du crédit présente les garanties que peut prendre un créancier pour remédier à une défaillance toujours possible de son débiteur. Classiquement, ces garanties empruntaient deux techniques: soit l'octroi d'un droit personnel contre un tiers qui prenait ainsi en charge le risque d'insolvabilité du débiteur; soit l'octroi d'un droit préférentiel sur un ou plusieurs biens du débiteur qui permettait au créancier qui en bénéficiait de se faire payer en échappant à la règle d'égalité formulée par l'article 2285 du code civil. S'y sont ajoutées dans les dernières décennies un recours fréquent à la propriété (propriété réservée ou transmise) qui a trouvé sa consécration lors de la réforme de l'ordonnance du 23 mars 2006. A cette description, en quelque sorte statique, il faut ajouter l'étude des solutions des conflits susceptibles de se produire entre ces garanties, et, tout spécialement, du sort qui leur est fait dans l'hypothèse d'un débiteur soumis à une procédure d'insolvabilité, soit pour des dettes professionnelles (procédures collectives), soit pour des dettes personnelles (surendettement).

PRESENTATION

PREMIERE PARTIE. GARANTIES PERSONNELLES

Livre premier. Le cautionnement.

Chapitre premier. Le contrat de cautionnement.

Observations préliminaires : le contrat dans son contexte.

Section première. Le consentement de la caution.

- §1. Le consentement doit être éclairé.
- §2. Le consentement doit être mesuré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §3. Le consentement ne doit pas être vicié.

Section deuxième. Capacité et pouvoir de se porter caution.

- §1. L'engagement de l'incapable.
- §2. L'engagement d'un époux commun en biens.
- §3. L'engagement d'une société.

Section troisième. Typologie des cautionnements.

- §1. Cautionnement civil et cautionnement commercial.
- §2. Cautionnement simple et cautionnement solidaire.
- §3. Cautionnement défini et cautionnement indéfini.
- §4. Distinctions secondaires.

Chapitre second. L'obligation de la caution.

Section première. Les éléments essentiels de l'obligation.

- §1. Pourquoi la caution s'oblige-t-elle ?
- §2. A quoi la caution s'oblige-t-elle ?

Section deuxième. La défaillance du débiteur principal.

- §1. Les poursuites contre la caution.
- §2. Les recours de la caution.

Section troisième. L'extinction de l'obligation.

- §1. Extinction à titre accessoire.
- §2. Extinction à titre principal.

LIVRE SECOND. LES GARANTIES AUTONOMES.

Présentation. Porte-fort d'exécution et lettre d'intention.

- §1. Nature juridique de la garantie autonome.
- §2. Régime juridique de la garantie autonome.

TRANSITION : LE CAUTIONNEMENT REEL, AUSSI APPELE SURETE REELLE POUR GARANTIR LA DETTE D'AUTRUI.

DEUXIEME PARTIE. LES SURETES REELLES.

Livre premier. Sûretés sur les meubles.

Chapitre premier. Sûretés légales.

Section première. Les privilèges généraux.
Section deuxième. Les privilèges spéciaux.

- §1. Privilèges fondés sur l'idée de *gage tacite*.
- §2. Privilèges fondés sur l'introduction d'un bien dans l'actif du débiteur.
- §3. Privilège fondé sur la conservation de la chose.

Section troisième. Les conflits de privilèges.

Chapitre deuxième. Sûretés conventionnelles.

Section première. Le gage.

- §1. Constitution du gage.
- §2. Prérogatives du gagiste.

Section deuxième. Le nantissement de créances.

- §1. Constitution du nantissement.
- §2. Prérogatives du créancier nanti.

Section troisième. Sûretés spéciales.

- §1. Hypothèques mobilières
- §2. Warrants.
- §3. Sûretés sans dépossession sur certains meubles corporels.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- §4. Sûretés spéciales sur des biens incorporels.

Chapitre troisième. Sûretés judiciaires.

Livre second. Sûretés sur les immeubles.

Chapitre premier. La source de l'hypothèque.

Section première. La convention.

- §1. Caractères de l'acte d'affectation hypothécaire.
- §2. Contenu de l'acte d'affectation hypothécaire.

Section deuxième. La loi.

- §1. Les hypothèques légales
- §2. Les priviléges immobiliers spéciaux.

Section troisième. Le jugement.

Chapitre deuxième. Le droit d'hypothèque.

Section première. Les biens susceptibles d'hypothèque.

- §1. Biens et droits immobiliers...
- §2. ...appartenant au constituant.

Section seconde. La publicité des hypothèques.

- §1. La formalité.
- §2. L'objet de la publicité.
- §3. Les obstacles à la publicité (règle dite de *l'arrêt du cours des inscriptions*).
- §4. L'extinction de l'hypothèque.
- §5. Le cas particulier de l'hypothèque rechargeable.

Chapitre troisième. Le droit sur la valeur du bien.

- Section première. L'exercice du droit de préférence par voie de saisie.

- §1. Saisie contre le constituant.
- §2. Exercice du droit de suite.

Section seconde. L'acquisition de la propriété du bien.

TROISIEME PARTIE. LES DROITS EXCLUSIFS.

Chapitre premier. Le droit de rétention.

Section première. Conditions du droit de rétention.

- §1. La créance.
- §2. La détention.
- §3. Le lien entre la créance et la détention : la connexité.

Section deuxième. Les effets du droit de rétention.

- §1. Refus de restituer la chose.
- §2. L'exceptionnelle obligation de restituer.

Section troisième. Réflexions sur la nature du droit de rétention.

Chapitre second. La propriété.

Section première. La propriété retenue à titre de garantie.

- §1. La réserve de propriété.
- §2. Le crédit-bail.

Section seconde. La propriété transmise à titre de garantie.

- §1. Des cas particuliers...
- §2. ...à l'admission générale de la fiducie.

Bibliographie

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

- M. Cabrillac, Ch. Mouly, S. Cabrillac et Ph. Pétel, Droit des sûretés, Litec, 10^{ème} éd. 2015
- Ph. Malaurie, L. Aynès et P. Crocq, Les sûretés, la publicité foncière, Defrénois, 9^{ème} éd. 2015
- M-N. Jobard-Bachellier, M. Bourasson et V. Brémond, Droit des sûretés, 5^{ème} éd. Sirey 2016
- Ph. Simler, Cautionnement, Garanties autonomes, Garanties indemnитaires, Litec, 5^{ème} éd. 2015 *
- Ph. Simler et Ph. Delebecque, Droit civil, Les sûretés, la publicité foncière, Dalloz, 6^{ème} éd. 2012
- D. Legeais, Sûretés et garanties du crédit, LGDJ, 9^{ème} éd. 2013
- M. Mignot, Droit des sûretés, Cours Montchrestien, 2010

Droit civil 2 - Droit patrimonial de la famille (1071)

Mme Sophie Gaudemet

(nov.2017)

Étude du droit des régimes matrimoniaux (régime primaire, régime légal et principaux régimes conventionnels) et du statut des biens dans le pacte civil de solidarité. Introduction au droit des successions (dévolution et règlement successoral) et au droit des libéralités (donation, testament).

Droit de la concurrence (interne et communautaire) (1136)

Mme Emmanuelle Claudel

(novembre 2018)

Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière dynamique, dense et teintée

d'économie, qui suscite un abondant contentieux.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché. La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqués aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (ententes anticoncurrentielles et abus de position dominante), à travers quelques affaires emblématiques, puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération avec les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

Droit de la propriété intellectuelle - Brevets, marques, propriété littéraire et artistique (1441)

M. Pierre-Yves Gautier

(oct.2018)

Le droit de la propriété intellectuelle porte sur l'étude de propriétés incorporelles de premier plan, fondée sur le travail, les idées, le génie humain ; il est au cœur de l'économie, de la vie sociale (ainsi que son usage sur l'Internet, tant sur les plate-forme de e commerce que collaboratives, chaque seconde qui s'écoule, en atteste de façon massive) et au carrefour des principales branches du droit privé, déjà abordées depuis la L1, ou en cours d'études en M1. Son actualité est considérable, dans tous les domaines, y compris ceux qui intéressent

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

directement la vie quotidienne des étudiants (musiques, films, vêtements, livres...) Les attaques dont il fait l'objet, dans un puissant mouvement consumériste et normatif, ne seront pas négligées.

Il se divise principalement en trois branches.

1- Droit d'auteur (œuvres protégées, personnes recueillant la propriété, droits subjectifs conférés, contrats - théorie générale et contrats spéciaux - contrefaçon, Internet, protection européenne et internationale).

2- Droit des marques (choix et acquisition des droits sur la marque, défense de la marque, protection européenne et internationale).

3-Droit des brevets (conditions de brevetabilité, délivrance des brevets, droits et obligations du breveté, contrats, contrefaçon, protection européenne et internationale).

les phénomènes de précarité et d'exclusion, l'aide et l'action sociales ont peu à peu retrouvé la légitimité et l'utilité qui étaient les leurs au temps de la fondation de l'Etat démocratique et républicain.

Ce cours se propose de faire ressortir les principaux enjeux liés à ce champ d'intervention ainsi que quelques-unes des politiques qui illustrent le mieux les initiatives multiples et variées prises en la matière par les pouvoirs publics : politiques qui peuvent viser soit à soutenir certaines catégories - ciblées - de la population (politiques dites « catégorielles »), soit à permettre l'accès à certains biens ou services considérés comme strictement indispensables.

Le cours s'organise autour de trois grands axes. Il explicite tout d'abord l'environnement global dans lequel se situe le droit de l'aide et de l'action sociales, c'est-à-dire ses cadres généraux (sources et contenu des règles applicables, conditions d'accès aux prestations). Il expose ensuite deux des principales politiques mises en œuvre en direction de certains publics : en l'occurrence, celles menées en faveur d'une part, des personnes âgées et, d'autre part, des personnes handicapées. Il présente enfin deux des principales interventions ayant pour objet de garantir à chacun l'exercice de ses droits fondamentaux : à savoir celles qui visent d'une part, à lutter contre les situations de pauvreté et d'exclusion, d'autre part à permettre un accès universel et effectif aux soins.

Droit de la protection sociale (1317)

(oct.2016)

Téléchargez le plan de cours : [!\[\]\(8d556828a1dcfce1c2ee3424fff6ab8f_img.jpg\) plan_droit_de_la_protection_sociale.pdf \(303.75 ko\)](#)

Droit de la santé publique (2149)

Mme. Alice Minet

(oct.2016)

Programme non communiqué à ce jour

Droit de l'action sociale et de l'aide sociale (1313)

Michel Borgetto, Professeur

(oct.2018)

Face aux limites que manifestent de plus en plus les techniques assurantielles classiques fondées sur l'emploi et face au développement subséquent que connaissent

Droit des affaires 1 : entreprises en difficulté (1059)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

(nov.2018)

Ce cours traite des mécanismes et des procédures de prévention et de traitement des

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

difficultés des entreprises issus du livre VI du code de commerce.

Après avoir analysé les dispositions communes à l'ensemble de ces techniques et procédures (personnes éligibles, compétences et organes) seront abordés successivement la prévention et le traitement des difficultés qui sont actuellement tournés, après une évolution majeure, vers l'anticipation des difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde.

L'étude portera, en premier lieu, sur le mandat ad hoc et de la conciliation, techniques contractuelles de prévention des difficultés. En second lieu, ce sont les procédures judiciaires de sauvegarde, y compris la sauvegarde accélérée et financière accélérée, de redressement judiciaire et de liquidation avec la nouvelle procédure rétablissement professionnel qui seront analysées afin d'en saisir les enjeux et de maîtriser les mécanismes juridiques mis en oeuvre.

Droit des affaires 2 : instruments de paiement et de crédit (1259)

Mme Marie-Hélène Monsérié-Bon

Programme de cours :

(nov.2018)

L'activité des entreprises repose sur les nombreux liens qu'elles établissent avec leurs partenaires. Au cœur de l'activité économique se trouve les paiements que l'entreprise reçoit ou réalise mais également la nécessité de se financer par des techniques simples et sûres. Le cours permettra de se pencher sur les divers outils à la disposition des entreprises et de leurs partenaires pour payer et obtenir du crédit. Seront ainsi étudiés les règles applicables aux lettres de change, aux billets à ordre, aux cartes bancaires, aux chèques, aux virements. En

outre, les entreprises, souvent sous capitalisées, ont de manière quasi systématique recours aux techniques spécifiques de crédit comme la cession de créances professionnelles afin d'obtenir rapidement les moyens nécessaires à leur développement, à l'affacturage ou autres techniques qui assurent la mise à disposition de trésorerie et de biens nécessaires à la poursuite de l'activité.

Droit des assurances (1060)

M. Laurent Levener

(oct.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Droit des relations de travail dans le secteur public (2150)

Mme Marie-Laure Moreau

(oct.2018)

Télécharger le plan de cours : [cours_dfrp_1819.pdf \(163.33 ko\)](#) 

Droit international privé 1 (1219)

M. Louis d'Avout

(oct.2018)

Le droit international privé régit les relations internationales d'ordre privé. Distinct du droit international public, il détermine, pour le compte de l'Etat qui en est l'auteur, le droit applicable à l'action des personnes privées à travers les frontières (et au statut de ces mêmes personnes), les juges pouvant être saisis en cas de litige et le traitement juridique des jugements et actes publics

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

provenant de l'étranger.

Le cours du Premier semestre couvre la partie dite générale : sources ; problèmes de conflits de lois et de juridictions ; méthodes générales de résolution ; principes du droit de la nationalité et de la condition des étrangers.

Un plan détaillé sera livré avant l'achèvement du cours. Les livres suivants peuvent être pris comme point de repère par l'étudiant :

D. Bureau et H. Muir Watt, Droit international privé, tome 1, PUF 4e éd. 2017
P. Mayer et V. Heuzé, Droit international privé Domat-Montchrestien, 11e éd. 2014, p. 1-366

B. Audit et L. d'Avout, Droit international privé, LGDJ, 8 éd., 2018, p. 11-596.

Droit social comparé (1312)

Françoise Favenne-Héry, Professeur
(sept.2014)

Introduction

I) Importance d'une analyse comparative en droit social

II) Relativité des analyses juridiques et nécessité d'une approche pluridisciplinaire

Première Partie : Les facteurs d'évolution

CH 1) Les facteurs d'ordre institutionnel et juridique

Section 1) Les institutions

Section 2) Les normes

Section 3 : Les acteurs

CH 2) Les facteurs d'ordre économique et politique

Section 1) : Les mutations économiques

Section 2) : Les bouleversements politiques

Deuxième Partie : Les constantes

CH 1) Présentation des différents systèmes

Section 1) Les pays de Common Law

Section 2) Les pays d'Europe occidentale

CH 2) Les particularismes de chaque système

Section 1 : Les sources : rôle de la loi , du contrat , du juge

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

Section 2 : Organisations syndicales et institutions représentatives

Section 3 : Négociation collective et accord collectif

Section 4 : Le contrat de travail : formation et rupture

Section 5 : juge et arbitre

Téléchargez le plan de cours de Mme Favennec

Droit social européen et international (1318)

M. Arnaud Martinon

(novembre 2017)

Programme non communiqué à ce jour

Grands systèmes de droit contemporains 1 (1361)

Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson

(novembre 2018)

Programme non communiqué à ce jour

Procédures civiles d'exécution (1416)

M. Philippe Théry

(octobre 2018)

L'article 2284 du code civil pose en principe que les biens du débiteur répondent de ses dettes. La matière enseignée se propose de décrire comment ce droit du créancier peut s'exercer.

Le cours décrit d'abord le cadre de ces procédures (à qui s'appliquent-elles? à quels biens s'appliquent-elles ? quels en sont les protagonistes?). Ensuite, le cours présente ces procédures - des saisies pour l'essentiel –

en distinguant l'exécution forcée, qui a pour objet le paiement de l'obligation, des mesures conservatoires qui permettent de protéger le créancier qui n'en n'est pas encore pourvu contre une diminution préjudiciable de l'actif du débiteur. Les saisies sont présentées en fonction des spécifiés qu'entraîne la nature des biens sur lesquels elles portent : créances de sommes d'argent ou autres biens, meubles ou immeubles, meubles corporels ou incorporels...

 [bibliographie.docx \(20.11 ko\)](#)

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations,

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

réunions, entretiens, mock trials, et de la rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Allemand (ALL-M1-M2)

Mme Christina Kott

(septembre 2017)

Programme de cours 2017-2018

Selon enseignant.(C.K. : Droit et justice dans le cinéma de langue allemande) Préparation et présentation d'un exposé à partir de textes choisis dans l'un des domaines présélectionnés par le professeur; version écrite de l'exposé sous forme d'essai.

Espagnol (ESP-DROIT-M1)

(oct.2017)

Madame Ana Saraiva et Monsieur Javier Casas Cabido

Actualité juridique de l'Espagne.



[descriptif_cours_espagnol_m1etm2_javier_casas_20172018.pdf \(230.44 ko\)](#)

Approche de la langue juridique

Le système juridique et les juridictions.

Etude de sujets d'actualité ou de civilisation hispanique, accompagnés de documents juridiques pour lesquels on s'exercera à la traduction.

Découverte des institutions de l'OEA.

Fonctionnement du système interaméricain des droits de l'homme.

Thèmes de société, civilisation et culture.

Italien

(septembre 2016)

Responsable : Antonio Mosca

Le cours propose une introduction à l'Italie contemporaine (histoire, politique, institution, société), depuis l'unification jusqu'à nos jours, dans une optique comparative avec la France. On étudiera pendant l'année des textes de théoriciens italiens du droit et de l'économie (Ruffini, Beccaria, Cipolla, Einaudi), ainsi que des essais critiques et des récits, journalistiques ou littéraires (Eco, Montanelli, Pasolini, Bocca, Saviano, Sciascia, Teti, Malaparte). L'actualité italienne sera prise régulièrement en considération, à partir de la presse. Le cours se déroule en italien, ce qui permettra aux étudiants de perfectionner le vocabulaire lié aux cursus juridiques et économiques. Ainsi, l'inscription est-elle réservée aux étudiants ayant au moins un niveau intermédiaire en italien.

Russe

(septembre 2016)

Professeur : M. Philippe Comte

Maître de conférences de langue et civilisation russes contemporaines

Directeur du Département des langues

Membre de l'UMR 8138 SIRICE et du CRHS

Université Paris I Panthéon Sorbonne

Philippe.Comte@univ-paris1.fr

Les deux TD sont constitués en fonction du niveau de maîtrise de la langue et non en fonction du niveau d'études ou de la discipline (L1, L3, M1, etc). Les inscriptions au Pôle Langues se font selon ce critère.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

VII. TD de niveau moyen : mercredi 17h15-18h45 Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants non russophones qui ont fait du russe au collège et au lycée au titre de la LV1, LV2 et LV3. Les russophones n'y sont pas les bienvenus.

Le cours se composera d'un vivant mélange de grammaire (révision des bases et études des grandes questions réputées difficiles : l'aspect, les verbes de mouvement, et bien sûr les déclinaisons, cauchemar de long terme...), de conversation vivante, de petits « bla-bla » présentés par chaque étudiant devant le groupe, et de cours magistral durant lequel le professeur racontera l'histoire de Russie, expliquera les grands traits de la civilisation russe et de la culture d'hier et d'aujourd'hui, abordera les grandes questions politiques contemporaines liées à la Russie. Il ne s'interdira pas quelques incursions du côté de la poésie et de la chanson russes... Le professeur adaptera le niveau de son cours au niveau réel des étudiants. Chaque étudiant (e) est prié(e) de laisser ses complexes vis-à-vis de la langue russe à la porte du TD et d'entrer en croyant en ses talents et ses capacités.

VIII. TD de niveau fort : mercredi 15h40-17h10, Assas salle 09

Ce TD est ouvert aux étudiants russophones, quelle que soit leur origine, et aux étudiants non russophones (français, autres...) qui ont un bon niveau de compréhension du russe, même si le langage parlé est encore hésitant : le cours a lieu uniquement en russe.

A partir de textes choisis dans l'actualité politique, économique, sociale, culturelle, et parmi les grands classiques de la littérature, le professeur abordera les grandes questions relatives à la Russie d'aujourd'hui : système politique, économie, Russie dans le monde, histoire du XXe siècle, mentalités et modes de vie. Le cours mêlera de manière vivante

moments de traduction du russe vers le français, moments de cours magistral sur tel ou tel point abordé dans le texte, digressions diverses sur (par exemple) Dostoevski ou tel ou tel poète, ou l'histoire plus ancienne de la Russie (ou en réponse à des questions), et participation active des étudiants. Chaque étudiant(e) présentera oralement au moins une fois par semestre un exposé de 15-20 minutes, en russe, sur une question de son choix liée à la Russie ou à son pays ou à sa ville d'origine, question au préalable fixée en accord avec le professeur.

En cas de difficulté, ne pas hésiter à écrire au professeur à l'adresse électronique indiquée

Chinois

(septembre 2016)

Responsable : Miss Lee

Les cours de chinois visent à préparer et former des étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière internationale dans le domaine du droit, de l'économie, des sciences politiques, etc.

Les apprentissages sont centrés, d'une part, sur l'acquisition, le développement et le perfectionnement des 4 compétences linguistiques fondamentales (la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite et l'expression écrite) et d'autre part sur la compréhension du monde chinois.

Les sujets abordés en cours ciblent les phénomènes, les mutations et les tendances de la société chinoise moderne en lien direct avec les disciplines des apprenants.

Diverses activités sont organisées au travers de mises en situation, de jeux de rôles et simulations, d'exposés et de traductions afin de mieux assimiler les points de grammaires

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

clés, le vocabulaire, les expressions courantes et les termes techniques dans le but de développer l'autonomie et les bons réflexes de communication.

Arabe

(septembre 2016)

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de pratiquer et d'approfondir l'arabe à partir de documents authentiques, écrits et audiovisuels, en lien direct avec leur discipline (droit, économie, sciences politiques, etc.). Les étudiants seront amenés à perfectionner leur maîtrise de l'arabe dans un contexte réel leur permettant ainsi de développer leurs connaissances et leur compréhension du monde arabe dans sa diversité et sa richesse.

Un test de positionnement est programmé au début de l'année dans l'objectif de déterminer le niveau de participants afin d'optimiser la formation et accélérer l'acquisition des nouvelles compétences langagières dans les différents domaines de spécialité.

Pour tout renseignement concernant l'organisation pédagogique de ce cours, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : arabeparis2@yahoo.com

Portugais (PORT)

(septembre 2017)

Responsable : Ana Braz

Ce cours vise à développer les compétences d'expression et de compréhension écrite et orale en portugais.

À partir essentiellement de textes de presse sur des sujets d'actualité, on étudiera le vocabulaire spécifique des domaines économique, social et juridique, et on travaillera les structures grammaticales de la langue.

Lorsqu'il s'avère pertinent, une comparaison entre les variantes européenne et brésilienne de la langue sera effectuée.

Français Langue étrangère (FLE) CFS

(sept.2017)

Responsable : Madame le professeur Madame Beghelli

Les cours de préparation au Certificat du français de spécialité se divisent en trois TD, l'objectif final de ces cours étant la passation du Certificat. Les épreuves du Certificat du français de spécialité sont :

- une dissertation à réaliser en 3 heures
- un exposé oral de 5 à 7 minutes.

Le TD de français écrit permettra aux étudiants de se familiariser avec la dissertation. Après avoir lu et analysé des textes traitant de sujets de civilisation française ou francophone et en lien avec l'actualité, les étudiants seront amenés à exprimer leur opinion de façon structurée et claire.

Le TD de français oral mettra l'accent sur la compréhension de documents audio (radiophoniques, vidéo) ou écrits, toujours ancrés dans l'actualité. De ces documents, les étudiants devront tirer les informations essentielles à présenter sous forme d'exposé oral.

Le TD de grammaire, à travers des exercices traditionnels et contextualisés, aidera les étudiants à comprendre les subtilités de la langue française et ainsi leur niveau de français écrit et oral s'en trouvera amélioré.

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

M1 Droit mention Relations internationales

Introduction à l'étude des relations internationales (2154)

M. Julian Fernandez

(nov.2018)

Programme non communiqué à ce jour

Introduction au droit public et international (2121)

Mme Anne-Marie Thévenot-Werner

(octobre 2018)

L'enseignement en droit public et international est composé d'un cours magistral de vingt-cinq heures et de dix séances de travaux dirigés d'une heure et demie, dispensés au premier semestre. Le programme porte essentiellement sur les sujets (Etats, organisations internationales, acteurs privés) et les sources du droit international public (traités, coutume, principes généraux et actes unilatéraux) et comporte aussi une introduction au droit public interne (hiérarchie des normes, acteurs habilités à engager l'Etat français). Les objectifs principaux sont d'apprendre à lire des textes juridiques, à se servir des sources du droit international et à raisonner en droit. Pour cette raison, les étudiants s'entraînent dans le cadre des travaux dirigés à résoudre des cas pratiques et à rédiger des dissertations sur des questions juridiques. Les sujets à traiter sont souvent tirés d'affaires réelles. Cet enseignement prépare les étudiants au Droit international public approfondi au second semestre et à la Simulation de négociations internationales en Master 2. Il permettra aux étudiants de comprendre les enjeux juridiques des questions d'actualité et de savoir se servir du droit comme outil de négociation dans le

milieu professionnel des relations internationales.

Introduction à l'économie (4371)

Mme Claude Pondaven

sept. 2011

Cours du Master 1 Relations internationales
Ce cours insiste sur le raisonnement économique. Les fondements économiques sont appréhendés et les outils d'analyse, principalement macroéconomiques, sont présentés. L'objectif est de permettre à l'étudiant débutant de comprendre très vite et de façon rigoureuse le fonctionnement économique. Savoir raisonner dans une logique offre-demande, comprendre les mécanismes qui agissent sur les comportements des acteurs économiques, déterminer les instruments de politique économique pour corriger des déséquilibres d'offre, de demande tant quantitatifs que monétaires ou financiers, sont les grandes priorités du cours. Des exemples concrets de politique économique sont également retenus pour illustrer l'enseignement des bases et permettre à l'étudiant de décrire tout d'abord la situation pour dresser ensuite un bilan général argumenté à l'aide d'un bon raisonnement macroéconomique.

Afrique (9265)

(octobre 2016)

Responsables :

Monsieur le professeur Albert Bourgi

Monsieur le professeur Jérôme Spinoza

Ce cours propose une introduction à la place et au rôle du continent africain dans les relations internationales. Il aborde les dynamiques propres à chacun des espaces régionaux africains en les mettant en perspective avec les évolutions

PROGRAMMES DE COURS DROIT 2018-2019

internationales globales. Y sont abordés les aspects politiques, sécuritaires, économiques ; un accent particulier est mis sur l'insertion dans les organisations internationales, notamment celles du système des Nations Unies, ainsi que la relation avec l'UE.

Histoire de la pensée internationale (3081)

M. Pascal Gourgues

(oct.2016)

Programme non communiqué à ce jour

rédaction de différents types de documents (memos, CVs, lettres de motivation etc).

Économie politique internationale (4201)

M. Frédéric Zumer

(Sept 2011)

Programme non communiqué

Anglais (7511)

M. Justin Beplate

Mme Suhasini Vincent

(sept.2017)

Le programme d'anglais juridique en M1 s'appuie sur des connaissances de base des institutions britannique et américaine, qui ont été étudiées en Licence. Il vise à approfondir la compréhension et l'analyse de textes juridiques à travers des études de cas, d'arrêts ou d'articles juridiques. Les supports pédagogiques comprennent une brochure qui traite les thématiques abordées dans le semestre, une collection de cas (américains et britanniques) et Glossaire de droit anglais : méthode, traduction et approche comparative, un ouvrage qui a été rédigé par une équipe d'enseignants d'anglais juridique au sein du Pôle Langues. À travers des exposés et des débats en cours, les étudiants sont encouragés à mettre en oeuvre les expressions et les concepts d'anglais juridique abordés lors des TD. A part la maîtrise du contenu thématique, le programme vise aussi à donner aux étudiants des outils méthodologiques pour être opérationnel dans un milieu professionnel, y compris dans les domaines de négociations, réunions, entretiens, mock trials, et de la